TOUR D'HORIZON

GUIDE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE EN ONTARIO

1991-1992

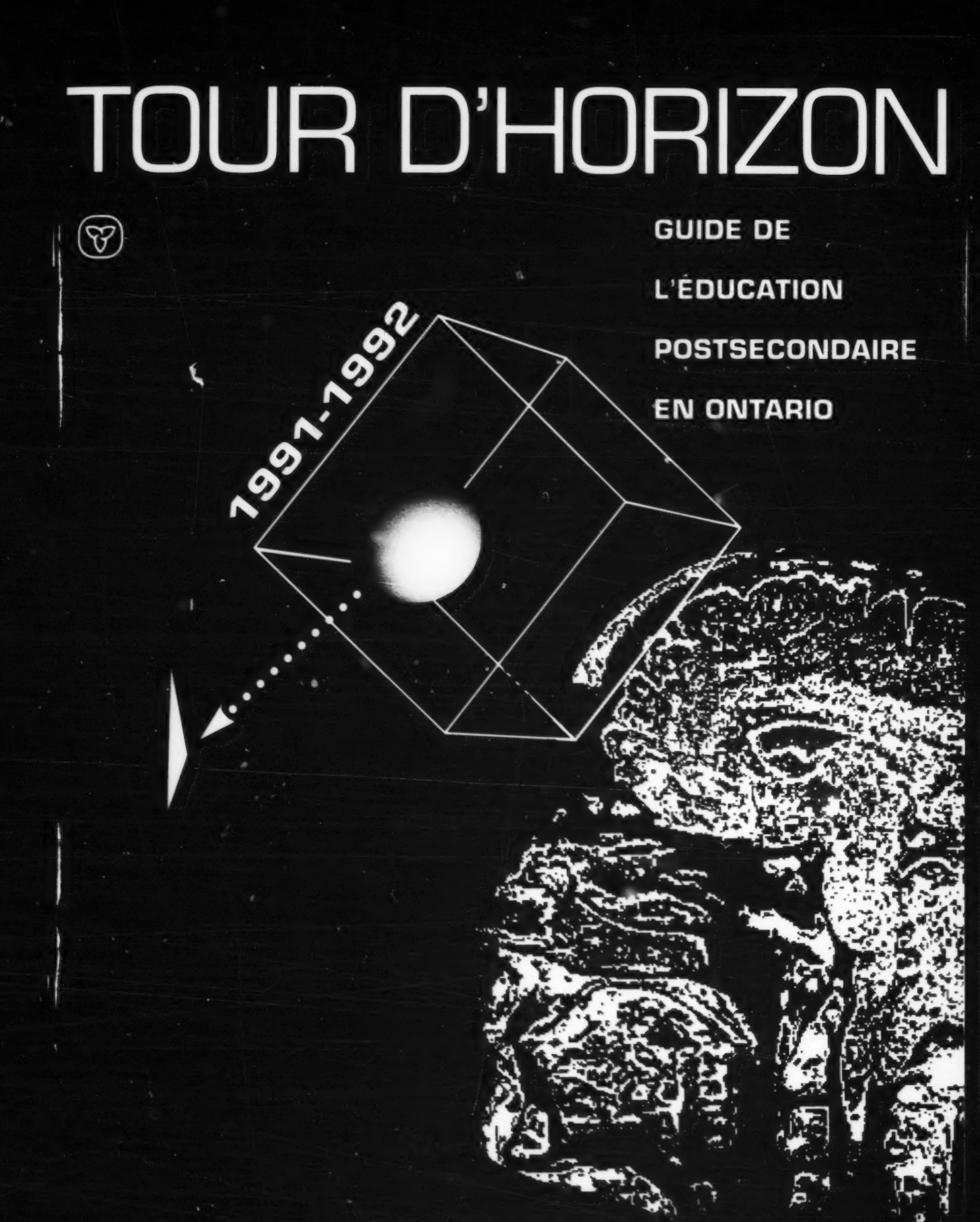

91-00821/

Tour d'horizon 1991-1992

De nos jours, les progrès rapides réalisés en technologie, en sciences et en communications soulignent davantage l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Les collèges, universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario s'adaptent à ces changements en offrant une vaste gamme de programmes conçus pour inculquer aux diplômés de demain les compétences et les connaissances nécessaires pour relever les défis de l'avenir.

Que vous poursuiviez un programme d'études ou que vous soyez inscrit à un programme de recyclage ou de perfectionnement, je suis certain que l'édition de 1991-1992 de *Tour d'horizon* vous aidera à choisir le programme qui réponde le mieux à vos besoins.

Tour d'horizon décrit également les programmes d'aide financière mis à la disposition des jeunes désireux de poursuivre leurs études postsecondaires. En 1989-1990, le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario a fourni une aide financière à plus de 100 000 étudiants de la province.

Je vous souhaite bon succès dans vos études.

Le ministre des Collèges et Universités,

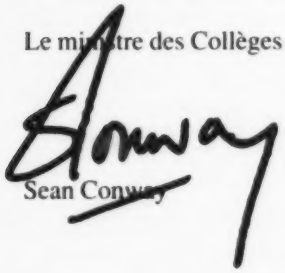

Sean Conway

© Ministère des Collèges et Universités

La Direction des communications du ministère des Collèges et Universités est chargée de la coordination, de la production et de la distribution de *Tour d'horizon*, guide conçu à l'intention des personnes intéressées par l'enseignement postsecondaire offert en français en Ontario.

Nous tenons à signaler que les listes des programmes d'études nous sont fournies par les établissements eux-mêmes bien en avance sur l'année scolaire courante. Par conséquent, les renseignements propres à l'admission, la sélection et les programmes peuvent être différents de ceux publiés dans *Tour d'horizon*.

Tour d'horizon ne donnant qu'un aperçu des établissements d'enseignement postsecondaire et des services qu'ils offrent, le ministère recommande fortement aux lecteurs d'obtenir des renseignements plus précis et à jour en consultant l'annuaire de chaque établissement ou en contactant directement ces derniers.

For information on postsecondary educational institutions offering programs in which the language of instruction is English, please see *Horizons 1991-92*, also published by the Ministry of Colleges and Universities, 8th Floor, Mowat Block, Toronto, Ontario M7A 1L2.

Emplacement des collèges et universités de l'Ontario

Table des matières

2	**Coût des études postsecondaires pour les étudiants**
3	**Aide financière**
6	**Bourses et bourses de perfectionnement de la langue seconde**
7	**Renseignements sur les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)**
11	**Tableau des programmes et des cours collégiaux**
	Collèges d'arts appliqués et de technologie
13	Cambrian
15	Canadore
16	Niagara
18	Northern
19	La Cité collégiale
23	**L'Apprentissage**
24	La construction
26	L'industrie
28	La force motrice
29	Les services
32	**Renseignements généraux sur les universités de l'Ontario**
35	**Tableau des programmes et des cours universitaires**
	Universités
36	Collège dominicain de philosophie et de théologie
37	Collège universitaire Glendon
39	Laurentienne
41	Collège de l'Université de Sudbury
42	Collège universitaire de Hearst
43	Ottawa
46	Saint-Paul
47	Royal Military College
	Formation spécialisée
49	Collège de la garde côtière canadienne
50	Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred
51	**Formation des enseignants de langue française**
52	**Écoles privées de formation professionnelle reconnues**
55	**Publications recommandées**

Remarques :

Le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) est délivré depuis juin 1986 et correspond au *Ontario Secondary School Diploma (OSSD)*; c'est-à-dire 30 crédits reconnus par le ministère de l'Éducation.

Le diplôme d'études secondaires (DES) correspond au *Ontario Secondary School Graduation Diploma (OSSGD)*; c'est-à-dire 27 crédits reconnus par le ministère de l'Éducation.*

Le diplôme d'études secondaires supérieures de l'Ontario (DESSO) correspond au *Ontario Secondary School Honour Graduation Diploma (OSSHGD)*; c'est-à-dire six crédits de 13e année de l'Ontario.†

Le ministère des Collèges et Universités publie ce guide dans le but de renseigner les étudiants franco-ontariens sur les programmes et les cours d'enseignement postsecondaire qui seront dispensés en français en Ontario en 1991-1992. Nous espérons que ces renseignements aideront les étudiants franco-ontariens du palier secondaire et les conseillers d'orientation à choisir parmi les possibilités d'éducation postsecondaire qui sont offertes en français.

Ce guide ne remplace pas toutefois les annuaires des établissements d'enseignement postsecondaire ni les publications d'information sur leurs conditions d'admission. Les étudiants franco-ontariens ayant l'intention de s'inscrire à un collège ou une université de l'Ontario en 1991-1992, et qui désirent obtenir plus de renseignements sur les programmes et les cours dispensés en français, sont priés de consulter les annuaires et de contacter les responsables des admissions à l'établissement d'enseignement postsecondaire de leur choix.

Cette édition de *Tour d'horizon* a été révisée le 30 avril 1990. Chaque section a été soumise par l'établissement mentionné.

Dans ce texte, l'emploi du masculin recouvre indifféremment les deux genres.

Des renseignements sur les programmes et les cours du palier postsecondaire qui ne sont offerts qu'en anglais sont résumés dans le guide *Horizons*. Des exemplaires de *Horizons* et d'autres exemplaires du présent guide sont distribués par le :

Ministère des Collèges et Universités
Unité des renseignements au public
Édifice Mowat, 13e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone (416) 965-6407

*Sera délivré jusqu'au 31 août 1989.
†Sera délivré jusqu'au 31 août 1990.

Cout des etudes postsecondaires pour les etudiants

Coût total

Le coût total d'une année d'études de huit mois dans un établissement d'enseignement postsecondaire peut varier entre approximativement 2 650 $ pour un étudiant qui vit à la maison et qui fréquente un collège d'arts appliqués et de technologie et 8 500 $ ou plus pour un étudiant d'université qui demeure au campus ou en pension.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité universitaire peuvent généralement se payer en deux fois, selon l'établissement. Dans les collèges d'arts appliqués et de technologie les frais doivent généralement être payés en un versement. Les collèges exigent que les candidats versent un acompte non remboursable au moment où ils acceptent l'offre d'admission du collège. Certaines universités exigent également un acompte sur les frais de scolarité dans certains cours où le nombre d'élèves est limité.

Le tableau ci-dessous indique les frais annuels approximatifs des étudiants à temps plein du premier cycle, pour l'année scolaire 1990-1991. Ces montants ne comprennent pas les frais accessoires, les frais afférents à un programme d'études coopératif et autres de ce genre. Les frais de scolarité de chaque établissement sont indiqués dans les sections correspondant à chaque université ou collège. Les chiffres sont approximatifs et peuvent changer sans avis préalable.

Programmes universitaires

Frais de scolarité annuels (à l'exclusion des frais accessoires, des frais afférents à un programme d'études coopératif et autres de ce genre)

arts	1 639 $
art dentaire (sans les instruments)	2 084 $
commerce	1 639 $
droit	1 639 $
éducation	1 639 $
éducation physique	1 639 $
génie	1 779 $
médecine	2 084 $
sciences	1 639 $
sciences infirmières	1 639 $

Autres établissements d'enseignement

Frais de scolarité annuels

Collège des beaux-arts de l'Ontario (sauf les frais accessoires)	1 639 $
Collèges d'arts appliqués et de technologie (deux semestres)*	740 $
Royal Military College	1 080 $
Institut polytechnique Ryerson	1 639 $

*Les frais peuvent varier selon la durée du programme.

Frais de scolarité des étudiants étrangers

La politique du gouvernement provincial est que les étudiants étrangers munis d'un visa d'étudiant devraient payer une proportion plus élevée du coût de leur instruction que les étudiants canadiens. Les frais de scolarité des étudiants étrangers sont donc plus élevés que ceux des Canadiens.

Certains groupes d'étudiants étrangers sont exemptés des frais plus élevés. Ce sont : les agents diplomatiques et consulaires et les personnes qui sont à leur charge; les personnes admises au Canada pour travailler, leurs enfants et leur conjoint; les réfugiés au sens de la Convention; les requérants du statut de réfugié au sens de la Convention qui ont posé leur candidature avant le 1er janvier 1989, leurs enfants et leur conjoint; les étudiants parrainés par l'Agence canadienne de développement international; et les étudiants admis au Canada en vertu d'échanges culturels approuvés officiellement. Les étudiants qui ne sont pas sûrs de leur statut ou qui désirent un supplément d'information doivent communiquer avec l'établissement où ils font leur demande d'admission.

Les frais de scolarité des étudiants étrangers qui s'inscrivent à la plupart des programmes dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie sont de 6 160 $ par année scolaire de deux périodes d'études.

Comme les universités sont autonomes en matière de frais de scolarité, la décision finale revient au conseil d'administration. Généralement, les frais de scolarité des nouveaux étudiants étrangers à une université varient de 5 457 $ à 10 072 $ par année scolaire de deux périodes d'études, selon le programme et l'université choisis. Cependant, on recommande aux étudiants étrangers de se renseigner directement auprès des établissements au sujet des frais à payer.

Transport

L'étudiant doit compter au minimum 55 $ par mois pour ses frais de déplacement s'il demeure trop loin pour aller aux cours à pied. Ce montant dépendra des frais de transport en commun, de covoiturage, de stationnement, etc.

Livres et accessoires

Les étudiants des universités et des collèges d'arts appliqués et de technologie doivent compter dépenser entre 370 $ et 735 $ par an pour les livres et les fournitures scolaires.

Les étudiants inscrits à des cours spécialisés ou professionnels comme l'architecture, l'art dentaire et la médecine, la photographie, la cinématographie, la publicité et les arts graphiques doivent compter dépenser une somme supplémentaire pour l'achat des livres et des instruments requis.

Droits divers (frais accessoires)

Les étudiants doivent verser aux universités des droits divers pour couvrir le coût de l'assurance-maladie, des installations athlétiques et récréatives, des conseils d'étudiants et du placement des étudiants pendant leurs études.

Ces droits divers sont obligatoires et perçus séparément. Les droits divers liés aux études (utilisation des laboratoires, des ateliers, des ordinateurs) sont inclus aux frais de scolarité normaux des étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire. Pour des renseignements plus précis sur les droits divers obligatoires, consulter les annuaires des cours des universités et des collèges concernés.

Frais d'admission et d'examen

Toute demande d'admission soumise pour n'importe quelle année au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario doit être accompagnée d'un montant de 18 $. Pour de plus amples renseignements voir la section «Renseignements généraux sur les universités de l'Ontario».

Les étudiants désireux de s'inscrire à un collège d'arts appliqués et de technologie doivent soumettre leur demande d'admission au collège de leur choix. Ils n'ont pas à envoyer de droit d'admission. Cependant, certains établissements exigent un droit des étudiants qui doivent passer un examen spécial. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le conseiller en orientation de votre école ou le registraire d'un collège.

Assurance-santé de l'Ontario

Tous les habitants de l'Ontario sont couverts par l'assurance-santé de l'Ontario qui vise différents services de santé offerts dans les hôpitaux, par les médecins et par certains autres fournisseurs de soins de santé. Ce régime d'assurance-santé ne comporte aucun frais de souscription.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau du ministère de la Santé le plus proche, soit au téléphone, par écrit ou en personne. La liste des bureaux figure dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Chambre et pension

Toutes les universités ontariennes et quelques collèges d'arts appliqués et de technologie ont des résidences pour leurs étudiants. Le coût des résidences varie approximativement entre 2 700 $ et 4 420 $ ou plus par année d'études, selon le nombre d'étudiants en résidence et le nombre de repas servis. Vous trouverez des renseignements plus précis soit dans les sections consacrées à chaque établissement de *Tour d'horizon*, soit dans les annuaires des universités. Les étudiants qui choisissent de se loger et de prendre pension en dehors des résidences doivent compter au moins 120 $ par semaine. Chaque établissement a un service de logement qui tient une liste des logements disponibles hors campus.

Frais divers

En plus des coûts essentiels pour la chambre et la pension et les frais de scolarité, tout étudiant doit prévoir quelques dépenses supplémentaires lorsqu'il évalue ses dépenses totales pour une année dans une université ou un collège. Il faut compter une moyenne hebdomadaire de 35 $ pour les coûts divers comme le blanchissage, les besoins personnels et les loisirs.

Aide financière

Les étudiants qui ont besoin d'une aide financière pour fréquenter une université, un collège d'arts appliqués et de technologie ou tout autre établissement d'enseignement postsecondaire peuvent l'obtenir du gouvernement ou de sources privées.

Plusieurs sociétés, organismes, associations et cercles offrent des bourses aux étudiants particulièrement doués dans leur discipline et plusieurs universités offrent des bourses aux étudiants exceptionnels. Pour tout renseignement sur ces bourses, veuillez consulter le conseiller en orientation de votre école ou les annuaires et les agents de l'aide financière des établissements d'enseignement postsecondaire.

Dans les collèges et universités de l'Ontario, environ deux étudiants à temps plein sur cinq reçoivent une aide financière du gouvernement de l'Ontario en vertu des programmes d'aide financière décrits ci-après.

Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le but du RAFEO est de fournir aux étudiants de niveau postsecondaire une aide financière pour continuer leurs études. Bien que l'aide accordée ne soit pas fonction de votre réussite scolaire, on s'attend cependant à ce que vos études se déroulent de façon satisfaisante. Le RAFEO fournit les fonds nécessaires pour compléter les ressources financières de l'étudiant et celles de sa famille proche. Le RAFEO comprend six régimes :

- le Régime de bourses d'études de l'Ontario,
- le Programme canadien de prêts aux étudiants,
- le Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel,
- le Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario,
- le Régime travail-études de l'Ontario,
- le Régime de bourses spéciales de l'Ontario.

Les points importants du programme sont décrits ci-dessous. Pour de plus amples renseignements, veuillez demander un exemplaire du *Livret d'information sur le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario 1990-1991*, au conseiller d'orientation de votre école, à l'agent d'aide financière de l'établissement que vous comptez fréquenter ou au ministère des Collèges et Universités à l'adresse indiquée à la fin de cette section. La brochure sur le RAFEO, pour l'année scolaire 1991-1992, ainsi que les formulaires de demande seront distribués aux écoles secondaires de l'Ontario dès le printemps 1991.

Un seul formulaire permet aux étudiants de faire une demande d'aide financière au Régime de bourses d'études de l'Ontario, au Programme canadien de prêts aux étudiants et au Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario.

Lors de l'examen de votre demande d'aide financière, le ministère évalue le montant de la bourse que vous pouvez recevoir au titre du Régime de bourses d'études de l'Ontario. Il détermine ensuite le montant du prêt supplémentaire auquel vous pouvez avoir droit. Vous êtes entièrement libre de déterminer le montant du prêt consenti que vous allez accepter.

Des formulaires distincts pour les candidats désirant bénéficier du Régime de bourses spéciales de l'Ontario et du Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel (décrits plus loin) sont disponibles au ministère des Collèges et Universités et aux bureaux d'aide financière des universités et des collèges. Des formulaires pour le Régime travail-études de l'Ontario sont disponibles auprès des établissements participants.

Admissibilité

Pour recevoir de l'aide au titre du RAFEO, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent et remplir les conditions de résidence de l'Ontario.

Vous pouvez être admissible à une bourse ou à un prêt du RAFEO si vous comptez fréquenter l'un des établissements suivants en Ontario :

- un collège d'arts appliqués et de technologie,
- une université,
- un collège de technologie agricole,
- une école privée de formation professionnelle reconnue en Ontario,
- une école de coiffure reconnue en Ontario (Programme canadien de prêts aux étudiants seulement),
- le Canadian Memorial Chiropractic College,
- le Collège dominicain de philosophie et de théologie,
- le cours pour l'admission au Barreau de l'Ontario,
- le collège des beaux-arts de l'Ontario (OCA),
- le conservatoire royal de musique,
- le Royal Military College,
- l'institut polytechnique Ryerson.

Vous pouvez être admissible à une bourse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et au Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario si vous comptez fréquenter une université, un collège d'arts appliqués et de technologie quelconque au Canada, ou un collège militaire du Canada.

Les résidents de l'Ontario qui désirent fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire privés ou publics à l'étranger peuvent être admissibles à un prêt au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants, mais non à une bourse ou un prêt du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.

Vous devez aussi remplir toutes les conditions des régimes individuels en ce qui a trait au nombre de cours exigé et à la durée des programmes. Le RAFEO exige que vous vous inscriviez à un programme qui mène à un grade, un certificat ou un diplôme.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants exige une période d'études d'une durée de 12 semaines ou plus et que vous suiviez au moins 60 pour 100 des cours du programme complet.

Le Régime de bourses d'études de l'Ontario exige une période d'études d'au moins 10 semaines et le Régime de prêts de l'Ontario, une période d'études d'au moins quatre semaines.

Pour obtenir de l'aide au titre du Régime de bourses d'études de l'Ontario et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario, vous devez suivre au moins 20 pour 100 du programme complet normal. Vous pouvez étudier à temps plein ou à temps partiel.

Calcul de vos besoins financiers

En vertu du Régime de bourses d'études de l'Ontario, du Programme canadien de prêts aux étudiants et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario, vos besoins financiers se calculent en déduisant votre contribution financière des frais d'éducation admissibles. Vous recevrez de l'aide financière si vos frais d'éducation admissibles excèdent la contribution que vous, ou vous et votre famille, êtes censés apporter. Cependant, si votre contribution financière est égale ou supérieure à vos frais d'études postsecondaires, vous ne recevrez aucune aide financière au titre du RAFEO.

Frais d'éducation admissibles

Les frais d'éducation admissibles comprennent les frais réels ou estimatifs suivants, fixés par chaque établissement et approuvés par le ministère des Collèges et Universités :

- frais de scolarité et frais obligatoires,
- livres, matériel et fournitures,
- chambre et pension et dépenses personnelles,
- un voyage aller-retour par semestre à votre domicile et
- frais de transport local.

Votre contribution financière

Votre contribution financière peut comprendre vos gains provenant d'un emploi pendant l'été ou d'un emploi à temps partiel, après votre inscription. Une bourse d'études ou autre, des revenus provenant de programmes gouvernementaux ou de placements et tout autre revenu peuvent aussi être considérés comme des ressources financières.

Si vous venez juste de quitter l'école secondaire et faites une demande d'aide financière pour poursuivre des études postsecondaires, on s'attend à ce que vos parents contribuent au coût de votre éducation dans la mesure de leurs ressources financières. À cet effet, le ministère établit une évaluation objective du revenu des parents et de leurs frais essentiels, compte tenu du nombre de personnes à leur charge. Le livret d'information sur le RAFEO contient des formules pour calculer la contribution des parents.

Prêts et bourses

Les prêts sont ordinairement sans intérêt pendant la durée de vos études à temps plein et pour une période de six mois à partir du jour où vous n'êtes plus admissible.

Les bourses d'études de l'Ontario ne sont généralement pas remboursables.

Le montant des prêts et des bourses que vous recevez est fonction de vos besoins financiers et ne dépasse pas un certain maximum. Les étudiants qui reçoivent de l'aide financière au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants peuvent emprunter un maximum de 105 $ par semaine pendant la période d'études.

Les étudiants qui reçoivent de l'aide financière au titre du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario peuvent emprunter un maximum de 1 000 $ par période d'études.

Où, quand et comment faire sa demande d'aide financière

Si vous envisagez de fréquenter un collège ou une université de l'Ontario ou l'un des établissements d'enseignement postsecondaire admissibles en Ontario, vous pouvez obtenir un formulaire de demande d'aide financière (RAFEO) auprès de votre conseiller d'orientation ou de l'agent de l'aide financière de l'établissement que vous comptez fréquenter.

Pour faire une demande à tout autre établissement d'enseignement postsecondaire, vous pouvez obtenir les formulaires nécessaires à la Direction du soutien aux étudiants du ministère des Collèges et Universités, à l'adresse indiquée à la fin de cette section. Veuillez inscrire le nom de l'établissement que vous comptez fréquenter lorsque vous demandez votre formulaire d'aide financière.

Envoyez votre demande à l'agent de l'aide financière de l'établissement que vous comptez fréquenter ou allez la lui remettre personnellement afin qu'il puisse la vérifier. Vous pouvez soumettre votre demande dès que les formulaires sont distribués, généralement en avril.

Vous devez soumettre votre demande le 1er juillet au plus tard si vous voulez qu'elle soit examinée assez tôt pour l'inscription d'automne.

Si vous avez l'intention de vous inscrire à un programme d'études trimestriel ou coopératif, votre demande d'aide financière doit être soumise avant la fin du premier mois de la période d'études pour laquelle vous faites votre demande.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements en vous adressant au bureau de l'aide financière d'un établissement postsecondaire de l'Ontario qui participe au régime ou à la Direction du soutien aux étudiants du ministère des Collèges et Universités.

Régime de bourses spéciales de l'Ontario

Le Régime de bourses spéciales de l'Ontario a pour but d'encourager les personnes qui ont des difficultés financières sérieuses à suivre des programmes postsecondaires à temps partiel où des programmes de perfectionnement reconnus, si ces études peuvent les aider à améliorer leurs compétences professionnelles et à obtenir un meilleur emploi.

Vous pouvez être admissible à une bourse spéciale si :

- vous êtes citoyen canadien, ou résident permanent depuis 12 mois consécutifs; et
- vous avez résidé en Ontario pendant les 12 mois consécutifs, à l'exclusion du temps consacré à des études à temps plein; et
- vous recevez des prestations d'aide sociale, êtes sans emploi ou venez d'une famille à faible revenu; et
- vous suivez, ou avez l'intention de suivre :
  - –des cours donnant droit à des crédits (à temps partiel) et préparant à un grade, un diplôme ou un certificat;
  - –des cours de perfectionnement (à temps plein ou à temps partiel) actuellement offerts dans un collège d'arts appliqués et de technologie;
  - –des cours par correspondance approuvés et dispensés par certains établissements de l'Ontario; et
- vous êtes inscrit dans l'un des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario suivants :
  - –un collège d'arts appliqués et de technologie,
  - –le collège des beaux-arts de l'Ontario (OCA),
  - –une école privée de formation professionnelle reconnue,
  - –l'institut polytechnique Ryerson,
  - –une université.

Si vous êtes admissible, vous pouvez recevoir une bourse spéciale qui couvre les frais de scolarité, les frais obligatoires, les livres et matériel et les frais de transport local. Vous pouvez également recevoir de l'aide pour les frais de garde d'enfants. Le montant maximum de la bourse pour une année scolaire est de 2 500 $.

Régime travail-études de l'Ontario

Le Régime travail-études de l'Ontario a pour objet d'aider les étudiants qui ont besoin d'aide pour financer leurs études sans trop recourir à des emprunts, en leur donnant la possibilité de travailler à temps partiel pendant l'année scolaire.

Ce programme est offert dans de nombreux collèges et universités de l'Ontario. Il est financé dans la proportion de 75 pour 100 par le gouvernement de l'Ontario et 25 pour 100 par l'organisme qui le parraine (établissement d'enseignement, association d'étudiants, etc.).

Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel

Le but de ce programme est de fournir des prêts à intérêt aux étudiants admissibles pour les aider à payer les frais de scolarité, de transport et de garde d'enfants ainsi que les livres et les frais accessoires.

Vous pouvez être admissible à un prêt si :

- vous êtes citoyen canadien ou résident permanent; et
- vous fréquentez (ou comptez fréquenter) un établissement d'enseignement postsecondaire canadien reconnu; et
- vous êtes résident de l'Ontario; et
- vous n'avez pas manqué à vos obligations à l'égard de tout prêt obtenu antérieurement dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel ou du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario; et

- vous n'avez pas reçu du Programme canadien de prêts aux étudiants pour des études à temps partiel, un prêt dont le principal excède 2 500 $; et
- vous suivez entre 20 et 60 pour 100 du programme complet normal; et
- vous disposez d'un revenu familial brut qui n'excède pas les maximum indiqués dans le tableau ci-après.

	Revenu maximal ($)	Nombres de personnes à charge
Étudiants célibataires	24 500	—
Étudiants mariés*	27 260	1
	30 660	2
	34 060	3
	37 450	4
	40 850	5
	44 250	6 et plus

*En vertu du RAFEO, les parents célibataires sont considérés comme mariés.

Autres renseignements
Pour de plus amples renseignements sur un régime quelconque d'aide financière ou sur les programmes de bourses et pour obtenir des formulaires de demande, veuillez vous adresser au bureau d'orientation des écoles secondaires, au bureau d'aide financière des universités ou des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario ou au :
Ministère des Collèges et Universités
Direction du soutien aux étudiants
C.P. 4500
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9
Téléphone (807) 345-4830 ou
Sans frais 1-800-465-3013.

Aide financière du gouvernement fédéral
La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) fournit une aide financière aux étudiants inscrits à certains programmes collégiaux sanctionnés par un certificat ou un diplôme, en vertu de l'accord portant sur la formation, conclu en 1982 entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Le CEIC peut verser aux candidats qui satisfont à des critères d'admissibilité soit des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage, soit une allocation hebdomadaire, et peut également payer les frais de scolarité.

Autres renseignements
Pour plus de détails sur l'aide financière du CEIC, veuillez communiquer avec le centre d'emploi du Canada (consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique sous la rubrique «Gouvernement du Canada /Emploi et Immigration Canada») ou le collège de votre localité.

Bourses et bourses de perfectionnement pour l'étude de la langue seconde

Les programmes de bourses et de bourses de perfectionnement pour l'étude de la langue seconde relèvent des gouvernements fédéral et provincial et ont pour but d'encourager les étudiants à apprendre les deux langues officielles du Canada ou à améliorer leur connaissance de ces deux langues.

Bourses pour cours d'été de langue seconde
Ce régime est financé par le Secrétariat d'État et administré en Ontario par le ministère des Collèges et Universités. Il accorde des bourses de 1 500 $ à environ 500 étudiants qui suivent des programmes d'immersion dans leur deuxième langue officielle. La bourse est versée directement aux établissements désignés pour couvrir les frais de scolarité, de chambre et pension et d'activités culturelles. Les requérants doivent étudier à temps plein et satisfaire aux conditions d'appartenance à un établissement postsecondaire au moment de leur demande ou, sinon, au moment de leur admission au programme.

Bourses pour étudier en français
Ces bourses, non renouvelables, sont accordées par le gouvernement fédéral en fonction du mérite scolaire à environ 500 étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement français ou bilingue à un programme de premier ou de deuxième cycle où la langue d'enseignement est le français. Les étudiants admissibles peuvent recevoir jusqu'à 2 000 $ pour leur première année d'études.

En général, les étudiants doivent être acceptés dans une université canadienne de langue française ou bilingue, dans un collège d'arts appliqués et de technologie bilingue ou de langue française de l'Ontario ou à un programme professionnel d'un cégep de langue française au Québec.

Bourses pour francophones hors Québec
Ces bourses permettent aux étudiants francophones de l'Ontario de se perfectionner dans leur langue maternelle et de se familiariser avec leur propre culture. Trois cours sont offerts, l'un s'adressant aux élèves ayant terminé leurs études secondaires, donné à l'Université du Québec à Trois-Rivières (choix de deux semestres), les deux autres s'adressant aux élèves du secondaire ayant terminé la 11^{e} année, donné au Centre linguistique du Cégep de Jonquière ou au Centre universitaire de Moncton. Les bourses de 1 500 $ couvrent les frais de scolarité, de matériel scolaire et de résidence. Le coût réel d'un voyage simple en avion entre la province de l'étudiant et la province où se situe l'établissement lui sera remboursé dès présentation des reçus originaux.

Autres renseignements
Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre orienteur, à l'agent de l'aide financière ou au :
Ministère des Collèges et Universités
Direction du soutien aux étudiants

C.P. 4500
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9
Téléphone (807) 345-4830 ou sans frais : 1-800-465-3013

Les trois programmes suivants sont administrés par la Direction des liaisons et des échanges en éducation du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Programmes des moniteurs de langues officielles
Les deux programmes suivants sont financés par le Secrétariat d'État du Canada et administrés par le ministère de l'Éducation par l'entremise de la Direction des liaisons et des échanges en éducation. Pour être admissible aux programmes, les candidats doivent avoir terminé une année d'études postsecondaires.

Programme de moniteurs à temps partiel
Les moniteurs à temps patiel doivent fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein et poursuivre leurs études hors de leur province. Ils travaillent de six à huit heures par semaine sous la supervision d'un enseignant de langue seconde. Certains moniteurs francophones sont affectés à des écoles françaises situées hors du Québec. Pendant les huit mois que dure le programme, les étudiants reçoivent au moins
3 500 $ et un voyage aller-retour entre leur province et leur province d'accueil.

Programme de moniteurs à temps plein
Les moniteurs à temps plein travaillent jusqu'à 25 heures par semaine avec des enseignants de langue seconde (français ou anglais) dans les régions rurales ou semi-urbaines, normalement hors de leur province. Certains moniteurs francophones sont affectés à des écoles françaises situées hors du Québec. Les moniteurs reçoivent jusqu'à 10 000 $ pendant les dix mois que dure le programme. Ils ont également droit à deux voyages aller-retour entre leur province et leur province d'accueil. Ils peuvent également recevoir une allocation d'établissement jusqu'à concurrence de 770 $ et un maximum de 1 110 $ pour les déplacements à l'intérieur de la province d'accueil.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au :

Ministère de l'Éducation
Direction des liaisons et des échanges en éducation
Édifice Mowat, 14e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario)
M7A 1L2
Téléphone : (416) 965-5996

Mérite scolaire de l'Ontario
Une bourse de 100 $ est décernée aux élèves qui obtiennent une moyenne de 80 pour 100 ou plus dans six crédits de la 13^{e} année/CPO. La bourse est octroyée sur la recommandation du directeur de l'école secondaire de l'élève. Des renseignements plus précis peuvent être obtenus au bureau d'orientation de votre école.

Renseignements sur les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)

Les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT) sont des établissements polyvalents où les étudiants ont la possibilité d'acquérir les aptitudes nécessaires en vue d'une carrière qui satisfasse leur ambition dans les domaines suivants : commerce, arts appliqués, technologie et sciences de la santé. On y offre aux diplômés des écoles secondaires et aux adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires un éventail de programmes à temps partiel et à temps plein préparant à une carrière.

Bien qu'il existe des exceptions, la plupart des programmes dispensés dans les collèges se divisent en deux catégories : les programmes d'une durée d'au moins quatre semestres ou de deux à trois ans, sanctionnés par un diplôme et ceux d'une durée d'un an ou moins, sanctionnés par un certificat. Un programme se compose d'un certain nombre de cours donnant droit à un diplôme ou à un certificat. Par exemple, un programme préparant à un diplôme de technicien-spécialiste en génie mécanique peut comporter des cours de mathématiques, dessin, mécanique des métaux, machines-outils, etc.

L'Ontario compte 23 CAAT répartis dans plus de 100 campus desservant toutes les régions économiques de la province. En 1989-1990, les programmes sanctionnés par un diplôme ou un certificat offerts dans les CAAT comptaient environ 113 000 étudiants à temps plein, en plus de ceux qui fréquentaient les collèges dans le cadre de leur programme d'apprentissage. Le nombre d'étudiants à temps partiel se situait à environ 835 000 en 1989.

Certains programmes sont offerts à temps partiel dans des collèges. Les étudiants peuvent suivre des cours préparant à un certificat ou à un diplôme soit le soir, soit en fin de semaine. Des cours d'intérêt général sans crédit ou préparant à une carrière sont également offerts.

Veuillez communiquer avec le collège de votre région pour savoir si un programme ou un cours est offert.

Les cinq collèges ci-dessous offrent des programmes d'études en français ou dans un mode bilingue. Ils offrent aussi en français certains programmes achetés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada à l'intention des étudiants franco-ontariens :
Collège Cambrian
Collège Canadore
Collège Niagara
Collège Northern
La Cité collégiale

D'autres collèges offrent aux étudiants inscrits à certains programmes donnés en anglais la possibilité de prendre un ou plusieurs cours en français.

Ces collèges sont :
Collège Confederation
Collège George Brown
Collège Georgian

Collège Humber
Collège Mohawk
Collège St. Clair
Collège Sault

La plupart des collèges d'arts appliqués et de technologie offrent des cours de français langue seconde.

Conditions générales d'admission

Sont admissibles aux programmes :

- les personnes qui détiennent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- les élèves adultes âgés de 19 ans ou plus à la date où commence le programme auquel ils comptent s'inscrire.

Les conditions particulières d'admission varient d'un programme à l'autre. Les candidats devraient consulter l'annuaire du collège qu'ils se proposent de fréquenter. Ils peuvent se le procurer au bureau d'orientation de toute école secondaire ou directement au secrétariat du collège qui les intéresse.

Lorsque le nombre d'étudiants admissibles à un programme est supérieur au nombre de places disponibles, les candidats qualifiés seront admis selon l'ordre de préférence suivant : les résidents permanents de l'Ontario, les résidents permanents d'autres provinces ou territoires canadiens et les étudiants étrangers.

Conditions particuiières d'admission

Des conditions particulières d'admission sont requises pour certains programmes d'études collégiales et sont ajoutées à la description des cours et programmes concernés. Les conditions d'admission notées après la rubrique *Conditions particulières d'admission* sont exigées en plus d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et s'appliquent à tous les programmes cités dans la section, sauf indication contraire.

Liste des dates importantes en 1991

1er mars 1991

La priorité sera donnée aux demandes qui portent cette date ou une date antérieure.

15 avril 1991

Date d'envoi par les collèges des premières offres d'admission aux programmes commençant en septembre 1991.

Programmes offerts

Dans la plupart des collèges, les programmes d'études se divisent en quatre catégories principales : arts appliqués *ou* arts et sciences - général et appliqué, commerce, sciences de la santé et technologie. On décrit également

- les cours de recyclage,
- les cours non conventionnels,
- les cours d'éducation permanente,
- les cours spéciaux.

Veuillez consulter le tableau des programmes et des cours qui sont offerts en français dans les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario et consulter le chapitre individuel des collèges dans *Tour d'horizon*. Pour des renseignements plus précis, consulter les annuaires des collèges.

Programmes préparant au diplôme d'infirmier

Les élèves qui veulent acquérir une formation de base en soins infirmiers peuvent s'inscrire soit à un programme sanctionné par un diplôme, soit à un programme sanctionné par un grade universitaire. Ceux qui terminent avec succès leur programme peuvent passer un examen écrit administré par le Collège des infirmiers et infirmières de l'Ontario afin d'être agréés comme infirmiers en Ontario.

La plupart des collèges d'arts appliqués et de technologie offrent des programmes en soins infirmiers d'une durée de trois ans sanctionnés par un diplôme. Toutefois, quelques collèges offrent le même programme en deux ans et demi. Quelle que soit la formule adoptée, le programme comporte une partie théorique et une partie pratique, conformément aux normes provinciales relatives aux programmes de soins infirmiers.

Tous les collèges offrent de tels programmes sanctionnés par un diplôme. Les programmes sanctionnés par un grade universitaire sont offerts par huit universités et par l'institut polytechnique Ryerson. La position du gouvernement de l'Ontario à cet égard est claire : les deux formules constituent un moyen convenable d'acquérir l'expérience et les connaissances nécessaires pour pouvoir être reconnus comme infirmiers.

Programmes de technologie

Les collèges d'arts appliqués et de technologie offrent trois types de formation en technologie :

- *Programmes de formation de technologiste*

Les technologistes s'occupent essentiellement de la conception et de la réalisation de processus et de produits industriels. Ils doivent connaître les principes et méthodes scientifiques, mathématiques et de génie. Un programme à temps plein de formation de technologiste dure généralement six semestres ou trois ans (de septembre à avril).

- *Programmes de formation de technicien*

Les techniciens s'occupent essentiellement de l'installation, de l'entretien, de la fabrication et de la vérification de la qualité des produits industriels. Ils doivent connaître les principes et méthodes scientifiques, mathématiques et de génie. Un programme à temps plein de formation de technicien dure généralement quatre semestres ou deux ans (de septembre à avril).

Les collèges offrent également des programmes non semestriels de formation de technicien dans des métiers déterminés. Ces programmes sont accélérés et offerts également en été.

Les élèves inscrits à ces programmes peuvent être subventionnés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) en vertu de l'accord sur la formation passé entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

La CEIC peut payer les frais de scolarité et verser à l'élève soit des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage, soit une allocation hebdomadaire. Les élèves qui ont été acheminés à un collège situé loin de leur domicile peuvent recevoir des allocations de déplacement et d'éloignement.

• *Programmes sanctionnés par un certificat*
Les diplômés de ces programmes s'occupent essentiellement de quelques tâches reliées à la fabrication, à l'installation et à l'entretien routinier. Ils doivent connaître certaines méthodes d'ingénierie. Dans certains cas, les élèves qui suivent des programmes préparant à un certificat reçoivent une aide financière de la CEIC en vertu de l'accord sur la formation passé entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario. La CEIC peut payer les frais de scolarité et verser à l'élève soit des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage soit une allocation hebdomadaire. Les autres étudiants paient eux-mêmes leurs frais de scolarité. Le contenu des cours est le même pour ces derniers que pour ceux dont les frais de scolarité sont assumés par le gouvernement fédéral. Il se peut que certains élèves aient à suivre un cours préparatoire au collège avant d'être admis à un programme sanctionné par un certificat. Pour de plus amples renseignements concernant l'aide financière accordée par le gouvernement fédéral, communiquer avec le centre d'emploi du Canada ou le collège de votre localité. Veuillez noter que des programmes préparant à un certificat sont offerts dans d'autres domaines également.

• *Les femmes et les carrières technologiques*
La tradition a toujours voulu que très peu de femmes se lancent dans des carrières technologiques. Aujourd'hui, cependant, les collèges les encouragent à se préparer à des métiers jusqu'ici surtout exercés par des hommes.

Tous les programmes offerts dans les collèges sont ouverts aux hommes comme aux femmes. Certaines femmes peuvent avoir besoin d'une formation préparatoire avant de choisir une carrière et de commencer leur formation. C'est pourquoi un certain nombre de collèges offrent des cours spécialement à l'intention des femmes qui s'intéressent à une carrière dans un domaine technique.

Programmes de rattrapage scolaire préparatoires au collège
Les programmes préparatoires au collège sont conçus pour aider les adultes à se préparer à une formation professionnelle ou scolaire. L'un des plus importants est le programme de cours préparatoires à la formation professionnelle.

Avant d'entreprendre un programme de rattrapage, les étudiants doivent normalement passer un test qui permet de déterminer leurs connaissances et leur niveau scolaires.

Tout en travaillant à leur propre rythme, ils doivent atteindre certains objectifs fixes avant de passer au prochain niveau. Des certificats sont délivrés pour chaque programme terminé. Les étudiants doivent bien se rendre compte qu'ils ne peuvent faire valoir les certificats en vue du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un cours de rattrapage dans un domaine déterminé (général, technique, etc.) prépare les étudiants à suivre des cours offerts dans ce domaine dans le collège de leur choix.

Les étudiants doivent payer des frais de scolarité. Cependant, ils peuvent être admissibles à une aide financière de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en vertu de l'accord sur la formation conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario.

Programmes non conventionnels
Outre les programmes numérés ci-dessus, les collèges jouent un rôle de premier ordre dans un certain nombre d'autres programmes administrés par le ministère de la Formation professionnelle.

• *Apprentissage*
Les collèges assurent la partie théorique des programmes d'apprentissage. Les apprentis passent environ 90 pour 100 de la durée de leur programme de formation en milieu de travail; ils doivent néanmoins fréquenter un collège pour acquérir les techniques qu'ils n'ont peut-être pas apprises au travail. Par exemple, les régleurs-conducteurs de machines-outils suivent en général trois périodes de cours pendant les quatre années que dure leur programme d'apprentissage. Ces périodes de formation au collège, aux niveaux de base, intermédiaire et avancé, durent deux mois chacune. Leur nombre et leur durée varient d'un métier à l'autre. Pour plus de détails sur l'apprentissage, veuillez vous reporter à la section intitulée «L'Apprentissage» dans cette brochure.

• *L'AVENIR*
Le programme «L'AVENIR» aide les jeunes sans emploi à trouver et à garder un emploi permanent à temps plein. Il leur offre des services d'orientation, une expérience et des compétences de travail, ainsi qu'une remise à niveau. Le programme est dispensé par l'entremise des centres de consultation pour l'embauche des jeunes et des collèges d'arts appliqués et de technologie de la province.

Sont admissibles au programme «L'AVENIR» les jeunes qui ne vont plus à l'école, ont un niveau d'instruction inférieur à la 12^{e} année et sont au chômage depuis au moins 12 semaines. Y sont également admissibles les jeunes qui ne vont plus à l'école, ont un niveau d'instruction de 12^{e} année ou supérieur et sont au chômage depuis 20 semaines. Les jeunes qui ont du mal à garder un emploi et dont le niveau d'instruction est inférieur à la 12^{e} année peuvent également participer au programme s'ils ont accumulé au moins 16 semaines de chômage au cours de l'année précédente. Ils doivent tous avoir moins de 25 ans, vivre en Ontario et avoir le droit de travailler au Canada.

Le programme «L'AVENIR» offre plusieurs options :

– La *formation préprofessionnelle* s'adresse aux jeunes qui n'ont pas de compétences sociales ou de qualifications professionnelles. Des conseillers les aident à se préparer à un emploi au moyen d'un plan de formation

adapté à leurs besoins particuliers. Les stagiaires touchent 125 $ par semaine pendant cette période de préparation.

- Des *stages de base* allant jusqu'à 16 semaines sont offerts aux jeunes pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail dans un emploi qui leur convient. Leurs progrès sont supervisés par l'employeur et les conseillers du programme. Les stagiaires touchent le salaire minimum.
- *L'option de formation améliorée* donne aux stagiaires la possibilité de suivre une formation plus intense en milieu de travail.
- Grâce à *l'option de garantie*, les jeunes qui ont quitté l'école sans avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires sont placés en milieu de travail pendant une année entière (au maximum) à condition de s'engager à suivre des cours de rattrapage.
- *L'option travail à temps partiel/études à temps partiel* garantit un travail à temps partiel aux jeunes dont le niveau d'instruction est inférieur à la 12^{e} année et qui acceptent d'étudier à temps partiel pour obtenir au moins trois crédits en vue d'un diplôme. Les stagiaires touchent 100 $ par semaine pour le temps passé à étudier plus le salaire minimum pour les heures de travail fournies. Ils reçoivent également une aide technique et financière en ce qui concerne leur remise à niveau.

• *Programme ontarien de formation des cadres*
Ce programme vise à aider les cadres à améliorer leurs techniques de supervision en relations humaines, en communications et en planification. Il est dispensé dans la plupart des collèges et dans de nombreuses entreprises. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec votre employeur ou les responsables d'un collège.

• *Formation industrielle*
Les collèges aident également les employeurs à mettre sur pied des programmes de formation en cours d'emploi. Les employeurs peuvent recevoir de l'aide financière de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en vertu de l'accord sur la formation conclu entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements, téléphoner à RENSEIGNEMENTS FORMATION au numéro 1-800-387-5656 ou au bureau de la Direction de l'apprentissage de votre région.

Éducation permanente
Le but de l'éducation permanente est de permettre à tous les membres de la communauté d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de leur choix, à une heure et en un lieu qui leur conviennent. La plupart des collèges offrent une vaste gamme de cours avec ou sans crédit, que l'on peut suivre le jour ou le soir tout au long de l'année.

Certains collèges offrent également la possibilité de transférer les crédits obtenus par l'éducation permanente à un diplôme ou un certificat. En outre, presque tous les collèges dispensent des cours sans crédit d'intérêt général ou préparant à une carrière.

Habituellement, les cours sont dispensés sur le campus même des collèges, mais on en offre un grand nombre dans des églises, des écoles secondaires et des centres communautaires. Pour de plus amples renseignements sur les cours et les programmes d'éducation permanente, communiquer avec le représentant de chaque collège.

Possibilités de transfert pour les diplômés des CAAT
Bien que le but des collèges ne soit pas de préparer à l'admission à l'université, les diplômés des programmes de deux ans peuvent quelquefois être acceptés à la première année de certaines universités.

Les diplômés des programmes de trois ans qui ont les notes nécessaires de la dernière année peuvent, dans certaines circonstances, être acceptés à la deuxième année d'un programme universitaire. Ainsi, un diplôme d'un programme de techniques de génie pourrait être admis à un programme universitaire de génie s'il y a de la place. Les registraires des universités décident de chaque cas individuellement.

Frais de scolarité
Les frais de scolarité dans un programme complet sont généralement de 740 $ par année d'études dans la majorité des programmes postsecondaires à temps plein. Les frais varient, toutefois, selon la durée du programme. Les frais pour les programmes de courte durée sont de 20,70$ par semaine et de 1,75$ l'heure pour les cours à temps partiel. Les frais de scolarité pour les étudiants étrangers sont de 6 160$ par année scolaire de deux semestres. (Les frais de scolarité mentionnés ci-dessus sont sujets à modification.) Pour de plus amples renseignements, voir la section «Coûts des études postsecondaires pour les étudiants».

Logement et autres services
Les étudiants peuvent se renseigner sur les possibilités de logement auprès du service de logement du collège qu'ils comptent fréquenter.

Les collèges Cambrian, Canadore et Northern (campus Kirkland Lake) ont des résidences pour les étudiants.

En outre, les collèges offrent des services d'orientation et de placement et sont dotés d'une infirmerie. La plupart possèdent une gamme d'installations sportives et un centre de documentation.

Autres renseignements
Pour de plus amples renseignements au sujet des collèges d'arts appliqués et de technologie, veuillez consulter la section consacrée à chacun des collèges dans *Tour d'horizon* ou l'annuaire de chaque collège, que vous pouvez vous procurer dans un bureau d'orientation scolaire ou au bureau du registraire de chaque collège. Vous pouvez également vous adresser au :
Ministère des Collèges et Universités
Unité des renseignements au public
Édifice Mowat, 13^{e} étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone (416) 965-6407

Programmes et cours offerts dans les collèges d'arts appliqués et de technologie en Ontario

● programme dispensé entièrement en français

★ cours dispensé en français dans une discipline mais non un programme

■ programme dispensé partiellement en français et en anglais

R cours de recyclage dispensé en français selon la demande

La Cité collégiale	Cambrian	Canadore	Niagara	Northern	
					Amélioration des connaissances générales
	R			R	Affaires et commerce
R	R			R	Anglais langue seconde
	R				Cours commercial de révision
	R			■	Cours de rattrapage – Niveau A
R	R	R		■	Cours de rattrapage – Niveau 1
R	R	R		■	Cours de rattrapage – Niveau 2
R	R	R		■	Cours de rattrapage – Niveau 3
R	R	R		■	Cours de rattrapage – Niveau 4
R	●	★	★	■	Français langue seconde
	■	R			Secrétaire bilingue
★	■	R			Secrétariat-dictatypie
	■	R			Sténographie commerciale
					Arts en général
●	●	★			Arts et sciences
●					Communication et bureautique
★					Communication fonctionnelle
●					Conception graphique
●					Design d'intérieur
★		★		★	Droit et affaires
★				★	Économie
				★	Études canadiennes
★	●	★		★	Expression écrite (français)
●					Fleuriste
★	★	★		★	Français pour francophones
●					Journalisme
★				★	Littérature canadienne française
★					Littérature française contemporaine
★	★		★		Psychologie
★	★		★		Psychologie de la croissance
●					Radiotélédiffusion
●					Relations publiques
★				★	Roman canadien français
★		★		★	Sociologie
★	★	★		★	Stages pratiques
					Commerce, administration et gestion
●	■	■			Administration alimentaire et hôtelière
●	●	■		●	Administration des affaires :
●	●	■		●	commerce général
●					comptabilité
		★			évaluation foncière
●	●	★		●	gestion
●					informatique
●					marketing

La Cité collégiale	Cambrian	Canadore	Niagara	Northern	
★		★		★	Administration du personnel
●					Agent de voyage
●					Aide juridique
				★	Amélioration des possibilités d'emploi
●	★	★		★	Finance
★	★	★		★	Fiscalité
★	★	■			Gestion culinaire
★	★	★		★	Gestion de détail
●					Gestion de petites et moyennes entreprises
★	★	■			Gestion hôtelière
★		★			Gestion industrielle
★	★	★		★	Mathématiques
	★			★	Prix de revient
●	★			★	Programmation d'ordinateurs
●	★	★		★	Publicité
●	★	★			Service des boissons
★	★			★	Théorie macroéconomique
★	★			★	Théorie microéconomique
★			■		Tourisme – circuits et attraits touristiques
★	★			★	Traitement de l'information
					Commerce et comptabilité
●	●	★		●	Comptabilité
					Commerce : informatique
★	★				Analyse de systèmes
●				●	Informatique-ordinatique
●		★		●	Marketing (commercialisation)
●	★				Opération d'ordinateurs
●	★			★	Programmation
					Commerce : secrétariat
★	★	●		★	Bureautique
★	★	★		★	Dactylographie bilingue
★	★	■		★	Dictaphone
●					Perfectionnement
	★			■	Secrétariat (services administratifs)
	■	■		■	bilingue
●	●	■		■	de direction
●	●			★	juridique
	●			★	médical
★	●	★		★	Stages pratiques
★	★	★		★	Sténographie
●	★			★	Traitement de texte

● programme dispensé entièrement en français

★ cours dispensé en français dans une discipline mais non un programme

■ programme dispensé partiellement en français et en anglais

R cours de recyclage dispensé en français selon la demande

La Cité collégiale	Cambrian	Canadore	Niagara	Northern	
					Hygiène et professions similaires
●	●				Aide pharmaceutique
●	■				Hygiène dentaire
●					Laboratoire médical (technologie)
	■				Radiographie
●	●	■		■	Sciences infirmières
●	●				Sciences infirmières pour infirmiers et infirmières auxiliaires autorisés
●	●				Soins ambulanciers
●	●	■			Soins dentaires (assistant)
●	●			●	Soins infirmiers auxiliaires
●					Soins palliatifs
●	●			●	Techniques de réadaptation
●					Thérapie respiratoire
					Services à l'enseignement
●					Bibliothechnique
					Services communautaires
●	●				Administration de la loi et de la sécurité
●	●		■	■	Éducation des petits
●	●			●	Éducation spécialisée
				■	Enfance exceptionnelle
●	●				Études en loisirs
●	★				Le mourant et la relation d'aide
●					Loisirs – concentration troisième âge
●	★				Protection et sécurité
●	●			●	Service social (Services sociaux)
★	★	★		★	Sociologie et problèmes sociaux
★	★	★		★	Stages pratiques
●					Techniques des sciences du comportement
●	●				Techniques des services correctionnels
●					Travail social – gérontologie
					Technologie-technicien (général)
●				■	Architecture
●	★				Biochimie
●					Horticulture et paysagisme
				■	Levé et cartographie
★	★			★	Mathématiques
●	★				Photographie
★	★			★	Physique
●					Sciences de l'environnement
●					Techniques d'imprimerie
●					Techniques forestières
					Technologie-technicien (génie)
	■				Chimie/métallurgie
★	★			■	Électricité
●	■			■	Électronique

La Cité collégiale	Cambrian	Canadore	Niagara	Northern	
●					Fabrication d'outils
	●			■	Génie civil
●	●				Génie de la construction
				■	Génie en micro-ordinateurs
●				■	Génie mécanique
★	★			★	Mathématiques
●	●			■	Ordinateurs
★	★			★	Physique
●	★				Soudage et assemblage
●	★			■	Systèmes informatiques
					Apprentissage et cours préparatoires à l'emploi
●			R		Aide en soins de santé
●					Aide familiale
●	●				Assemblage et soudage
●					Atelier d'usinage
●					Bureau d'accueil et de réception
●					Charpenterie – menuiserie
●		R			Commis-boucher dans le commerce de détail
●	●				Commis-dactylographe
	●				Commis en comptabilité
	●				Commis-tenue de livres
		R			Contrôle de l'inventaire
★	●	■		●	Cours préparatoire à l'emploi
●					Cuisine commerciale
●					Entretien d'appareils de chauffage, de réfrigération et de climatisation
●	■	■			Femmes dans les métiers et la technologie
●	R	■		●	Formation professionelle
●	■	■			Introduction aux emplois non-traditionnels
●					Lattage
●					Mécanique automobile
	●			●	Mécanicien de machine lourde
●				●	Mécanicien monteur
●	●	■			Nouvelles orientations pour la femme
●					Opération de micro-ordinateurs
●	●				Perfectionnement commercial
●					Perfectionnement en informatique
●	●	●			Planification de carrière pour femmes
●	●				Préparation des aliments (base)
●	●				Préparation des aliments (avancé)
		★			Réparation de scies
●					Retour au travail
●	●				Services de restaurant
	●			■	Soudage et montage
		■			Technicien de scieries
●					Vente au détail

College Cambrian

Sudbury

Président : Glenn N. Crombie

Le Collège Cambrian a été fondé pour desservir les districts de Sudbury et de Manitoulin. Environ 40 pour 100 de la population du district de Sudbury est francophone. La ville de Sudbury est bilingue et plusieurs entreprises et détaillants traitent leurs affaires en français.

Le Collège Cambrian a été déclaré bilingue en 1976 et sa division française a pris un essor considérable au cours des dernières dix années, mettant en oeuvre plusieurs nouveaux programmes entièrement en français. Certains programmes sont bilingues. La décision d'offrir un programme selon une formule plutôt qu'une autre dépend du genre de travail que l'étudiant effectuera après avoir obtenu son diplôme.

En offrant davantage de programmes français, nous visons un double objectif : répondre aux aspirations des étudiants qui désirent continuer leurs études en français et combler les besoins des employeurs qui sont à la recherche d'un personnel francophone ou bilingue compétent.

Inscription actuelle 1989-1990

Temps plein	3 155
Temps partiel	19 916
Programmes en français	700 étudiants

Conditions générales d'admission

Les étudiants doivent posséder le DESO, l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte. Ils doivent aussi remplir les conditions d'admission particulières indiquées après la description de chaque programme.

Programmes d'études offerts en français ou bilingues

Arts appliqués

• Programme collégial préparatoire à l'emploi : programme de quatre semestres d'enseignement en classe avec des stages pratiques.

Conditions d'admission : ce programme s'adresse aux étudiants diplômés du niveau fondamental au secondaire.

• Administration de bureau - secrétariat de direction; administration de bureau - secrétariat médical : programmes d'éducation coopérative de cinq semestres menant à un diplôme et comprenant deux stages pratiques d'environ huit mois pendant lesquels l'étudiant est rémunéré.

Conditions particulières d'admission : connaissance de base de la tenue de bureau et compétences en dactylographie.

• Techniques juridiques : programme d'éducation coopérative de cinq semestres : trois semestres d'enseignement en classe et deux semestres de stages pratiques.

• Sciences et arts généraux : programme spécialement conçu à l'intention des étudiants qui souhaitent acquérir une formation postsecondaire générale de leur choix.

Commerce

Ce programme de trois ans mène à un diplôme en commerce avec option en administration des affaires, comptabilité ou marketing.

Conditions particulières d'admission : les candidats doivent posséder deux crédits en mathématiques (cycle supérieur).

Métiers

• Mécanicien de machinerie lourde, soudage-ajustage : programmes de 40 semaines.

• Préparation des aliments (de base et avancé) : programme de 40 semaines.

Conditions particulières d'admission : ces programmes s'adressent aux étudiants qui ont terminé leur 10e année ou l'équivalent. Ils devront également subir un examen médical et une radiographie pulmonaire.

Services communautaires

• Éducation des petits, services sociaux, gérontologie, techniques pour services de développement : programmes de quatre semestres (deux ans). Mènent à un diplôme.

Condition particulière d'admission : la demande d'admission doit être faite avant le 1er mars.

• Technique d'éducation spécialisée : programme de six semestres (trois ans). Mène à un diplôme d'arts appliqués.

Conditions particulières d'admission : bien que souhaitable, une expérience de travail auprès des enfants n'est pas requise. Les candidats sont priés de faire leur demande d'admission avant le 1er mars.

Sciences de la santé

• Hygiène dentaire : programme de deux semestres. Mène à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : posséder un certificat d'assistant dentaire ou être en mesure d'en obtenir un. Un certificat de réanimation cardiorespiratoire et un certificat de premiers soins sont nécessaires pour le stage clinique. Les candidats qui satisferont aux exigences minimales devront remplir un questionnaire. La demande d'admission doit être faite avant le 1er mars.

• Soins dentaires : programme de deux semestres menant à un certificat.

Conditions particulières d'admission : au cycle supérieur : un crédit de biologie, un crédit de chimie ou de physique et un crédit de dactylographie.

• Technique de radiodiagnostic : programme de quatre semestres (deux ans, 24 mois consécutifs) dont 50 pour 100 des cours sont donnés en français. Mène à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : au cycle supérieur : deux crédits en mathématiques, un crédit en physique et un crédit en biologie ou en chimie, deux autres crédits en sciences au niveau général ou avancé, peu importe l'année. Les candidats doivent aussi soumettre un rapport de visite et répondre à un questionnaire. La demande d'admission doit être faite avant le 1er mars.

• Sciences infirmières : programme de six semestres (trois ans). Mène à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : posséder un crédit en mathématiques du cycle supérieur, un crédit en chimie, un crédit en biologie et deux crédits de langue du cycle supérieur. Satisfaire aussi aux exigences physiques et médicales de ce programme. La demande d'admission doit être faite avant le 1er mars.

• Secours ambulanciers : programme de deux semestres (un an). Mène à un certificat.

Conditions particulières d'admission : deux crédits en sciences du cycle supérieur, soit en biologie, en physique ou en chimie. Les candidats doivent aussi détenir un permis de conduire de classe «F» et soumettre un certificat médical récent comme preuve de bonne santé. On exige aussi un certificat de premiers soins ainsi qu'un certificat de réanimation cardiopulmonaire. La demande d'admission doit être faite avant le 1er mars.

• Soins infirmiers auxiliaires : programme de deux semestres.

Conditions particulières d'admission : les candidats doivent posséder le DESO.

On exige un certificat de premiers soins ainsi qu'un certificat de réanimation cardiorespiratoire avant que l'étudiant se présente au stage clinique.

Aide pharmaceutique : programme de deux semestres.

Conditions particulières d'admission : un crédit en mathématiques et en chimie au niveau supérieur et un autre crédit en sciences au niveau supérieur.

Technologie

• Électronique commun : programme de quatre semestres (deux ans) dont 88 pour 100 des cours sont donnés en français. Mène à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : deux crédits en anglais, deux crédits en français, deux crédits en mathématiques et un crédit en sciences, tous du cycle supérieur.

• Électronique : programme de six semestres (trois ans) dont 76 pour 100 des cours sont donnés en français. Le programme est la continuation du programme d'électronique commun de quatre semestres et mène à un diplôme de technologie.

Conditions particulières d'admission : les étudiants inscrits à ce programme devront maintenir une moyenne de 2,5 ou plus pendant les quatre premiers semestres du programme d'électronique commun afin d'être admis aux deux derniers semestres de ce programme-ci.

• Technologue en génie chimique : programme de six semestres (trois ans) dont 50 pour 100 des cours sont donnés en français. Mène à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : deux crédits en mathématiques et un crédit en chimie, tous du cycle supérieur. De plus, les étudiants qui désirent poursuivre leurs études dans ce domaine devront maintenir une moyenne d'au moins 2,5 ou plus au premier semestre.

Services correctionnels

• Administration de la loi et de la sécurité et techniques de services correctionnels : programmes de quatre semestres (deux ans). Les programmes sont enseignés en commun jusqu'au troisième semestre, où l'étudiant peut choisir entre l'un ou l'autre des programmes. Mènent à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : les étudiants qui désirent se joindre aux forces policières devraient se renseigner au sujet des conditions d'admission : conditionnement physique, taille, poids et acuité visuelle. Les étudiants qui désirent poursuivre leurs études dans ces programmes devront maintenir une moyenne de 2,0 ou plus à chaque semestre.

Nouveaux programmes :

• Génie civil (techniques en construction minière et urbaine)

• Études en loisirs* : programme de quatre semestres.

• Techniques minières : programme de deux semestres.

Éducation des adultes

Les programmes d'éducation des adultes s'adressent aux étudiants adultes désireux de parfaire leur éducation en vue d'obtenir des emplois adaptés à leurs possibilités et à leurs goûts. Ils s'adressent aussi aux étudiants qui désirent améliorer certaines connaissances avant de poursuivre des études postsecondaires ou avant d'entreprendre l'apprentissage d'un métier. Ces programmes sont aussi destinés aux adultes qui désirent s'y inscrire pour leur satisfaction personnelle et leur épanouissement.

Formation générale – niveaux I à IV (de la 1re à la 12e année)

• Français, mathématiques, sciences, anglais : les cours débutent chaque lundi. Les cours individualisés sont conçus de façon à répondre aussi bien aux besoins de l'apprenant qui ne sait ni lire ni écrire qu'aux besoins de l'apprenant qui désire poursuivre des études professionnelles ou postsecondaires. L'étudiant progresse à son propre rythme et peut donc terminer ses études en moins d'un an. On lui remettra, à la fin du cours, une attestation d'études. En réussissant les cours du niveau IV, l'apprenant pourra être admis à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Condition particulière d'admission : avant l'admission, l'apprenant doit subir un test de classement.

Programme de planification de carrière à l'intention des femmes :

• Programme de huit semaines offert à intervalles réguliers pour les femmes qui veulent intégrer ou réintégrer le monde du travail. Mène à un certificat.

Techniques bancaires (caissier, caissières)

• Programme de 12 semaines menant à un certificat.

Techniques de secrétariat

• Secrétaire, commis-dactylo, sténographe ou teneur de livres : cours de 52 semaines dont les cours débutent chaque lundi. Mènent à un certificat.

Condition particulière d'admission : l'apprenant doit avoir terminé le niveau 3 de formation générale ou détenir un diplôme récent d'études secondaires.

Éducation permanente

La division de l'éducation permanente du Collège Cambrian offre des programmes d'éducation permanente aux adultes des districts de Sudbury et de Manitoulin. Nous fournissons une grande variété de moyens par lesquels les gens peuvent améliorer leurs connaissances techniques, acquérir de nouvelles connaissances, occuper leur temps libre par des activités profitables et agréables ou obtenir de l'avancement dans leur carrière en améliorant leurs compétences scolaires.

À moins d'avis contraire dans le cas d'un cours particulier, tout adulte, peu importe son âge, son lieu de résidence, son instruction ou ses expériences préalables, peut s'inscrire aux cours énumérés dans l'annuaire. Si certains cours exigent un ou des cours préalables, ceux-ci seront stipulés dans la description des cours. Pour de plus amples renseignements, les apprenants doivent s'adresser à la division de l'éducation permanente, Collège Cambrian, 1400, chemin Barrydowne, Sudbury (Ontario) P3A 3V8, ou composer le (705) 566-8101.

Autres renseignements

Résidence et logement

La résidence, pour hommes et femmes, comprend 202 chambres simples. Il y a cinq étages, tous mixtes. Chaque chambre est dotée d'un garde-robe, d'un pupitre avec lampe et chaise, d'un tableau d'affichage, d'un lit avec veilleuse et d'un évier. La résidence fournit les couvre-lits, les couvertures, les draps et les oreillers. Il y a aussi une salle d'entreposage pour les malles.

Dès réception de leur lettre d'admission du bureau du registraire, les étudiants qui désirent habiter en résidence devraient faire leur demande, puisque la priorité sera accordée aux demandes reçues en premier. Écrire directement au Coordonnateur de la résidence, 885, rue Régent sud, Sudbury (Ontario) P3E 4T2.

Au cours de l'été et de l'année scolaire, le bureau du registraire met à la disposition des étudiants une liste des logements disponibles. Bien qu'on y signale le type de logement et le loyer, le collège ne vérifie ni ne garantit la qualité des chambres ou des appartements mentionnés. Le loyer d'une chambre, pension incluse, peut varier selon l'emplacement et le genre de logement.

Centre de ressources pédagogiques

Le centre de ressources pédagogiques dispose d'une collection importante de livres, de revues, de bandes magnétoscopiques, de films, de rapports gouvernementaux et de matériel audiovisuel, tel que des projecteurs, des magnétoscopes, des magnétophones, des appareils et des caméras de télévision. Le centre possède les installations et le personnel nécessaires pour produire des émissions de télévision, des enregistrements sonores, du matériel photographique et graphique et des présentations audiovisuelles. Il aide aussi les professeurs à concevoir et à produire des programmes éducatifs.

Centre d'emploi et de planification des carrières

Ce centre aide les étudiants à obtenir un emploi d'été ou un emploi permanent à la fin de leurs études. L'étudiant peut aussi y obtenir des renseignements dans un domaine particulier, sur un employeur particulier, sur les techniques de recherche d'emploi, sur la préparation d'un curriculum vitae ou sur les techniques d'entrevue. Les étudiants sont encouragés à s'inscrire au centre dès le début de l'année scolaire, car cela leur permettra de chercher un emploi tout au long de l'année, plutôt que d'attendre vers la fin de l'année.

Services de counselling

Le collège offre un service de consultation individuelle ou de groupe aux étudiants qui désirent discuter d'études, de carrière, de problèmes personnels, de problèmes médicaux et d'aide financière. On administre aussi des tests d'intérêts et d'aptitudes et on donne des séminaires sur le développement personnel. Ces services professionnels sont complètement confidentiels. Nous offrons aussi un service de tutorat.

Aide financière

Adressez-vous au bureau de l'aide financière afin d'obtenir des renseignements concernant l'aide gouvernementale disponible ou des détails sur les bourses d'études. Il existe aussi un service de prêts d'urgence pour les étudiants en difficulté financière.

Adresse et numéro de téléphone

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :
Collège Cambrian
Chef des admissions et de la liaison
1400, chemin Barrydowne
Sudbury (Ontario) P3A 3V8
Téléphone (705) 566-8101

*Ces programmes doivent être approuvés par le ministère.

North Bay

Président intérimaire : John Philp

Quoique sa responsabilité première depuis 1967 soit de desservir le district de Nipissing, le Collège Canadore accueille à North Bay des étudiants de toute la province, grâce à ses programmes originaux, son site et son milieu d'enseignement et d'apprentissage.

Canadore occupe un site pittoresque avec vue du lac Nipissing et de la ville de North Bay. Le collège comprend quatre établissements principaux : le centre d'Éducation, partagé avec le Collège universitaire Nipissing, le campus de Sturgeon Falls, le campus Commerce Court et l'Héliport. Le Centre de technologie est intégré, depuis l'été 1987, au campus principal dans un édifice tout neuf. Le bureau de Sturgeon Falls coordonne les programmes collégiaux offerts dans l'ouest du district de Nipissing. Des agents de liaison répondent aux besoins des gens de Mattawa et de l'est du Nipissing.

Au Collège Canadore, les étudiants peuvent choisir entre plusieurs programmes sur mesure. Des programmes à court terme sanctionnés par un diplôme offrent un enseignement individualisé adapté aux besoins immédiats de l'étudiant. Les étudiants intéressés aux programmes bilingues sont priés de communiquer avec le coordonnateur des services français au numéro sans frais 1-800-461-7340.

Inscription actuelle 1989-1990

Temps plein	2 372
Temps partiel	7 265

Conditions générales d'admission

Les étudiants doivent posséder le DESO, l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte. Les citoyens canadiens et les résidents permanents, âgés de 19 ans ou plus, peuvent être admis au Collège Canadore comme étudiant adulte.

Afin d'être admis, les candidats doivent aussi remplir les conditions d'admission propres à chaque programme. L'admission peut dépendre de la compétence acquise, des connaissances scolaires telles qu'elles sont définies par des tests diagnostiques, des aptitudes personnelles, des perspectives d'emploi, du lieu de résidence permanente, du nombre de demandes reçues et de la date de réception de la demande.

Ce qui suit est une description de chaque programme bilingue, y compris les critères d'admission. Cependant les candidats sont priés de consulter l'annuaire du collège pour obtenir des renseignements plus précis. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner sans frais au numéro : 1-800-461-7340. Le collège offre aussi plus de 50 programmes en anglais seulement.

Programmes bilingues

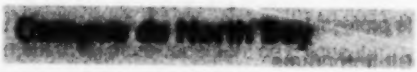

Commerce et secrétariat

• Administration des affaires : programme de trois ans menant à un diplôme. Un stage pratique d'un minimum de huit semaines au dernier semestre fait maintenant partie du programme.

Conditions particulières d'admission : des crédits en anglais ou en français, ainsi que des crédits en mathématiques du cycle supérieur sont recommandés (avancé ou général).

• Commerce : programme de deux ans menant à un diplôme.

Conditions particulières d'admissions : des crédits en anglais ou en français, ainsi que des crédits en mathématiques du cycle supérieur sont recommandés (avancé ou général).

• Gestion culinaire : programme de deux ans menant à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : des crédits en anglais ou en français, ainsi que des crédits en mathématiques du cycle supérieur sont recommandés (avancé ou général). Les candidats doivent avoir subi récemment un test de tuberculine.

• Gestion hôtelière : programme de deux ans menant à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : des crédits en anglais ou en français, ainsi que des crédits en mathématiques du cycle supérieur sont recommandés (avancé ou général). Les candidats doivent aussi avoir subi récemment un test de tuberculine.

Ces deux programmes distincts comprennent un stage pratique de cinq mois entre la première et la deuxième année.

• Administration de bureau - secrétariat de direction : programme de deux ans menant à un diplôme.

Conditions particulières d'admission : les étudiants possédant de l'expérience pratique ou ayant suivi des cours post-secondaires peuvent recevoir des équivalences ou être admis en deuxième année. Ils sont priés de communiquer avec le bureau des admissions pour de plus amples renseignements. Les étudiants qui terminent avec succès la première année sont automatiquement admissibles à la deuxième année du programme.

• Administration de bureau - général : programme d'un an menant à un certificat.

Conditions particulières d'admission : aucun cours préalable de secrétariat n'est exigé. Les étudiants doivent maîtriser le français et l'anglais écrit et parlé.

Sciences de la santé

• Sciences infirmières : programme de trois ans menant à un diplôme.

Le programme bilingue en sciences infirmières permettra à dix étudiants de connaître la terminologie française des sciences infirmières. L'expérience clinique durant la première année du programme aura lieu dans un hôpital à caractère français. L'étudiant devra, en plus, suivre certains cours en français en sciences sociales. Cinquante pour cent des cours sont donnés en français.

Conditions particulières d'admission : les candidats doivent avoir deux crédits en sciences, soit de biologie et de chimie, soit de biologie et de physique du cycle supérieur (avancé ou général). Ils doivent également passer des tests diagnostiques. Les programmes des sciences de la santé doivent se conformer à la *Loi sur les hôpitaux publics de l'Ontario* ou à des normes sanitaires équivalentes.

• Soins dentaires : programme d'un an menant à un certificat.

Conditions particulières d'admission : les étudiants doivent passer des tests diagnostiques. Les programmes des sciences de la santé doivent se conformer à la *Loi sur les hôpitaux publics de l'Ontario* ou à des normes sanitaires équivalentes.

Technologie

• Commis-boucher - commerce de détail : programme de 20 semaines dont tous les cours sont donnés en français. Ce programme n'est offert seulement lorsqu'il y a une demande suffisante.

Conditions particulières d'admission : les étudiants doivent être âgés de 17 ans ou plus et avoir terminé leur 10e année. Le collège pourra exiger qu'ils passent une entrevue avec un membre du corps professoral.

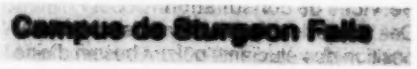

Amélioration des connaissances générales

• Formation générale – niveaux I à IV (recyclage) : programmes de mathématiques, sciences, anglais et français.

Conditions d'admission : les étudiants doivent être âgés de 17 ans ou plus et avoir quitté les études depuis au moins un an. Le collège pourra exiger qu'ils passent une entrevue avec un membre du corps professoral.*

Cours de 18 semaines

• Les femmes dans les métiers et la technologie

Conditions d'admission : les mêmes conditions que celles indiquées pour le cours de formation générale s'appliquent.

Cours de 12 semaines

• Cours préparatoire à l'emploi

Conditions d'admission : les mêmes conditions que celles indiquées pour le cours de formation générale s'appliquent.

*Ces conditions d'admission s'appliquent également aux candidats parrainés par le Centre d'emploi du Canada.

Cours de huit semaines

• Introduction aux occupations non traditionnelles, planification de carrière pour les femmes

Conditions d'admission : les mêmes conditions que celles indiquées pour les cours de 12 semaines s'appliquent.

Technologie

• Cours de technicien de scierie : programme de 48 semaines offert à Sturgeon Falls.

Conditions d'admission : les étudiants doivent être âgés de 17 ans ou plus et posséder des crédits de 10e année en mathématiques et en communications ou le niveau III (recyclage). Le collège pourra exiger qu'ils passent une entrevue avec un membre du corps professoral.

Éducation permanente
Le Collège Canadore offre des programmes d'éducation permanente donnant aux candidats adultes l'occasion d'entreprendre une nouvelle carrière ou d'acquérir de nouvelles compétences dans leur métier. On peut s'inscrire à une variété de programmes à temps plein ou à temps partiel, le jour ou le soir. Il faut remarquer, cependant, que le nombre d'étudiants est limité pour certains cours. Pour de plus amples renseignements, veuillez écrire ou téléphoner au préposé des études à temps partiel, ou venir le rencontrer au campus de la Promenade College du Collège Canadore ou au bureau de Sturgeon Falls.

Autres renseignements

Services de consultation
Des conseillers francophones sont à la disposition des étudiants qui ont besoin d'aide pour résoudre des problèmes personnels. Les candidats qui désirent des renseignements d'ordre scolaire (programmes d'études ou admission) sont priés de s'adresser au bureau du registraire.

Service de placement
Le bureau de placement vous aidera à obtenir un emploi à temps plein ou à temps partiel, pendant l'été ou après l'obtention de votre diplôme. Ce bureau s'occupe tout particulièrement d'aider les élèves à choisir une carrière. On partagera avec vous nos connaissances sur les emplois de l'avenir, sur le niveau des salaires que vous pourrez exiger une fois diplômé et sur les possibilités d'emplois.

Aide financière
L'agent du service d'aide financière conseille les étudiants sur tout ce qui touche au domaine financier : prévisions budgétaires, coûts des études postsecondaires, prêts et bourses disponibles aux étudiants à temps plein et à temps partiel.

Service de santé
Les étudiants ont un service médical compétent à leur disposition, soit pour répondre aux cas d'urgence, soit pour donner des traitements à long terme. De plus, le service s'étend à l'hygiène préventive et à la sécurité professionnelle.

Bibliothèques
Puisque le Collège Canadore est associé à un collège universitaire, la bibliothèque du centre de l'Éducation est particulièrement bien fournie. Elle contient plus de cent mille volumes et est abonnée à un grand nombre de revues, de magazines, de journaux et de périodiques. De plus, la bibliothèque et le centre audiovisuel sont munis d'isoloirs, de microfilms, de micro-ordinateurs et de diverses autres ressources d'apprentissage. On peut également avoir recours à une bibliothèque municipale bien garnie.

Logements
Le centre de l'Éducation dispose de résidences (genre maisonnette) pouvant accueillir 450 étudiants. Chaque résidence comprend six chambres simples, ainsi qu'un salon, une salle à manger et une cuisine que les étudiants partagent. Tous les appartements sont meublés. Les étudiants qui ne désirent pas préparer leurs repas eux-mêmes peuvent, pendant la semaine, utiliser la cafétéria du collège. Ceux qui désirent habiter à l'extérieur du campus peuvent obtenir une liste de logements du collège.

Adresses et numéros de téléphone
Centre de l'Éducation
100, prom. College, C.P. 5001
North Bay (Ontario) P1B 8K9
Téléphone (705) 474-7600
Sans frais 1-800-461-7340

Bureau de Sturgeon Falls
162, rue King
Sturgeon Falls (Ontario) P0H 2G0
Téléphone (705) 753-4400

Collège Canadore
Campus Commerce Court
60, Commerce Court
C.P. 5001
North Bay (Ontario)
P1B 8K9
Téléphone (705) 474-7600

Collège Canadore
Campus Héliport
C.P. 5001
North Bay (Ontario) P1B 8K9
Téléphone (705) 472-7180

College Niagara

Welland

Présidente : Jacqueline P. Robarts

Depuis septembre 1979, le Collège Niagara est doté d'un service en français qui oeuvre à la mise sur pied de programmes d'études bilingues pouvant répondre à la fois aux intérêts des jeunes Franco-Ontariens et aux besoins du marché du travail. Deux programmes bilingues, de deux ans chacun, en éducation des petits et en tourisme sont maintenant offerts à ceux qui désirent recevoir une formation complète pouvant leur donner accès à la carrière de leur choix. La demande toujours croissante de personnel compétent et bilingue laisse entrevoir d'intéressantes perspectives d'emploi aux diplômés de ces programmes.

Créé depuis déjà quelques années, le Comité consultatif des services en langue française, représentatif du Sud-Ouest ontarien, a pour double objectif de promouvoir la langue et la culture françaises et de voir à la mise en oeuvre des projets éducatifs pouvant répondre aux intérêts des francophones de la région.

Inscription actuelle 1989-1990
Temps plein 3 190
Programmes partiellement en français 25
Temps partiel 29 805

Conditions générales d'admission
Les étudiants doivent posséder le DESO, l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte. Ils doivent également posséder une bonne connaissance du français et de l'anglais et répondre aux conditions particulières d'admission indiquées après la description de chaque programme.

Programmes bilingues

Arts appliqués
Programme de deux ans

• Programme d'éducation des petits : ce programme met l'accent sur l'ensemble des fonctions et des responsabilités qui incombent aux éducateurs. Les cours sont axés sur le développement physique, mental et psychologique des petits, sur la planification d'activités ainsi que sur la gestion de garderies, de maternelles et de centres d'accueil pour enfants. De plus, on retrouve au collège une garderie éducative où les étudiants font des stages pratiques. Ce centre permet aux étudiants de compléter leur formation en travaillant auprès des petits âgés de trois mois à six ans.

Conditions particulières d'admission : les candidats à ce programme doivent remplir un formulaire de renseignements. De plus, on leur demandera de se présenter à une séance d'information où ils devront rédiger un court texte et répondre à des

questions à la suite d'une période d'observation au centre des petits.

Commerce
Programmes coopératifs de deux ans

• Programme d'éducation coopérative en tourisme – circuits et attraits touristiques : le Collège Niagara est le seul collège à offrir ce programme qui comprend deux stages rémunérés de quatre mois chacun dans un milieu de travail pertinent et qui a été conçu pour donner aux étudiants une connaissance approfondie de l'industrie du tourisme. Les cours prépareront les étudiants à occuper des postes administratifs dans ce domaine. Dans une même année d'études, au moins 50 pour 100 des cours sont donnés en français.

Éducation des adultes
Les cours ou les programmes d'éducation des adultes offerts en collaboration avec la Commission de l'emploi et de l'immigration (Emploi et Immigration Canada) s'adressent aux adultes désireux de parfaire leur éducation en vue d'améliorer leur situation professionnelle. Ils peuvent acquérir une formation comme étudiant à temps plein ou à temps partiel (le jour ou le soir), qui les mènera à une formation particulière, à un métier ou à l'inscription au postsecondaire.

• Cours bilingue d'aide en soins de santé : ce cours prépare les étudiants à travailler comme aides auxiliaires dans des établissements de soins ou des foyers pour personnes âgées, sous la direction du personnel infirmier.

Éducation permanente
Situé au coeur de la péninsule, le Collège Niagara tient pour réelle sa vocation communautaire. Pour ce faire, il offre un vaste éventail de cours, d'ateliers et de séminaires en français. Ces cours à crédits et sans crédit débutent généralement en septembre, en janvier ou en avril.

De plus, des cours à crédits en français langue seconde sont présentement offerts à neuf niveaux de compétence.

Autres renseignements

Bibliothèque
Les étudiants ont accès à un choix intéressant de livres et de périodiques à la bibliothèque du collège. De plus, le collège possède un vaste éventail de matériel audiovisuel et d'enregistrements pour fins éducatives. Avec l'autorisation de leurs professeurs, les étudiants ont accès au matériel et aux installations.

Aide financière
Le ministère des Collèges et Universités offre des bourses d'études aux étudiants qui s'inscrivent à temps plein à un programme français ou bilingue. Le bureau de l'aide financière dispose de renseignements au sujet des bourses d'études du ministère et de toute autre forme d'aide financière. (Voir aussi les sections d'«Aide financière» et «Bourses».)

Centre de counselling
Les conseillers professionnels du Collège Niagara s'intéressent au plein épanouissement et au développement de quiconque éprouve le besoin de les consulter. Ce service ouvre grandes ses portes aux étudiants et aux membres de la communauté qui désirent une entrevue confidentielle sur le choix et la planification de leur carrière, sur des difficultés particulières rencontrées ou sur tout autre problème.

Bureau de placement
Le Collège Niagara a connu beaucoup de succès dans le placement de ses diplômés, mais il tient à souligner qu'il ne peut garantir un emploi aux finissants des divers programmes. Le responsable du bureau de placement invite les étudiants qui se cherchent un emploi à temps partiel, un emploi d'été ou un emploi permanent à profiter des services offerts. L'agent du bureau de placement organise, au collège même, des entrevues pour les employeurs qui désirent rencontrer les étudiants et met à la disposition de tous des renseignements sur les démarches à faire pour une entrevue et un emploi. On peut également s'y procurer des documents pertinents sur les possibilités de carrière.

Logement
Il n'y a pas de résidence d'étudiants ou de dortoir au Collège Niagara. Pour venir en aide aux étudiants qui cherchent un domicile durant l'année scolaire, le collège prépare une liste de logements vacants dans la région. Cette liste, indiquant le type de logement et de loyer, peut être obtenue auprès du service de logement du collège.

Services communautaires d'emploi de la jeunesse
Le Collège Niagara gère une multitude de services à la jeunesse par le biais des services communautaires d'emploi de la jeunesse à Welland.

• Centre d'emploi et de consultation des jeunes : ce centre bilingue constitue la clé de tous les services hors-campus offerts par le Collège Niagara à la jeunesse de Welland. À l'aide de conseillers bien informés, les jeunes ont accès à une multitude de programmes offerts par différents paliers de gouvernement. Les jeunes peuvent aussi y suivre un atelier d'une semaine portant sur la planification de carrière et la recherche d'un emploi. À la suite de ces ateliers et après avoir discuté de leurs plans de carrière, de leurs aptitudes et de leurs intérêts avec un conseiller, les jeunes âgés de 16 à 24 ans* peuvent participer au programme L'AVENIR.

Le programme L'AVENIR

• Formation préparatoire à l'emploi : ce programme de 16 semaines a pour but de répondre aux besoins d'une clientèle de jeunes de 16 à 24 ans* qui n'a pas terminé l'école secondaire et qui a beaucoup de difficulté à s'intégrer au marché du travail. Le jeune a l'occasion d'obtenir de l'expérience pratique à temps partiel afin de vérifier ses progrès et de réajuster, si nécessaire, ses choix de carrière.

• L'expérience pratique de travail : la plupart des jeunes âgés de 16 à 24 ans* peuvent participer à un stage pratique de travail dans le cadre du programme L'AVENIR. Le stage, qui doit correspondre aux plans de carrière de l'étudiant, dure environ 16 semaines et lui permet d'acquérir une solide expérience de base.

Le jeune qui veut travailler et poursuivre des études (menant à la 12e année) pourra travailler pendant 52 semaines s'il accepte de s'inscrire à trois heures de formation scolaire par semaine.

Tous les jeunes participant à des stages pratiques peuvent suivre des ateliers les aidant à dépister et à résoudre des problèmes au travail avant que ceux-ci ne deviennent de vrais conflits pouvant mener à la perte de leur emploi.

Frais de scolarité
Les frais de scolarité sont de 740 $. À cette somme s'ajoute une cotisation aux activités étudiantes de 121 $. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'annuaire du collège.

Adresses et numéros de téléphone
On peut obtenir des renseignements au sujet des programmes et des conditions d'admission au :
Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Bureau des admissions
C.P. 1005
Chemin Woodlawn
Welland (Ontario) L3B 5S2
Téléphone (416) 735-2211 postes 614, 616 ou 617 (Services en français)

On peut obtenir des renseignements au sujet de l'aide financière à l'adresse suivante :
Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Agent de l'aide financière
C.P. 1005
Chemin Woodlawn
Welland (Ontario) L3B 5S2
Téléphone (416) 735-2211 postes 618, 619

College Northern

Haileybury, Kapuskasing, Kirkland Lake, Moosonee, South Porcupine (Timmins)

Président : R.J. Gervais

Le Collège Northern est situé dans les districts de Cochrane et de Timiskaming et il en est le centre d'enseignement postsecondaire. Environ 42 pour 100 de la population sont francophones et le français est la langue prédominante d'un grand nombre de villes et de localités de cette région.

La politique du Collège Northern est d'offrir, dans la mesure du possible, tous les programmes d'études et tous les cours dans les deux langues officielles pour répondre aux besoins de la communauté franco-ontarienne.

Pour ce faire, on augmente actuellement le nombre de programmes postsecondaires en français afin de répondre aux besoins des francophones. Ainsi, plusieurs programmes de recyclage, d'apprentissage de spécialisation et de vulgarisation sont offerts en français.

Le Collège Northern s'est solennellement engagé à contribuer au développement du Nord de l'Ontario en donnant à la population la possibilité de s'instruire. Une étroite collaboration avec le collège est essentielle pour que ce dernier réponde aux besoins des Franco-Ontariens de la région. Un établissement dynamique, multiculturel et polyglotte est essentiel à l'épanouissement d'une communauté dans le Nord de notre province, où chacun comprend les besoins des autres.

Dans le Nord de l'Ontario, la connaissance du français est non seulement un avantage, mais une nécessité. Tous les programmes d'enseignement en français du Collège Northern conduisent à des carrières et à des professions exigeant la connaissance du français.

Après leurs études, un grand nombre de nos étudiants demeurent dans le Nord, d'autres vont chercher des emplois ailleurs et tous n'ont aucune difficulté à trouver de l'emploi s'ils parlent français.

Inscription actuelle 1989-1990

Temps plein	1 390
Temps partiel	7 521
Programmes entièrement en français	300
Programmes partiellement en français	175

Conditions générales d'admission

Les étudiants doivent posséder le DESO, l'équivalent ou le statut d'étudiant adulte. Ils doivent aussi remplir les conditions particulières d'admission indiquées après la description de chaque programme.

Programmes en français ou bilingues

Affaires

Services administratifs des affaires (option comptabilité, informatique, général ou marketing) : programmes de deux ou de trois ans menant à un diplôme. Les étudiants auront la possibilité de suivre jusqu'à 100 pour 100 de leurs cours en français.

- Services administratifs bilingues – secrétariat général, juridique ou médical : programme d'un ou de deux ans menant à un diplôme.

Arts appliqués

- Enfance exceptionnelle : programme de trois ans menant à un diplôme.
- Éducation des petits, techniques en services de développement, programme collégial préparatoire à l'emploi, travail social : programmes de deux ans menant à un diplôme. Les étudiants auront la possibilité de suivre jusqu'à 100 pour 100 de leurs cours en français.

Sciences de la santé

- Infirmière auxiliaire : programme d'un an menant à un certificat
- Soins infirmiers : programme de trois ans menant à un diplôme.

Technologie

Programmes de trois ans

Technologie d'architecture, technologie en génie civil, technologie des levés.

Programmes de deux ans

Techniques d'architecture, techniques des levés, techniques du génie électrique, techniques du génie électronique.

Campus Kapuskasing

Affaires

- Administration des affaires : programme de deux ou de trois ans menant à un diplôme. Les étudiants auront la possibilité de suivre jusqu'à 100 pour 100 des cours en français.
- Services administratifs bilingues – secrétariat général, juridique ou médical : programme d'un ou de deux ans menant à un diplôme.

Sciences de la santé

- Sciences infirmières : programme de trois ans menant à un diplôme.

Éducation permanente

La politique du Collège Northern est de donner, dans la mesure du possible, tous les cours d'éducation permanente dans les deux langues officielles, ainsi que tout autre cours, pour répondre aux besoins de la communauté franco-ontarienne dans les districts de Cochrane et de Timiskaming.

La plupart de nos cours, dans presque toutes les localités des districts de Cochrane et de Timiskaming, sont offerts d'octobre à mai. Quelques cours sont offerts durant l'été, y compris ceux dispensés en juillet à l'école des arts gaéliques, au campus Porcupine, d'une durée de deux semaines et ceux offerts, au mois d'août à l'école des arts du Nord-Ontario (JSANO), au campus Kirkland Lake, d'une durée de deux semaines. Veuillez consulter notre annuaire pour les titres et endroits des cours.

Recyclage

L'inscription des étudiants se fait par l'entremise du Centre de l'emploi et de l'immigration, du ministère des Services sociaux et communautaires ou d'autres organismes gouvernementaux. Cependant, ceux qui veulent payer leurs propres frais peuvent être admis. L'horaire est établi de façon à ce que les étudiants puissent commencer au moment qui leur convienne et pour qu'ils puissent progresser de jour en jour. Les étudiants parrainés reçoivent une allocation du gouvernement fédéral.

Programmes d'apprentissage

Mécanicien-monteur, mécanicien d'équipement lourd, affûtage forestier : programmes de courte durée menant à un certificat.

Autres renseignements

Logement

Seul le campus de Kirkland Lake est doté d'une résidence pour étudiants. Pour tout autre renseignement, s'adresser aux services aux étudiants du Collège Northern, à Kirkland Lake.

Le bureau de logement hors-campus maintient une liste de chambres, d'appartements et de maisons pour étudiants. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au bureau des admissions du collège.

Autres services

Des services de garderie, où les étudiants du programme d'éducation des petits font des stages, sont offerts aux campus de Porcupine et de Kirkland Lake. La garderie de Porcupine accueille 55 enfants de deux à cinq ans et celle de Kirkland Lake, 16 enfants. La priorité est accordée aux enfants des étudiants à temps plein.

Services pour étudiants en difficulté

Personnes-ressources : D. Joyal, coordonnatrice des services spéciaux, campus de Porcupine (705) 235-3211; L. Béchard, conseiller, campus de Kirkland Lake (705) 567-9291.

Afin de pourvoir à leurs besoins spéciaux, nous encourageons les étudiants à signaler la nature de leur handicap sur leur formulaire de demande. L'étudiant est donc responsable de préciser les difficultés auxquelles il fait face.

Le Collège Northern offre des services spéciaux aux étudiants en difficulté manifestant des besoins particuliers. Les enseignants, en collaboration avec le directeur,

peuvent modifier les méthodes d'enseignement et d'évaluation en conséquence.

Frais de scolarité (tous les campus)
Dépôt 50 $
Une année (deux semestres) 740 $
Activités étudiantes 60 $. Le montant varie selon l'association étudiante du campus.

Adresses et numéros de téléphone
On peut obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'admission et les programmes en téléphonant au numéro sans frais 1-800-461-2167 ou en s'adressant à un agent de liaison et d'admission aux adresses suivantes :

Collège Northern
Campus de l'École des mines de Haileybury
640 Latchford
Haileybury (Ontario) POJ IKO
Téléphone (705) 672-3376
Télécopieur (705) 672-2014

Collège Northern
Campus Kirkland Lake
140, chemin Government est
Kirkland Lake (Ontario) P2N 3L8
Téléphone (705) 567-9291
Télécopieur (705) 568-8186
Sans frais 1-800-461-4991

Collège Northern
Campus Porcupine
C.P. 2002
South Porcupine (Ontario) PON IHO
Téléphone (705) 235-3211
Télécopieur (705) 235-5637
Sans frais 1-800-461-2167

Collège Northern
Campus Kapuskasing
3, av. Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N IJ6
Téléphone (705) 335-8504
Télécopieur (705) 335-8343

Collège Northern
Centre d'éducation de la Baie James
C.P. 130
Moosonee (Ontario) POL IYO
Téléphone (705) 336-2913
Télécopieur (705) 336-2393

La Cite collegiale

Ottawa, Cornwall, Hawkesbury

Présidente : Andrée Lortie
La Cité collégiale est le premier collège d'arts appliqués et de technologie de langue française en Ontario.

La Cité offre plus de 70 programmes d'études postsecondaires, afin de pourvoir aux besoins des quelque 200 000 francophones de l'Est ontarien. Cette région regroupe la municipalité d'Ottawa-Carleton et les comtés de Prescott, Russell, Renfrew, Lanark, Frontenac, Leeds, Grenville, Dundas, Stormont et Glengarry.

Depuis septembre 1990, le nouveau collège offre aux campus d'Ottawa, de Cornwall et de Hawkesbury, une diversité de services, de cours et de programmes permettant aux étudiants d'accéder à des carrières dans des domaines tels les études administratives et commerciales, l'habitation et l'aménagement, l'hôtellerie, le tourisme, la restauration, les sciences humaines, la sécurité et les services juridiques, la communication et les médias, l'ordinatique, l'électronique, la mécanique et les sciences de la santé.

Les personnes intéressées sont invitées à parcourir la liste des programmes offerts, où l'on retrouve des renseignements sur la durée des programmes, les conditions d'admission et les options possibles. La deuxième partie comporte des renseignements sur l'éducation permanente et les principaux services fournis par La Cité.

Conditions générales d'admission
Les candidats à tous les programmes de La Cité doivent avoir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario, l'équivalent ou être acceptés à titre de candidat adulte. Dans certains cas, le statut de candidat adulte pourra être accordé au candidat de 19 ans et plus qui n'a pas de diplôme d'études secondaires, mais qui désire tout de même poursuivre des études collégiales. D'autres conditions d'admission s'appliquent à plusieurs programmes. Le candidat est invité à en prendre connaissance.

Études administratives et commerciales
Programmes de trois ans menant à un diplôme

- Administration des affaires

Concentrations : commerce général, comptabilité, gestion (option coopérative), informatique, marketing

Conditions particulières d'admission : crédit de niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) ou de la 12e année ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques. Cette formation peut être acquise par l'entremise des cours préparatoires de mathématiques offerts à La Cité.

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Commerce

Concentrations : comptabilité, informatique et marketing

Conditions particulières d'admission : un cours de niveau général en mathématiques des affaires (MTC4G) de la 12e année ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

- Programmation d'ordinateurs (éducation coopérative)

Conditions particulières d'admission : crédit de niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) de la 12e année ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques. Cette formation peut être acquise par l'entremise des cours préparatoires de mathématiques offerts à La Cité.

- Aide juridique
- Administration de bureau - secrétariat de direction
- Techniques de secrétariat juridique

Programmes d'un an menant au certificat

- Administration de bureau - général
- Opération d'ordinateurs

Programmes de courte durée menant à un certificat

- Opérateur de machine de traitement de texte (8 ou 15 semaines)

Condition particulière d'admission : test de dactylographie avec une vitesse minimale de 40 mots/minute.

Habitation et aménagement
Programmes de trois ans menant à un diplôme

- Design d'intérieur - avancé

Conditions particulières d'admission : réussir un test d'aptitudes graphiques et de perception de couleurs et présenter un porte-folio. La participation à une séance d'information est essentielle.

- Technologie de l'architecture; technologie du génie de la construction

Conditions particulières d'admission : crédit de la 12e année au niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Techniques de l'architecture; techniques de construction

Conditions particulières d'admission : crédit de la 12e année au niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

- Horticulture et paysagisme

Programme d'un an menant à un certificat

- Fleuriste

Condition particulière d'admission : la participation à une séance d'information est essentielle.

Hôtellerie, tourisme, restauration
Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Gestion alimentaire et hôtelière

Condition particulière d'admission : présenter des résultats négatifs au test cutané de tuberculine subi six mois avant la date d'inscription.

- Agence de voyage

Conditions particulières d'admission : un crédit en histoire ou un crédit en géographie de niveau général (12e année) ou l'équivalent.

Programmes d'un an menant à un certificat

- Cuisine commerciale

Condition particulière d'admission : présenter des résultats négatifs au test cutané de tuberculine subi six mois avant la date d'inscription. Ce programme faisant l'objet d'une forte demande, l'expérience pratique et les cours suivis pourront être pris en compte lors de la sélection.

- Service des boissons (15 semaines)

Condition particulière d'admission : présenter des résultats négatifs au test cutané de tuberculine subi six mois avant la date d'inscription.

- Bureau d'accueil et réception (12 semaines)

Sciences humaines
Programme de trois ans menant à un diplôme

Techniques d'éducation spécialisée*

Conditions particulières d'admission : remplir un questionnaire et participer à une séance d'information.

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Études en loisirs

- Éducation des petits; techniques en service de réadaptation (techniques d'éducation pour les déficients mentaux); travail social

Conditions particulières d'admission : remplir un questionnaire et participer à une séance d'information.

**Remarque :* Avant d'entreprendre les stages pratiques de ces programmes, les étudiants acceptés devront produire des certificats médical et d'immunisation.

Programme d'un an menant à un diplôme

- Loisirs : option troisième âge

Conditions particulières d'admission : a) détenir un diplôme collégial ou universitaire en loisirs, en éducation physique, en kinésiologie ou dans une autre discipline connexe; b) avoir travaillé dans ce domaine; c) participer à une séance d'information.

Sécurité et services juridiques

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Administration de la loi et de la sécurité; techniques des services correctionnels

Conditions particulières d'admission : remplir un questionnaire et participer à une séance d'information.

Programme d'un an menant à un certificat

- Protection et sécurité

Conditions particulières d'admission : remplir un questionnaire. La participation à une séance d'information est essentielle.

Communication et médias
Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Radiotélédiffusion

Conditions particulières d'admission : réussir un test de compétence linguistique, d'aptitudes et de connaissances générales sur l'actualité et sur le Canada. La participation à une séance d'information est essentielle. Une connaissance pratique de la dactylographie est un atout.

- Conception graphique

Conditions particulières d'admission : réussir des tests d'aptitudes en dessin et en perception graphique et présenter un portefolio. La participation à une séance d'information est essentielle.

- Journalisme; publicité

Conditions particulières d'admission : réussir un test de compétence linguistique et de connaissances générales sur l'actualité. La participation à une séance d'information est essentielle.

- Relations publiques

Conditions particulières d'admission : réussir un test de compétence linguistique et participer à une séance d'information.

- Techniques d'imprimerie

Conditions particulières d'admission : crédit de la 11e année au niveau général en mathématiques des affaires (MTC3G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

- Techniques de photographie

Condition particulière d'admission : remplir un questionnaire.

- Communication et bureautique

Condition particulière d'admission : participer à une séance d'information.

- Bibliotechnique

Conditions particulières d'admission : remplir un questionnaire et participer à une séance d'information.

Ordinatique, électronique, mécanique
Programmes de trois ans menant à un diplôme

- Technologie des ordinateurs; technologie du génie électronique (option coopérative); technologie du génie mécanique

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Techniques du génie mécanique - fabrication d'outils

Conditions particulières d'admission : crédit de la 11e année au niveau général en mathématiques de la technologie (MTT3G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

- Techniques du génie électronique; techniques des systèmes informatiques

Conditions particulières d'admission : crédit de la 12e année au niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

Programme d'un an (trois semestres) menant à un certificat

- Soudage et assemblage

Sciences de la santé
Programmes de trois ans (sept semestres) menant à un diplôme

- Technologie de laboratoire médical

Conditions particulières d'admission :
a) cours de mathématiques (niveau avancé) de la 12e année (MAT4A) avec une note d'au moins 60 pour 100 ou avoir suivi le cours de mathématiques de la technologie (niveau général) de la 12e année (MTT4G) et obtenu une note d'au moins 75 pour 100 ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques; b) crédit en chimie et physique de la 11e ou 12e année avec une note d'au moins 60 pour 100 au niveau avancé et d'au moins 75 pour 100 au niveau général; c) remettre une dissertation sur le rôle du technologue à partir d'un formulaire préparé par La Cité.

Remarque : La participation à une séance d'information est facultative. Les candidats acceptés au programme devront produire un certificat médical récent et des documents d'immunisation avant l'inscription.

Programme de trois ans (six semestres) menant à un diplôme

- Sciences infirmières

Conditions particulières d'admission :
a) crédits de niveau avancé de la 11e ou 12e année (ou l'équivalent) dans au moins deux matières scientifiques différentes parmi : biologie, chimie et physique. Les candidatures d'étudiants ayant suivi des cours de niveau général de la 11e ou 12e année (ou l'équivalent) feront l'objet d'une étude individuelle; b) participer à une séance d'information et remplir un questionnaire sur ses antécédents personnels; c) subir un test d'aptitudes dont les résultats pourront être utilisés en dernière analyse pour déterminer l'admissibilité du candidat.

- Thérapie respiratoire

Conditions particulières d'admission :
a) cours de mathématiques (MAT4A) avec une note d'au moins 60 pour 100 ou avoir suivi le cours de mathématiques de la technologie (MTT4G) avec une note d'au moins 75 pour 100 ou avoir reçu une

formation équivalente en mathématiques; b) crédit en chimie et en physique de la 11e ou 12e année avec une note d'au moins 60 pour 100 au niveau avancé et d'au moins 75 pour 100 au niveau général; c) remettre une dissertation sur le rôle du thérapeute, à partir d'un formulaire préparé par La Cité.

Remarque : La participation à une séance d'information est facultative. Les candidats acceptés au programme devront produire un certificat médical récent et des documents d'immunisation avant l'inscription.

- Technologie de la chimie – biochimie

Conditions particulières d'admission : crédit de la 12e année au niveau général en mathématiques de la technologie (MTT4G) ou avoir reçu une formation équivalente en mathématiques.

Programme de 2 à 2 ans 1/2 (cinq semestres) à temps plein, ou programme de trois à cinq ans à temps partiel menant à un diplôme

- Sciences infirmières pour infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés

Conditions particulières d'admission : détenir un certificat de compétence valide d'infirmières/infirmiers auxiliaires autorisés de l'Ontario. Les candidats devront également satisfaire à toutes les conditions du programme des sciences infirmières mentionnées ci-dessus.

Programme d'un an menant à un diplôme

- Hygiène dentaire

Conditions particulières d'admission : a) certificat valide de compétence professionnelle à titre d'aide dentaire agréé de l'Ontario ou une preuve valide d'admissibilité à la certification; b) fournir une preuve de travail au fauteuil dentaire pendant au moins 12 mois à plein temps en qualité d'aide dentaire au fauteuil et ce, après avoir obtenu le certificat en soins dentaires ou avoir passé la date d'admissibilité à l'obtention de ce certificat; c) produire une preuve de formation en techniques de radiographie conforme à la *Loi sur les rayons X*, ou l'équivalent; d) passer des tests d'admission sélective.

Remarque : Avant l'inscription, les candidats acceptés au programme devront produire des certificats médical et dentaire récents; un document d'immunisation, y compris des résultats négatifs au test de tuberculine subi quatre mois avant la date d'admission; une preuve de compétence en réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) – techniques de base au niveau C – , selon les normes de la Fondation ontarienne des maladies du coeur; une preuve de compétence en prestation de premiers soins selon les normes de l'Ambulance Saint-Jean.

Important : Les conditions d'admission peuvent varier d'une année à l'autre. Les candidats ne peuvent se présenter plus d'une fois au test d'admission.

Programmes d'un an (trois semestres) menant à un certificat

- Secours ambulancier

Conditions particulières d'admission : a) crédit de la 11e ou 12e année au niveau général en biologie; b) détenir un permis de conduire de l'Ontario (classe «F»), ou l'équivalent; c) produire un certificat valide de soins en réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) – techniques de base, au niveau C.

Remarque : Les candidats acceptés doivent produire un certificat médical récent avec résultats satisfaisants; des documents d'immunisation avant l'inscription; subir diverses épreuves destinées à évaluer leur condition physique; participer à une séance d'information.

- Soins dentaires

Conditions particulières d'admission : a) crédits de la 11e ou 12e année au niveau général en biologie et en chimie; b) participer à une séance d'information où seront administrés des tests d'admission.

Remarque : Avant l'inscription, les candidats acceptés au programme devront produire des certificats médical et dentaire récents; un document d'immunisation, y compris des résultats négatifs au test de tuberculine subi quatre mois avant la date d'admission; une preuve de compétence en réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) – techniques de base au niveau C – , selon les normes de la Fondation ontarienne des maladies du coeur; une preuve de compétence en prestation de premiers soins selon les normes de l'Ambulance Saint-Jean.

Important : Les conditions d'admission peuvent varier d'une année à l'autre. Les candidats ne peuvent se présenter plus d'une fois au test d'admission.

- Soins infirmiers auxiliaires

Conditions particulières d'admission : a) crédit de 11e ou 12e année au niveau général en sciences, au choix entre biologie, chimie ou physique; b) participer à une séance d'information et remplir un questionnaire sur ses antécédents personnels; c) passer un test d'aptitudes dont les résultats seront utilisés lors de la sélection des candidats.

Remarque : Avant l'inscription, les candidats acceptés au programme devront produire un certificat de soins immédiats en réanimation cardiorespiratoire (R.C.R.) – techniques de base au niveau C. Ce certificat est préalable à l'inscription au deuxième semestre et doit demeurer valide jusqu'à la fin du programme; fournir une preuve d'examen médical récent – résultats satisfaisants – ainsi que des documents d'immunisation.

Programme de 240 heures menant à un certificat

- Aide en soins de santé

Apprentissage

Au moment d'aller sous presse, le choix des programmes d'apprentissage devant être offert par La Cité collégiale n'avait pas été finalisé. Toutefois, La Cité dispense une gamme complète de programmes d'apprentissage répondant aux besoins du marché du travail de l'Est ontarien.

Pour obtenir la liste de ces programmes, communiquer avec La Cité collégiale.

Campus de Cornwall

Les Franco-Ontariens seront à l'aise au pavillon Moulinette du campus de Cornwall où ils recevront une excellente formation.

Vu l'importance grandissante de la connaissance des langues officielles sur le marché du travail canadien, les diplômés francophones continuent d'être largement responsables de cette réputation.

Toute personne a accès à l'éducation postsecondaire, les adultes autant que les finissants du secondaire. Les portes du collège sont ouvertes aux adultes qui cherchent à se préparer à un meilleur emploi et à acquérir des connaissances pour leur emploi actuel.

Programmes de trois ans menant à un diplôme

- Administration des affaires : gestion
- Administration des affaires : finance

Programme de 2 ans 1/2 menant à un diplôme

- Sciences infirmières

Conditions particulières d'admission : a) deux crédits en sciences de la 11e ou 12e année au niveau avancé parmi : biologie, physique ou chimie; b) un crédit en mathématiques de 12e année au niveau général; c) deux crédits en français de la 11e et 12e année au niveau avancé. Les candidats doivent faire preuve d'une bonne connaissance des deux langues officielles puisque les stages auront lieu en milieu bilingue.

Programmes de deux ans menant à un diplôme

- Administration de bureau : secrétariat de direction
- Commerce
- Comptabilité
- Études générales en arts et en sciences
- Techniques des sciences du comportement
- Travail social : gérontologie

Conditions particulières d'admission : deux crédits en français de la 11e ou 12e année (niveau général ou avancé). *Secrétariat de direction:* connaissance pratique des deux langues officielles. *Techniques des sciences du comportement* : réussir le test de classement en français (FR10). *Travail social – gérontologie :* être intéressé à travailler auprès des personnes âgées, posséder des aptitudes à communiquer, faire preuve de maturité émotive et d'un bien-être physique, être à l'aise dans les deux langues officielles.

Campus de Hawkesbury

Programme de deux ans menant à un diplôme

- Techniques forestières

Pour de plus amples renseignements sur les programmes et services offerts au campus de Hawkesbury, veuillez communiquer avec La Cité collégiale.

Accès et developpement

Éducation permanente
Depuis septembre 1990, La Cité collégiale offre des cours d'éducation permanente. L'annuaire décrivant ces cours sera disponible en août 1991. La majeure partie des cours sont offerts le soir, mais d'autres sont offerts le jour ou le fin de semaine. Le département d'éducation permanente a adopté la formule semestrielle pour presque tous ses cours; on peut donc s'inscrire en septembre, en janvier ou en mai. Par ailleurs, certains cours suivent un horaire plus flexible.

L'éducation permanente offre une grande variété de cours dans plusieurs domaines, notamment : arts appliqués, commerce, technologie et métiers, formation professionnelle, services de la santé, etc. Elle dispense aussi des cours de recyclage, de preparation à l'emploi, de préparation aux études collégiales, etc. Nombre de ces cours sont parrainés par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et par le ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario.

Les apprenants adultes peuvent suivre des cours d'éducation permanente sanctionnés par un diplôme ou par un certificat dans plusieurs domaines notamment : programme général d'arts et sciences, administration de services bénévoles, éducation des petits, bibliotechnique, loisirs 3e âge, affaires publiques, techniques florales, administration des affaires, compatabilité, agence de voyage, supervision, spécialisation en micro-informatique, programmation d'ordinateur, soins infirmiers auxiliaires, aide en soins de santé, aide familiale, soins palliatifs et retour au travail.

Formation de base et professionnelle
Cours préparatoire à la formation professionnelle

Il s'agit d'un programme d'enseignement individualisé, offert en français, qui vise l'acquisition des notions fondamentales de lecture et d'écriture (première année) jusqu'à l'étude des mathématiques, des langues et des sciences de la fin du secondaire (12e année).

L'AVENIR (préparation à l'emploi)
Ce programme de 16 semaines est destiné aux jeunes adultes sans emploi, âgés de 16 à 24 ans, qui ont besoin d'actualiser leurs connaissances scolaires et d'accroître leurs chances de décrocher et de conserver un emploi. Offert à Ottawa, à temps plein et à temps partiel, le jour et le soir.

L'AVENIR (composante expérience en milieu de travail)
Il s'agit d'un emploi assuré pendant 52 semaines allié à trois heures par semaine de formation en milieu scolaire, ou 16 semaines d'emploi, selon la composante préparation à l'emploi.

Programmes préparatoires à l'emploi

- Préparation élémentaire à un emploi

Ce programme de 26 semaines s'adresse à ceux qui sont aptes à accéder directement au monde du travail.

- Préparation fondamentale à l'emploi

Ce programme de 12 semaines est destiné à ceux qui sont aux prises avec des difficultés chroniques d'emploi.

Important : Des négociations sont en cours avec le ministère de la Formation professionnelle relativement à la prestation de programmes de formation par La Cité collégiale. Les programmes énumérés ci-dessus ne constituent qu'un exemple du genre de cours qui pourront être offerts. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec La Cité collégiale.

Appui financier
Une aide financière est offerte à ceux qui décident de suivre les programmes préparatoires aux études collégiales et à l'emploi. Pour de plus amples renseignements, il suffit de communiquer avec La Cité collégiale.

Autres renseignements

Aide financière
La Cité collégiale administre le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO), le Régime des prêts et bourses du Québec et d'autres programmes d'aide financière. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec La Cité collégiale.

Logement
La Cité collégiale n'a pas de résidence pour ses étudiants. Afin d'aider les élèves de l'extérieur qui se cherchent un logement, elle maintient une liste de logements disponibles. Dans la plupart des cas, il s'agit de chambres à louer dans des résidences privées. Pour obtenir cette liste, veuillez communiquer avec La Cité.

Comment se rendre à La Cité
Que vous veniez de l'Ontario ou d'une autre province, La Cité peut vous faire parvenir une carte qui indique l'accès routier au collège. La carte indique aussi l'emplacement de l'aéroport, de la gare et du terminus d'autobus des localités où La Cité fournit des cours ou des services.

Recherche d'emploi
La Cité collégiale reconnaît l'importance d'aider ses diplômés à se tailler une place sur le marché du travail. Les premiers diplômés de La Cité collégiale pourront donc faire appel aux services de recherche d'emploi et de placement de La Cité collégiale, dès le printemps 1991.

Counselling
Afin de faciliter l'identification de leurs aptitudes et résoudre les défis personnels auxquels ils peuvent faire face pendant l'année scolaire, les élèves de La Cité ont accès au service de counselling.

Besoins spéciaux
La Cité collégiale entend favoriser l'intégration à la vie collégiale des étudiants qui éprouvent des besoins spéciaux.

Ainsi, on invite les étudiants handicapés à se renseigner sur l'accès aux programmes et aux cours offerts à La Cité.

La Cité veut aussi favoriser la pleine participation à la vie collégiale des étudiants venant de l'étranger ou appartenant à une minorité visible.

Service de santé
Le service de santé de La Cité collégiale cherche à promouvoir le bien-être de ses étudiants et de son personnel. C'est à cette fin que le personnel infirmier exerce sa vigilance aux heures normales de travail. Un médecin donne des consultations sur rendez-vous.

Info-Cité
Pour en savoir plus long sur La Cité collégiale, veuillez vous adresser au :

2465, boulevard Saint-Laurent
Ottawa (Ontario)
K1G 5H8

ou composer l'un des numéros suivants :

Ottawa : 786-CITÉ (2483).

Cornwall : 938-CITÉ (2483).

Hawkesbury : 632-CITÉ (2483)

Appels sans frais de partout au Canada : 1-800-267-CITÉ (2483).

L'Apprentissage

Qu'est-ce que l'apprentissage?
L'apprentissage est une entente entre une personne comme vous qui veut apprendre un métier et un employeur qui veut vous former afin que vous deveniez un ouvrier qualifié.

Vous qui apprenez un métier et l'employeur qui vous donne la formation bénéficiez aussi largement de ce contrat. En échange de vos services, vous obtenez la possibilité d'acquérir une formation qui pourra vous assurer une carrière à la hauteur de vos ambitions. L'employeur, de son côté, s'assure les services d'un ouvrier qualifié qui peut contribuer au succès de son entreprise.

L'apprentissage est un moyen d'apprendre depuis longtemps éprouvé. Des Canadiens ainsi formés ont participé à :

- la mise au point du bras télémanipulateur de la navette spatiale;
- l'édification de la Tour CN, la construction autoportante la plus haute du monde;
- la conception du train de la Société de développement du transport urbain; et
- la préparation de repas de gourmet servis dans des restaurants et des hôtels de renommée mondiale.

Des ouvriers qualifiés formés par l'apprentissage font votre pain, réparent votre voiture, construisent votre maison et impriment ce que vous lisez présentement. Vous pouvez acquérir ces techniques.

La formation par l'apprentissage est administrée par le ministère de la Formation professionnelle en vertu de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des gens de métier.*

Comment fonctionne l'apprentissage?
Avant de commencer un apprentissage, vous devez bien sûr décider du métier qui correspond le mieux à vos objectifs et à vos goûts. À cette fin, vous trouverez dans les pages qui suivent des détails sur différentes carrières et sur les conditions d'apprentissage de ces carrières. Vous pourriez également lire le livre «Apprentissage : carrières d'avenir», que l'on peut trouver dans les bibliothèques d'école et les bibliothèques publiques, ou au bureau de l'apprentissage local. Pour plus de renseignements sur les possibilités d'apprentissage dans votre localité, adressez-vous à un conseiller ou une conseillère en formation de la Direction de l'apprentissage.

Une fois que vous avez choisi un métier, vous devez trouver un employeur ou un syndicat qui accepte de vous prendre en apprentissage. Vous pouvez vous adresser à un employeur que vous connaissez déjà, mais vous aurez sans doute à faire du porte-à-porte ou à répondre à des offres d'emploi avant de trouver un employeur qui vous convienne. De ce point de vue, vous n'êtes pas seul(e) à chercher. Beaucoup d'employeurs sont constamment à la recherche de jeunes apprentis ambitieux et enthousiastes.

Les possibilités d'apprentissage sont très nombreuses pour les femmes. Vous pouvez aussi demander l'aide d'un conseiller ou d'une conseillère en formation industrielle de l'un des 27 bureaux locaux de la Direction de l'apprentissage qui pourra aussi éventuellement vous renseigner sur les programmes spéciaux destinés aux femmes. Ce conseiller ou cette conseillère peut vous indiquer les possibilités d'apprentissage dans votre région et répondre à vos questions concernant l'apprentissage.

Vous devrez aussi rencontrer ce conseiller ou cette conseillère une fois que vous aurez trouvé un employeur. Sa tâche sera alors de s'assurer que vous avez le niveau d'instruction et l'âge requis, de déterminer si vos études antérieures et votre expérience vous permettent de raccourcir la durée de votre apprentissage et de faire les démarches administratives pour que votre employeur et vous-même puissiez signer un contrat officiel d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage énonce les conditions de la formation et, dans certains cas, la salaire.

La plus grande partie de la formation (environ 90 pour 100) consiste en expérience pratique sur les lieux de travail sous la direction de travailleurs qualifiés et du personnel cadre. Le reste est constitué d'enseignement en classe, habituellement dans un collège d'arts appliqués et de technologie.

Durant les périodes scolaires, vous pouvez recevoir une aide financière de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.L'enseignement en classe pour les apprentis est donné habituellement à temps plein (c'est-à-dire pendant un certain nombre de semaines chaque année) ou à temps partiel (une journée par semaine). Dans certains cas, l'apprenti ou l'apprentie peut suivre des cours du soir ou par correspondance. En outre, dans certaines localités, les apprentis peuvent suivre d'autres programmes leur permettant d'acquérir leur formation scolaire au début de l'apprentissage ou de combiner les études en vue d'un diplôme d'études secondaires avec des crédits utilisables pour leur apprentissage. Votre conseiller ou conseillère pourra vous donner plus de détails à ce sujet.

L'apprentissage est habituellement divisé en «sessions» qui correspondent au nombre total d'heures passées au travail ou à l'école, 1 800 à 2 000 heures représentant environ une année. Les apprentis ne reçoivent jamais moins que le salaire minimum en vigueur en Ontario. Vous bénéficierez d'augmentations de salaire avec l'accroissement de votre productivité à la fin de chaque session réussie. Ces augmentations varient selon le métier et doivent être négociées avec l'employeur. Les nouveaux apprentis peuvent avoir droit à une subvention du Fonds pour l'acquisition d'outils d'apprentissage du gouvernement de l'Ontario, pour les aider à acheter certains des outils nécessaires à leur formation.

Beaucoup de métiers spécialisés sont réglementés en Ontario, c'est-à-dire qu'ils sont régis par des règlements qui précisent les normes et les conditions de la formation. Il existe également des programmes de formation d'apprentissage destinés à assurer l'acquisition de compétences bien précises pour plus de 600 métiers particuliers aux employeurs.

Pour conclure leur apprentissage dans un métier, les apprentis doivent passer avec succès un examen écrit pour obtenir le certificat de qualification professionnelle. Les apprentis qui réussissent l'examen reçoivent un certificat de qualification professionnelle et un certificat d'apprentissage. Environ 20 métiers spécialisés réglementés requièrent la réussite à un examen interprovincial standard. Avec une note minimale de 69 pour 100, les travailleurs reçoivent le statut interprovincial ou «Sceau rouge» qui leur permet de pratiquer leur métier partout au Canada sans devoir passer d'autres examens.

Ces métiers sont repérés dans les pages qui suivent, à l'aide d'un astérisque(*). Pour certains métiers spécialisés réglementés, l'accréditation est obligatoire : seuls les travailleurs qui détiennent un certificat de qualification professionnelle et les apprentis enregistrés peuvent les pratiquer.

Les métiers réglementés à accréditation facultative ne requièrent ni certificat de qualification professionnelle, ni certificat d'apprentissage. Toutefois, ces certificats démontrent un bon niveau de compétence et certains employeurs et syndicats les exigent.

Vous pouvez travailler dans n'importe quel métier particulier à un employeur sans être une personne apprentie enregistrée. Toutefois, les travailleurs qui terminent un apprentissage dans ces métiers reçoivent aussi un certificat qui démontre qu'ils ont atteint un niveau de connaissance et de compétence reconnu à l'échelle provinciale.

Veuillez noter que la plupart des métiers spécialisés décrits ici sont réglementés. Dans les pages suivantes, vous trouverez, pour chaque métier, le nombre d'heures que vous passerez sur les lieux du travail et le nombre d'heures que vous passerez en classe. Vous y trouverez également la liste des compétences que vous acquerrez au cours de votre période d'apprentissage.

Votre avenir est entre vos mains
Le choix d'une carrière est l'une des décisions les plus sérieuses que vous puissiez prendre. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des renseignements qui vous permettront de prendre cette décision à bon escient.

Le contrat d'apprentissage est un vrai contrat, avec des droits et des obligations pour les deux parties. Avant de s'engager à investir temps et argent à former un apprenti ou une apprentie, l'employeur doit être convaincu que cela en vaut la peine. Il veut voir un candidat ou une candidate avec une

attitude positive et un désir de travailler tant sur le lieu de travail qu'à l'école. Il veut que le candidat ait les capacités et le désir d'aller jusqu'au bout d'un long programme de formation. Seulement alors sera-t-il prêt lui aussi à investir en vous et en votre avenir. On divise les métiers réglementés et spécifiques créés par l'employeur en quatre catégories : la construction, l'industrie, la force motrice et les services. Vous trouverez également plus loin une liste de quelques métiers créés par l'employeur.

Quelles sont les conditions d'admission?

La plupart des métiers exigent des candidats un niveau d'instruction minimal correspondant à la 10e année ou l'équivalent. Quelques employeurs et syndicats pourront exiger un niveau d'études plus élevé ainsi qu'un certain nombre de crédits dans des disciplines déterminées. N'oublions pas non plus que toute instruction supplémentaire représente un atout dans la poursuite d'une carrière.

Pour de plus amples renseignements

Si vous désirez de plus amples renseignements sur l'apprentissage ou sur des métiers particuliers et des programmes de formation, adressez-vous à l'un des bureaux de la Direction de l'apprentissage du ministère de la Formation professionnelle, dont vous trouverez la liste à la fin de cette section.

- **La construction**
  Métiers réglementés

Briqueteur et maçon*

Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 400 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Construit et monte des murs, des voûtes, des âtres, des cheminées ordinaires et d'usine et fait d'autres ouvrages de briquetage ou de maçonnerie : pose des briques et tout autre matériau réfractaire dans les parois et voûtes des fours de fonderie, des revêtements intérieurs de fours de fonderie et de cornues ou des revêtements extérieurs de chaudières, réservoirs et fours pour le traitement thermique.

Charpentier-menuisier (général)

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
3 844 heures au minimum, 7 200 heures au maximum, y compris trois périodes en classe de 8 semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Monte, modifie et répare les structures en bois; construit et monte des coffrages pour le béton; monte des échafaudages et des cloisons; pose les cadres de portes et de fenêtres; installe les planchers; prépare les murs et les plafonds à recevoir le plâtre; installe les accessoires intérieurs, les armoires de cuisine, prépare et monte les panneaux; pose et monte les escaliers et les rampes d'escaliers; pose et ajuste la ferronnerie; ajuste les portes, les fenêtres et les accessoires; imperméabilise les murs extérieurs.

Chaudronnier en construction*

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 650 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dessine, assemble et construit des chaudières, des récipients sous pression, des échangeurs de chaleur et en répare les éléments; lit et comprend les schémas, les devis, la documentation technique, les modes d'emploi des fabricants et les règlements de sécurité; ajuste les plaques, raccorde des longerons en acier, fore, alèse, boulonne, rivette, soude, monte; réduit la pression et vérifie les récipients sous pression et les contenants fermés à l'aide d'air, d'eau, de fumée ou d'autres méthodes.

Conducteur de grue

Ce métier se divise en deux groupes :
1er groupe – Conducteur de grue automobile
2e groupe – Conducteur de grue à tour

Scolarité exigée :
10e année (minimum).

Durée du programme :
Conducteur de grue automobile
Trois périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de six semaines.

Conducteur de grue à tour
Deux périodes de 2 000 heures chacune, y compris une période en classe de six semaines.

Fonctions et aptitudes :
Conducteur de grue automobile
Conduit et entretient des machines ou des structures mécaniques avec tambour à commande mécanique et câble métallique, qui servent à lever, à abaisser ou à déplacer des matériaux, qui sont équipées d'une flèche capable de déplacements verticaux et qui sont montées sur une base ou un châssis qui les rend mobiles; ces grues peuvent être montées sur chenilles ou sur pneus.

Conducteur de grue à tour
Conduit et entretient des machines ou des structures mécaniques avec tambour mécanique, flèche et câble métallique, qui servent à lever, à abaisser ou à déplacer des matériaux et qui sont équipées d'un mât vertical ou d'une tour et d'une flèche; ces grues à tour sont soit du type roulant ou fixe ou auquel des sections peuvent être ajoutées.

Électricien (construction et entretien)*

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de 10 semaines et deux périodes de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Pose, assemble, installe, répare, entretient, raccorde ou vérifie les divers appareils, l'équipement de commande et le câblage électrique utilisés dans les systèmes d'alarme, de communication, d'éclairage, de chauffage ou d'alimentation dans les immeubles ou autres constructions; exécute les installations proposées à partir de plans, dessins et spécifications; installe des panneaux de distribution, des boîtes d'interrupteurs, des boîtes de dérivation et autres dispositifs électriques connexes.

Électricien (habitations et bâtiments d'exploitations agricoles)

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 10 semaines.

Fonctions et aptitudes :
Effectue le travail d'un électricien dans la construction, les réparations, les transformations ou modifications de maisons,

immeubles à plusieurs logements (six logements ou moins) ou immeubles ou constructions utilisés pour l'exploitation agricole; entretient le matériel électrique dans les maisons, les immeubles à plusieurs logements (six logements ou moins) ou les exploitations agricoles.

Finisseur de béton
Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Finit les planchers de béton à la main ou avec des machines, y compris l'application des traitements de durcissement du béton et de surface; effectue toutes les phases d'imperméabilisation et de restauration du béton; polit et répare les surfaces de béton durci; pose et finit les matériaux d'époxyde, de plastique et d'autres compositions; finit et expose l'agrégat du béton préfabriqué et du béton de structure.

Installateur de systèmes de protection contre les incendies
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines.

Fonctions et aptitudes :
Dispose, assemble, installe, vérifie et entretient les réseaux de tuyauterie à haute et à basse pression pour l'approvisionnement en eau, air, mousse, gaz carbonique ou autres produits pour les systèmes de protection contre les incendies.

Mécanicien en réfrigération et climatisation*
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Installe ou monte tout élément d'un système de réfrigération ou de climatisation; assemble ou raccorde tout tuyau ou conduit utilisé pour canaliser le réfrigérant ou l'air climatisé; vérifie ou répare tout appareil utilisé dans les systèmes de réfrigération ou de climatisation.

Mécanicien-monteur (construction)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Installe, répare et entretient les machines mécaniques, leurs éléments, ainsi que les appareils et les mécanismes connexes utilisés dans les établissements industriels, commerciaux ou autres ou sur les chantiers de construction; a de vastes connaissances en métallurgie, soudure, lecture de plans et utilisation d'instruments de mesure précis.

Monteur de lignes électriques
Ce métier se divise en deux groupes :
1er groupe – Monteur-réparateur de lignes électriques
2e groupe – Monteur de lignes électriques

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Monteur-réparateur de lignes électriques
Quatre périodes comportant une formation et une expérience de travail connexes de 2 000 heures chacune.

Monteur de lignes électriques
Trois périodes comportant une formation et une expérience de travail connexes, y compris une période de 2 500 heures et deux de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Monteur-réparateur de lignes électriques
Met en place, entretient et répare les lignes électriques aériennes et souterraines qui transportent l'électricité des centrales aux abonnés.

Monteur de lignes électriques
Construit ou monte les réseaux électriques qui transportent l'électricité des centrales aux abonnés.

Monteur de tuyaux à vapeur*
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dessine, assemble, installe, entretient ou répare tout système de chauffage, de refroidissement, de traitement ou industriel; installe ou raccorde les canalisations dans tout bâtiment ou toute construction; pose les canalisations destinées à toutes fins, y compris le transport du gaz; pose les canalisations d'air, pneumatiques ou autres.

Ouvrier en charpentes métalliques
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent et être âgé de 17 ans au moins (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune (24 au total).

Fonctions et aptitudes :
Fabrique, assemble, installe, manipule, élève, monte, démonte, remet en état, ajuste, modifie, répare et entretient sur place toutes les structures en métal, le béton préfabriqué, le béton précontraint, les matériaux d'armature de béton, les matériaux ferreux et non ferreux contenus dans les murs-rideaux, les ouvrages métalliques décoratifs et autres et tous les autres matériaux utilisés à la place des matériaux mentionnés précédemment.

Peintre et décorateur
Ce métier se divise en deux groupes :
1er groupe – Groupe commercial et résidentiel
2e groupe – Groupe industriel

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent pour les deux groupes (minimum).

Durée du programme pour les deux groupes :

Trois périodes comportant une formation et une expérience de travail connexes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de huit semaines et deux de sept semaines.

Fonctions et aptitudes :
Groupe commercial et résidentiel
Prépare et exécute les travaux d'intérieur et d'extérieur sur le plâtre, les panneaux de revêtement, le bois, le métal, la maçonnerie, le stuc et autres matériaux; utilise un appareil à vapeur pour décoller le papier peint et fait la pose de divers revêtements muraux, de papiers peints, de placages de bois, de tissus vinyle et d'autres matériaux.

Groupe industriel
Prépare et exécute les travaux d'intérieur et d'extérieur sur le plâtre, les panneaux de revêtement, le bois, le métal, la maçonnerie, le stuc et autres matériaux; prépare et exécute le travail avec des outils mécaniques, utilise les torches à décaper, les pistolets vaporisateurs et les sableuses.

Plâtrier
Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 600 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Applique le plâtre et le stuc sur les murs et les plafonds tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une construction; applique le plâtre et le stuc sur les lattes, la maçonnerie et les isolants rigides; pose le ruban adhésif sur les joints des panneaux de plâtre et des panneaux de revêtement.

Plombier*
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dispose, monte, installe, entretient ou répare, dans toute construction, immeuble

ou chantier, la tuyauterie et les accessoires en vue de l'approvisionnement en eau à des fins domestiques ou industrielles ou en vue de l'évacuation des eaux après utilisation à des fins domestiques ou industrielles.

Poseur de lattes
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 10 semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dans la construction ou la réparation de murs, cloisons, plafonds et voûtes de charpente : pose, en attachant, clouant, agrafant ou soudant, les lattes métalliques ou en bois, le placoplâtre ou tout autre matériau et accessoire qui sert de base au plâtre, ciment ou matériaux acoustiques; pose les montants, cadres et accessoires de plastique et de métal léger qui recevront le placoplâtre ou les lattes métalliques.

Tôlier*
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Fabrique, produit, assemble, manipule, construit, monte, démonte, remet en état, ajuste, modifie, répare ou entretient tout article en tôle ferreuse ou non ferreuse ou en tout autre matériau.

Vitrier et mécanicien des métaux
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Est chargé de disposer, fabriquer, monter et installer des cadres refoulés, de la ferronnerie, des devantures de magasin, des panneaux de parement muraux, des portes coulissantes manuelles, des châssis de fenêtre, des ferme-portes manuels, des mécanismes automatiques de portes et des murs-rideaux; se charge de disposer, fabriquer, monter et installer les devantures de verres fixes, les vitres d'automobile, le verre utilisé pour les professions artistiques, les aquariums et autres produits spéciaux semblables; coupe, ajuste et pose le verre dans des cadres en bois ou en métal pour des fenêtres, lanterneaux, comptoirs-vitrines, devantures de magasins et d'immeubles.

• La construction
Métiers spécifiques créés par l'employeur

Dessinateur d'architecture
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Prépare des plans représentant l'intérieur, l'extérieur ou d'autres détails architecturaux d'immeubles de bureaux et d'habitation, de bâtiments industriels, commerciaux et autres.

Poseur de panneaux muraux secs et de panneaux acoustiques
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 500 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Pose des panneaux de revêtement au plafond et sur les murs intérieurs des bâtiments; pose les isolants thermo-acoustiques et les matériaux insonorisants.

Poseur de terrazzo, carreaux et marbre
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Applique des revêtements décoratifs faits de ciment, de sable, de pigments ou de composés chimiques, de marbre ou d'autres agrégats sur les planchers, les escaliers et d'autres surfaces.

• L'industrie
Métiers réglementés

Confectionneur de moules
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Huit périodes de 1 000 heures, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Fabrique, répare et transforme des moules, des modèles et des gabarits; a de vastes connaissances de l'interprétation des bleus et des dessins, des plastiques, des méthodes et de l'équipement de traitement.

Imprimeur
Ce métier se divise en trois groupes et est à l'étude en vue de changements éventuels dans la réglementation :
1er groupe – Imprimeur-préparateur
2e groupe – Imprimeur-conducteur
3e groupe – Imprimeur-relieur

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent pour tous les groupes et être âgé de 16 ans au moins (minimum).

Durée du programme :
Groupes 1 et 2
Quatre périodes comportant une formation et une expérience de travail connexes de 2 000 heures chacune y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune (environ quatre années au total).

Groupe 3
Quatre périodes comportant une formation et une expérience de travail connexes, y compris deux périodes en classe (environ quatre années au total).

Fonctions et aptitudes :
Imprimeur-préparateur
En plus de bien connaître les techniques de la photographie, l'imprimeur-préparateur doit aussi pouvoir identifier les différents types de papier et leurs caractéristiques, choisir le papier de format et de type appropriés, faire fonctionner les machines à composer, corriger les épreuves en utilisant les symboles standards du correcteur d'épreuves, produire des croquis et maquettes, utiliser le massicot, les plieuses, les perceuses, les brocheuses et autres machines à relier. Il doit aussi avoir de bonnes bases en matière d'arts graphiques, en particulier en histoire de l'imprimerie. Autres aspects importants du métier : l'établissement des coûts et l'exploitation d'une petite entreprise.

Imprimeur-conducteur
L'imprimeur-conducteur de presse utilise et entretient des presses de types et formats variés. Le travail consiste à réaliser les plaques d'impression, à partir des documents photographiques fournis par l'imprimeur-préparateur, à se procurer le papier et les encres voulus, à préparer la presse et, durant l'impression, à s'asssurer que les

couleurs sont convenablement mélangées et à veiller au contrôle de la qualité.

Imprimeur-relieur
L'imprimeur-relieur interprète la disposition des feuilles imprimées et détermine comment les couper de façon à optimiser l'utilisation du papier. Il doit aussi construire et vérifier des «maquettes», faire fonctionner les margeuses, les plieuses et les brocheuses, et effectuer avec précision des opérations manuelles comme la collecte, l'insertion, l'égalisation et le dénombrement des feuilles, l'application d'adhésifs et la réparation et la restauration de livres.

Mécanicien-monteur (établissement industriel)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dans un établissement industriel ou une aire de traitement précise, installe, répare et entretient des machines mécaniques et leurs pièces et du matériel pneumatique et hydraulique connexe; a une vaste connaissance de la métallurgie, de la soudure, de la lecture des plans et de l'utilisation des instruments de mesure de précision.

Menuisier industriel
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Règle et utilise diverses machines employées pour la construction et la fabrication d'articles en bois et autres matériaux connexes, tels que placards, mobilier, portes et encadrements de porte.

Monteur (charpentes et panneaux d'acier)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Lit et interprète les bleus; effectue des travaux de mesure, de vérification et de disposition; assemble des panneaux et des éléments métalliques; déplace les produits finis à l'aide de grues, d'élingues ou de tout autre appareil de levage.

Outilleur-ajusteur
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Huit périodes de 1 000 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Monte, répare et transforme des matrices, des formes, des outils tranchants, des calibres, des gabarits et des montages; travaille à de faibles tolérances; a de vastes connaissances de la lecture et de l'interprétation des bleus; devrait posséder de bonnes notions de métallurgie et des connaissances pratiques de l'utilisation, de l'entretien et du fonctionnement des machines-outils et de l'équipement connexe.

Régleur-conducteur de machines-outils* (général)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Huit périodes de 1 000 heures, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :

Règle et conduit divers types de machines à couper et à meuler les métaux à des tolérances très faibles; a de vastes connaissances de la métallurgie; connaît bien l'utilisation et l'entretien des instruments de mesure de précision; sait bien lire les bleus.

- **L'industrie**
  Métiers spécifiques créés par l'employeur

Charpentier-menuisier d'usine
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dans un établissement industriel ou une aire de traitement industriel : découpe, façonne, assemble, monte et entretient différents types de constructions et d'accessoires en bois à l'aide d'outils manuels et motorisés; fabrique, transforme et répare des constructions et des objets en bois.

Conducteur d'appareils de traitement chimique
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Fait fonctionner les panneaux de commande des appareils de distillation, des réacteurs chimiques, des pompes, des compresseurs et des échangeurs de chaleur; fait fonctionner et commande les filtres, les mélangeurs, les dispositifs de chauffage à la vapeur, à l'électricité et au gaz, les décanteurs, les malaxeurs, les séchoirs, les pompes, les compresseurs, les gicleurs et les pompes à vide, les courroies transporteuses, les ventilateurs et les souffleries; remplit les contenants, les camions-citernes, les wagons-citernes et les réservoirs de stockage.

Dessinateur (mécanique)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Prépare des dessins d'exécution et d'autres dessins techniques à partir d'esquisses ou de notes pour la construction de machines, de moteurs, de gabarits et de montages, d'équipement mécanique et de divers genres de produits à des fins d'ingénierie, de fabrication, d'illustration et autres.

Électricien (entretien d'usine)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dans un établissement industriel : installe des conduites, des boîtes de dérivation, des interrupteurs; tire les câbles, les isole et les rend étanches; installe, aligne, branche et essaie les machines; installe les systèmes d'éclairage, de commande, de communication et de chauffage; révise et répare les moteurs et les générateurs à courant alternatif et à courant continu.

Mécanicien en électronique (usine)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Installe, essaie, étalonne et répare les commandes électroniques et l'équipement de contrôle et de communication dans une usine.

Modeleur

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune (en révision).

Fonctions et aptitudes :
Construit, façonne et répare des modèles en bois, plastique ou métal selon les dessins et les devis à l'aide des outils manuels et motorisés, des machines à travailler le bois et des machines-outils; fabrique et répare des modèles, y compris des modèles de dispositifs de blocage, suivant des blocs pour machines à fraiser les matrices, en utilisant des plâtres ou des ciments, de la résine coulée ou des mélanges de fibre de verre et de résine; usine et finit conformément aux dessins et aux devis.

Soudeur (au gaz et à l'arc)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent.

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Soude ensemble des pièces de métal, conformément à des tracés, des bleus ou des fiches de travail, en utilisant la soudure au chalumeau et toute combinaison de procédés de soudure à l'arc, tels que la soudure manuelle, automatique et semi-automatique, au gaz inerte et la soudure automatique sous flux; peut effectuer du découpage au chalumeau et du meulage.

Autres renseignements :
Pour souder sur des chaudières, des récipients sous pression et des conduites sous pression, il faut réussir le test d'aptitudes exigé par le ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario, Division des normes techniques, Direction de la sécurité des appareils sous pression.

Tôlier (usine)
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Dans un établissement industriel : fabrique, installe ou répare les articles en tôle utilisés pour l'entretien de l'usine, le ramassage de la poussière, la ventilation et les opérations de l'usine.

• La force motrice
Métiers réglementés

Mécanicien d'automobiles
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des pannes, démonte, règle, entretient, répare, révise et assemble tous les éléments des véhicules à moteur, y compris les mécanismes de direction, les freins, le moteur, le groupe motopropulseur et les systèmes de suspension, de climatisation, de carburation et les systèmes électriques.

Mécanicien de boîtes de vitesses
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des problèmes, démonte, règle, entretient, répare, révise et assemble toutes les transmissions de véhicules à moteur, qu'elles soient automatiques ou manuelles et les transmissions par cardan; connaît les effets des autres éléments des véhicules à moteur sur le fonctionnement des transmissions et des transmissions à arbre.

Mécanicien de machinerie lourde*
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de 12 semaines et deux de sept semaines.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des pannes, démonte, règle, entretient, répare, révise et assemble les éléments du matériel lourd, y compris les mécanismes de direction, les freins, le moteur, le groupe motopropulseur, les systèmes de suspension et de carburation et les systèmes électriques.

Mécanicien de machines agricoles
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Cinq périodes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de 14 semaines et deux de huit semaines.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des pannes, démonte, règle, entretient, répare, révise et assemble tous les éléments de machines agricoles, y compris les mécanismes de direction, les freins, les moteurs, les groupes motopropulseurs et les systèmes de suspension, de climatisation, d'alimentation et les systèmes électriques.

Mécanicien de moteurs refroidis par air et de moteurs marins
Ce métier se divise en quatre groupes :
1er groupe– Mécanicien de petits moteurs
2e groupe – Mécanicien d'équipement marin et de petits appareils motorisés
3e groupe – Mécanicien de petits moteurs (construction)
4e groupe – Mécanicien de moteurs marins

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent pour tous les groupes (minimum).

Durée du programme :
Groupes 1 à 3
Deux périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 10 semaines chacune.

Groupe 4
Quatre périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 10 semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Mécanicien de petits moteurs
Répare les petits moteurs diesel et à essence refroidis par air utilisés dans les tondeuses à gazon, les souffleuses à neige, les scies à chaîne, les tracteurs de jardin, les motoneiges, les pompes portatives et les groupes électrogènes de même que les moteurs hors-bord refroidis par air ou par eau.

Mécanicien d'équipement marin et de petits appareils motorisés
Vérifie, inspecte, localise les défectuosités, entretient, répare, révise et prépare pour l'entreposage des petits moteurs diesel et à essence refroidis par air utilisés pour faire fonctionner les bateaux et les petits appareils motorisés; nettoie, entretient, répare et finit les coques et les pièces en bois, en aluminium et en fibre de verre.

Mécanicien de petits moteurs (construction)
Répare les petits moteurs à combustion interne refroidis par air et par eau qui servent à faire fonctionner les outils et l'équipement utilisés dans la construction : scies à chaîne, petits tracteurs, pompes portatives, compresseurs d'air, groupes électrogènes.

Mécanicien de moteurs marins
Répare les moteurs à combustion interne et à refroidissement par air ou par eau servant à propulser les bateaux (moteurs en Z, moteurs hors-bord et moteurs en-bord); entretient, répare et arme les bateaux; installe, remplace, répare, teste et entretient l'équipement électrique, de plomberie et tout l'équipement auxiliaire des bateaux.

Mécanicien de motocyclettes
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des pannes, démonte, règle, entretient, répare et révise tous les éléments de motocyclette, y compris la fourche, le cadre, les freins, le moteur, le groupe motopropulseur et les systèmes de suspension, de carburation et les systèmes électriques.

Mécanicien de systèmes d'allumage et d'alimentation
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Établit la cause des problèmes que présentent les éléments des véhicules automobiles, y compris les systèmes électriques, de carburation, d'allumage et de climatisation; les assemble, les démonte, les règle, les entretient et les répare; effectue les mises au point mineures et importantes des moteurs.

Mécanicien, parallélisme des roues et freins
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des pannes, démonte, règle, entretient, répare, révise et remonte les éléments des systèmes de suspension avant et arrière et des systèmes de freinage, y compris les roues, les pneus, les ressorts et les amortisseurs; vérifie et rectifie le parallélisme du châssis si nécessaire.

Peintre d'automobiles
Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Deux périodes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de huit semaines.

Fonctions et aptitudes :
Ponce, mastique et prépare les surfaces et applique la peinture de finition; sèche et recuit les surfaces nouvellement peintes; mélange les peintures et les ingrédients et assortit les couleurs; refinit les panneaux extérieurs galvanisés et les moulures en aluminium anodisé.

Réparateur de carrosserie d'automobiles
Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Martèle les bosselures des panneaux, des ailes et des plinthes; lime, meule, ponce, mastique et prépare les surfaces bosselées ou transpercées; utilise les traitements thermiques pour rétrécir ou étirer les panneaux métalliques; soude les fissures de la carrosserie; vérifie et rectifie l'alignement du châssis.

Réparateur de remorques de camions
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 1 800 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Inspecte, établit la cause des problèmes, démonte, règle, entretient, répare, révise tous les éléments des remorques, y compris les systèmes de suspension, les châssis, les freins et les systèmes électriques et de climatisation.

Usineur de pièces d'automobile
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune, y compris une période en classe de huit semaines et deux de sept semaines.

Fonctions et aptitudes :
Révise et refait les moteurs à explosion interne et les éléments connexes; révise les éléments du groupe motopropulseur, des systèmes de freinage et de suspension.

- **Les services**

Métiers réglementés

Boulanger-pâtissier
Ce métier se divise en trois groupes :
1er groupe – Aide-boulanger
2e groupe – Boulanger
3e groupe – Pâtissier

Scolarité exigée :
8e année ou l'équivalent pour tous les groupes (minimum).

Durée du programme :
Aide-boulanger
Une période de 2 000 heures, y compris une période en classe de 15 semaines.

Boulanger
Trois périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 15 semaines chacune.

Pâtissier
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 15 semaines et une de cinq semaines.

Fonctions et aptitudes :
Aide-boulanger
Prépare les ingrédients, la pâte ordinaire, différents types de pâtes levées, sucrées et feuilletées, tartes, biscuits, muffins et beignes; participe aux processus de formulation et de fermentation.

Boulanger
Surveille la formulation, la fermentation, les stocks, la réception et la distribution, l'établissement des coûts, l'achat du matériel et des ingrédients; prépare les puddings, les desserts, la pâte à pâtisserie, la pâte à choux, le pain, les petits pains, le glaçage, les garnitures, les gâteaux et les crèmes.

Pâtissier
Prépare les gâteaux spéciaux, les pâtisseries, les petits fours, les biscuits au chocolat et à garnitures spéciales, les gâteaux de mariage; décore et prépare les desserts, la pâte d'amande et la gomme.

Coiffeur
Ce métier se divise en trois groupes (en révision) :
1er groupe – Coiffeur pour hommes
2e groupe – Coiffeur pour femmes
3e groupe – Maître-coiffeur

Scolarité exigée :
9e année ou l'équivalent pour tous les groupes (minimum).

Durée du programme :
Coiffeur pour hommes et coiffeur pour femmes
Trois périodes de 1 500 heures chacune, y compris deux périodes en classe de huit semaines chacune.

Maître-coiffeur
Trois périodes de 1 580 heures chacune, y compris trois périodes en classe de huit semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Teint, décolore ou sèche les cheveux; lave la tête et le cuir chevelu; donne des traitements aux cheveux et au cuir chevelu; coupe ou taille les cheveux; épile, teint ou traite les cils et les sourcils; frise ou ondule les cheveux; peigne ou brosse les cheveux. De plus, le coiffeur pour hommes (1er groupe) rase ou taille la barbe ou la moustache; le coiffeur pour femmes (2e groupe) applique les masques faciaux, le maquillage et fait les manucures; le maître-coiffeur (3e groupe) exécute tout ce qui est mentionné ci-dessus.

Autres renseignements :
On peut aussi devenir coiffeur pour hommes, coiffeur pour femmes ou maître-coiffeur en suivant avec succès un programme approuvé par le ministère et offert dans une école privée homologuée, une école secondaire ou un collège d'arts appliqués et de technologie. Pour obtenir une liste des établissements, s'adresser au ministère de la Formation professionnelle, Direction de l'apprentissage.

Cuisinier
Ce métier se divise en deux groupes :
1er groupe – Aide-cuisinier
2e groupe – Cuisinier*

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent pour les deux groupes (minimum).

Durée du programme :
Aide-cuisinier
Une période de 2 000 heures, y compris 15 semaines en classe.

Cuisinier
Trois périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 15 semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Aide-cuisinier
Prépare des petits déjeuners complets, des repas rapides cuits sur le gril, des sandwiches, des salades et des desserts simples, des légumes et des boissons non alcoolisées; découpe les viandes, la volaille et le gibier cuits; a des connaissances de base des principes du service à table et de la préparation des soupes et sauces.

Cuisinier
Prépare des repas complets, des repas rapides cuits sur le gril, des sandwiches, des légumes, des buffets chauds et froids, des salades et des vinaigrettes, des desserts, des boissons non alcoolisées; découpe les viandes, la volaille, le poisson et le gibier cuits; connaît suffisamment les principes du service à table; connaît bien la gestion des stocks, la composition des menus, la détermination du coût des aliments et l'achat de ces derniers.

Dépanneur radio-télévision*

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 2 000 heures chacune, y compris deux périodes en classe de 18 semaines chacune.

Fonctions et aptitudes :
Installe, règle et répare les récepteurs de radio et de télévision et autres pièces d'équipement électronique à usage domestique.
Ne comprend pas : la fabrication de récepteurs de radio et de télévision, d'amplificateurs ou de tout autre appareil électronique; ne comprend pas nécessairement la réparation et l'entretien de tels appareils en milieu industriel ainsi que le raccordement de tels appareils à une source électrique externe.

Horticulteur
Ce métier se divise en deux groupes :
1er groupe – Pépiniériste et serriste
2e groupe – Préposé à l'entretien des pelouses et paysagiste.

Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent pour les deux groupes (minimum).

Durée du programme :
Pour les deux groupes
4 500 heures, y compris une période en classe de huit semaines et une période en classe de 12 semaines.

Fonctions et aptitudes :
Pépiniériste et serriste
Fait la culture des arbres, des arbustes, des plantes ornementales et à floraison; plante, transplante et vend les produits horticulturaux connexes.

Préposé à l'entretien des pelouses et paysagiste.
Prépare le terrain en le creusant, en amenant et en étalant la terre et les agrégats; établit et entretient les pelouses ordinaires et fines par fertilisation, semis, gazonnement, nivellement et irrigation; plante les arbres, les arbustes, les fleurs et les oignons; entretient les fleurs, les arbustes, les arbres et toute autre plante. Pose des dalles, du béton, de l'asphalte et des structures en bois dans les jardins en voie d'aménagement; crée et entretient des aires de récréation et de repos.

• **Les services**
Métiers spécifiques créés par l'employeur
Remarque : En général, tous les métiers spécifiques créés par l'employeur tombent sous le champ d'application de l'art. 6 du Règlement 36.

Boucher
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Quatre périodes de 1 800 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Abat, dépouille, nettoie les animaux et suspend les carcasses; désosse et taille divers types de carcasses, par exemple, de boeuf, de veau, d'agneau et de porc, et les débite en coupes vendables au détail; peut fabriquer différents genres de saucisses et préparer des viandes spéciales et des produits de fantaisie à base de viande.

Commis-boucher dans le commerce de détail
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Deux périodes de 2 000 heures chacune, y compris 18 semaines en classe.

Fonctions et aptitudes :
Désosse et taille divers types de carcasses, par exemple, de veau, de boeuf, d'agneau et de porc, en coupes vendables au détail; peut faire différents types de saucisses et préparer des viandes spéciales et des produits de fantaisie à base de viande; peut également s'occuper de la préparation de la volaille et du poisson.

Fourreur
Scolarité exigée :
10e année ou l'équivalent (minimum).

Durée du programme :
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Fonctions et aptitudes :
Fait, retouche, transforme et répare les vêtements en fourrure; évalue le coût des vêtements neufs, des retouches, des transformations et des réparations.

- **Autres métiers spécifiques créés par l'employeur**

Il existe en Ontario des calendriers de formation d'apprentissage dans plus de 600 métiers spécifiques créés par l'employeur. Vous trouverez ci-dessous la liste des métiers les plus courants et le nombre d'heures d'apprentissage qu'ils requièrent. Les apprentis ayant réussi leur formation reçoivent un certificat d'apprentissage prouvant qu'ils ont atteint le niveau de connaissances et de compétences reconnu par la province.

On peut mettre au point de nouveaux programmes de formation par apprentissage sur demande. Ces programmes sont en général conçus selon les besoins pour satisfaire aux exigences précises de métiers et d'employeurs particuliers.

Charpentier de navires en fer (blindeur de carènes)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Électroplaste
Quatre périodes de 1 800 heures chacune.

Menuisier de navires (assembleur)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Ouvrier de fonderie (mouleur)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Ouvrier de fonderie (noyauteur)
Deux périodes de 2 000 heures chacune.

Ouvrier d'usine de sidérurgie (haut fourneau)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Ouvrier d'usine de sidérurgie (laminage)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Ouvrier sidérurgiste (en usine)
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Plombier (en usine)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Tapissier-garnisseur (automobiles)
Trois périodes de 1 800 heures chacune.

Tapissier-garnisseur (meubles)
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

Technicien en optique (fabrication de lentilles et de prismes)
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Technicien en plastiques
Quatre périodes de 2 000 heures chacune.

Tuyauteur (industriel)
Trois périodes de 2 000 heures chacune.

- **Bureaux de l'apprentissage**

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au conseiller en formation du bureau de la Direction de l'apprentissage le plus près de chez vous.

Barrie	(705) 737-1431
Belleville	(613) 968-5558
Brantford	(519) 756-5197
Brockville	(613) 342-5481
Chatham	(519) 354-9100
Cornwall	(613) 938-9702
Hamilton	(416) 521-7764
Kenora	(807) 468-2879
Kingston	(613) 547-4338
London	(519) 675-7788
Mississauga	(416) 897-1551
North Bay	(705) 495-8515
Oshawa	(416) 576-0171
Ottawa	(613) 731-7100
Owen Sound	(519) 376-5790
Pembroke	(613) 735-3911
Peterborough	(705) 743-4172
St. Catharines	(416) 684-8543
Sarnia	(519) 542-7705
Sault Ste. Marie	(705) 945-6815
Scarborough	(416) 750-3533
Sudbury	(705) 688-3030
Thunder Bay	(807) 345-8888
Timmins	(705) 264-2354
Toronto (centre)	(416) 326-5800
Waterloo	(519) 884-5460
Windsor	(519) 254-8654

Vous pouvez téléphoner sans frais en composant le 1-800-387-5656

Santé et sécurité au travail

On peut obtenir des renseignements sur la *Loi de 1978 sur la santé et la sécurité au travail* et autres questions connexes auprès du ministère du Travail et des collèges et universités de l'Ontario. Le ministère du Travail de l'Ontario et les universités Queen's, Lakehead, Laurentienne, Western Ontario et de Waterloo administrent des centres de ressources sur la santé et la sécurité.

Renseignements generaux sur les universites de l'Ontario

Les universités

L'Ontario compte aujourd'hui 15 universités. Huit universités et collèges universitaires offrent des programmes d'études ou des cours enseignés entièrement ou partiellement en français :

- le Collège Glendon, qui fait partie de l'Université York,
- l'Université Laurentienne et
- l'Université de Sudbury, qui sont fédérées,
- le Collège universitaire de Hearst, qui est affilié à l'Université Laurentienne,
- l'Université d'Ottawa et
- l'Université Saint-Paul, qui sont fédérées,
- le Royal Military College et
- le Collège dominicain de philosophie et de théologie.

Voir le tableau des programmes et des cours universitaires qui sont offerts en français en Ontario.

Admission à un programme universitaire de premier cycle

1. Normalement, les élèves qui envisagent d'aller à l'université après leurs études secondaires doivent maintenant obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) à la fin de la 13e année.
2. Les universités de l'Ontario exigent généralement une moyenne de 60 pour 100 dans six CPO ou cours de 13e année. Les universités continueront de déterminer elles-mêmes les conditions d'admission spécifiques aux divers programmes. Les candidats doivent toutefois comprendre que même s'ils remplissent les conditions d'admission minimales, leur entrée à l'université n'est pas garantie. On donne la préférence à ceux qui ont de meilleures notes scolaires. Et dans certains programmes, où le nombre d'inscriptions est limité, on pourra exiger une moyenne de 70 à 80 pour 100.
3. Les renseignements ci-dessus s'adressent aux élèves qui entrent directement à l'université, dès la fin de leurs études secondaires en Ontario. Les universités continueront d'étudier les dossiers des autres candidats individuellement, notamment ceux qui ont quitté l'école depuis un certain temps.

Conditions particulières d'admission

Les conditions d'admission notées après la rubrique *Conditions particulières d'admission* sont exigées en plus d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et s'appliquent à tous les programmes cités dans la section.

Cours préalables

Les CPO et les cours préalables de 13e année varient suivant l'université et le programme universitaire choisi. Les cours préalables pour chaque programme sont notés dans la section concernant chacun des établissements bilingues de l'Ontario. Les conditions d'admission indiquées sont valables pour l'année scolaire en cours. Les élèves doivent se renseigner auprès de leur conseiller en orientation à propos des changements possibles dans les cours requis pour l'année scolaire 1991-1992.

Admission anticipée

Certains élèves peuvent être admis à l'université avant la fin de l'année scolaire si leurs notes de 12e et de 13e année pour les CPO sont suffisantes, à condition qu'ils maintiennent ce rendement et qu'ils terminent avec succès leurs études secondaires.

Demande d'admission à une université de l'Ontario

Marche à suivre pour faire une demande d'admission

Toute personne qui désire s'inscrire à une université ontarienne en 1991 doit faire parvenir une demande d'admission au :

Centre de réception des demandes d'admission
aux universités de l'Ontario
C.P. 1328
Guelph (Ontario) N1H 7P4
Téléphone (519) 823-1940
Sans frais 1-800-265-8341

Ce centre enregistre toutes les demandes d'admission et les réponses des étudiants aux offres d'admission des universités.

Candidats des écoles secondaires

Ce sont les candidats inscrits actuellement à temps plein en 13e année ou à un programme menant au DESO avec six CPO à des écoles secondaires publiques ou privées de l'Ontario.

Le Centre de réception des demandes d'admission envoie un formulaire de demande d'admission préimprimé (OUAC 101), ainsi qu'une enveloppe pour le droit d'inscription à toutes les écoles secondaires publiques ou privées de l'Ontario.

Les candidats :

1. remplissent le formulaire;
2. indiquent trois combinaisons d'université et de programme;
3. soumettent leur demande, accompagnée d'un chèque ou mandat-poste pour les droits d'inscription de 15 $, au responsable de leur école.

L'école y inclut les renseignements relatifs aux cours de CPO ou de 13e et de 12e année, garde la copie 2 pour les dossiers et transmet l'original au centre, qui accuse réception de chaque demande en envoyant à l'école un formulaire de vérification/modification (OUAC 103). Le centre obtient aussi les notes provisoires des CPO ou de 13e année directement des écoles secondaires.

Autres candidats

Ce sont les candidats qui ne sont pas inscrits actuellement dans une école secondaire de l'Ontario, y compris les candidats adultes, les candidats qui ont obtenu le DESO ou terminé leur 13e année d'études secondaires antérieurement, les candidats qui étudient par correspondance et ceux d'autres provinces et d'autres pays.

Ces candidats doivent obtenir le formulaire de demande d'admission (OUAC 105) à l'université de leur choix ou au Centre de réception des demandes d'admission aux universités. Le candidat peut soumettre au centre son choix de trois combinaisons d'université et de programme. Il remplit le formulaire et l'envoie, accompagné du droit d'inscription de 15 $, au Centre de réception des demandes d'admission aux universités. Ce dernier transmettra la demande d'admission aux universités choisies. Le candidat doit cependant envoyer son dossier scolaire directement aux universités et indiquer le numéro de référence du requérant.

Décision de l'université
Lorsque l'université accepte un candidat, elle lui envoie une lettre-réponse que le candidat doit remplir et renvoyer au Centre de réception. Le candidat ne peut accepter qu'une seule offre d'admission. C'est au centre d'aviser les universités de la décision du candidat.

Le candidat peut modifier son choix d'université à une date ultérieure à condition d'avoir l'autorisation de l'université qu'il désire alors fréquenter. Le candidat doit aviser le centre de son intention de changer d'université par écrit.

Refus d'admission
Si le candidat reçoit des refus d'admission aux universités qu'il a choisies, il peut choisir d'autres universités et leur faire envoyer sa demande par le centre.

Étudiants étrangers
Les étudiants étrangers désireux de recevoir un formulaire de demande d'admission aux universités de l'Ontario doivent s'adresser au Centre de réception des demandes d'admission aux universités de l'Ontario, C. P. 1328, Guelph (Ontario) Canada N1H 7P4.

Les demandes de renseignements spécifiques ayant trait aux conditions d'admission, aux cours, aux frais de scolarité, aux résidences et autres installations doivent être adressées individuellement à chaque université.

Le droit d'étude de dossier pour les étudiants étrangers est de 20 $, payable sous forme de mandat international. Les chèques provenant de banques non canadiennes ne sont pas acceptés. Les formulaires doivent être accompagnés du paiement, sinon ils ne seront pas étudiés.

Les étudiants étrangers devraient faire leur demande aussitôt que possible. Aucun formulaire de demande ne sera envoyé aux étudiants étrangers entre le 1er juillet et le 30 septembre. Par conséquent, il est recommandé de faire sa demande dès le 1er octobre si l'on veut être admis à l'université au mois de septembre de l'année suivante.

Les étudiants étrangers doivent faire parvenir leur dossier scolaire citant le numéro de référence du requérant directement à l'université et *non au Centre de réception des demandes d'admission*.

Le Centre de réception n'étudie que les demandes d'admission aux universités de l'Ontario. Les demandes concernant les programmes offerts dans d'autres provinces doivent être envoyées aux universités visées ou au ministère de l'Éducation de la province en question.

Liste des dates importantes en 1990-1991

4 septembre 1990
Les formulaires ordinaires (OUAC 105) sont distribués dans les universités.

8 octobre 1990
Les formulaires de demande d'admission (OUAC 101) sont envoyés aux écoles secondaires.

14 décembre 1990
Le Centre de réception des demandes d'admission doit recevoir les formulaires de demande d'admission (OUAC 101).

Novembre à février 1991
On commence à envoyer les formulaires de vérification/modification (OUAC 103) aux écoles secondaires.

18 février 1991
Le Centre de réception commence à envoyer les formulaires de demande d'admission anticipée (OUAC 102) aux écoles secondaires.

19 avril 1991
Le Centre de réception doit recevoir les formulaires de demande d'admission anticipée (OUAC 102) des écoles où il n'y a *pas* d'examens officiels en avril.

26 avril 1991
Le Centre de réception doit recevoir les formulaires de demande d'admission anticipée (OUAC 102) des écoles qui font passer des examens officiels en avril.

14 juin 1991
Première date à laquelle les universités peuvent envoyer des offres d'admission anticipée, de bourses ou de résidence aux candidats des écoles secondaires.

28 juin 1991
Première date à laquelle les universités peuvent exiger une réponse aux offres d'admission anticipée.

Année préparatoire et admission après la 12e année
(La marche à suivre est la même que celle pour les étudiants à temps plein dans un programme menant au DESO ou en 13e année de l'Ontario.) Certaines universités offrent une année préparatoire aux élèves particulièrement brillants ou à ceux qui détiennent un nombre suffisant de crédits en vue de l'obtention du DESO.

La liste suivante comprend les établissements qui offrent une année préparatoire et qui acceptent les admissions pour le semestre d'hiver. Les renseignements donnés doivent être vérifiés auprès des universités intéressées. Le Secrétariat du CUO n'est pas responsable de s'assurer que les renseignements soient complets.

Le collège universitaire Brescia (affilié à l'université Western Ontario) offre une année préparatoire à ce niveau. L'université Carleton offre une année pré-universitaire dans le cadre des programmes préparant aux baccalauréats en arts, en sciences et en génie. L'Université d'Ottawa n'offre une année pré-universitaire qu'à la faculté des

sciences et de génie. L'admission en première année à l'université, après la 12e année, est également possible aux universités Lakehead et Laurentienne.

Admissions pour le semestre d'hiver
Les universités suivantes admettent, pour le semestre d'hiver, les étudiants de première année de certains programmes : Erindale (u. de Toronto) (février), Guelph (janvier, mai), Lakehead (février), McMaster (février), Ottawa (janvier), Toronto (janvier), Trent (janvier), Waterloo (janvier), Windsor (janvier) et York (février).

Candidats adultes ou non diplômés
Les conditions d'admission pour les adultes ou les personnes non diplômées varient. La plupart des universités imposent un âge minimum de 21 ans. Certaines universités exigent que l'on ait quitté l'école depuis un certain nombre d'années, tandis que d'autres exigent un cours préuniversitaire ou des examens d'entrée. On s'attend, en général, à ce que les étudiants adultes aient obtenu un rendement scolaire suffisant dans leurs études antérieures et qu'ils démontrent en outre une certaine aptitude au travail universitaire. Étant donné que dans de nombreuses universités les places sont prises dans les programmes à temps plein dès le début de juillet, les personnes qui désirent poursuivre des études à temps plein et qui ont l'intention de faire une demande à titre d'étudiant adulte ou non diplômé devraient faire les démarches nécessaires assez tôt.

Programmes universitaires d'été, de deuxième et de troisième cycle et d'éducation permanente
Tour d'horizon ne donne pas de renseignements sur les différents programmes de deuxième et de troisième cycle ou d'été qui sont offerts au palier universitaire. Un diplôme de premier cycle à l'université est normalement requis pour être admis aux programmes de deuxième et de troisième cycle.

En général, les conditions d'admission aux programmes à temps partiel, aux programmes d'éducation permanente et aux programmes d'été donnant droit à des crédits sont les mêmes qu'aux programmes à temps plein. Des cours sans crédit sont également offerts. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le registraire, la division de l'éducation permanente ou celle des études du deuxième et du troisième cycle de l'université.

Liaisons scolaires et programmes de renseignements universitaires
Pendant l'année scolaire, des représentants de toutes les universités de l'Ontario, de l'institut polytechnique Ryerson et du Royal Military College, rendent visite à plus de 100 écoles secondaires de la province pour assister aux réunions d'information organisées pour les élèves, les parents et les conseillers en orientation. Le but de ces réunions, organisées par les conseils scolaires locaux, est de fournir des renseignements sur les conditions d'admission aux universités, les programmes d'études, la vie universitaire, les bourses d'études, etc. Vous trouverez à la fin des descriptions de chaque université, l'adresse du service de liaison scolaire.

Programmes et cours universitaires de premier cycle en Ontario

● programme dispensé entièrement en français ■ programme dispensé partiellement en français et partiellement en anglais ★ cours dispensé en français dans une discipline mais non un programme

Collège dominicain	Glendon	Hearst	Laurentienne	Ottawa	Royal Military College	Saint-Paul	Sudbury	
								Humanités et Sciences sociales
	■	●		●				Administration
		●	●					Administration des affaires
			●					Administration des coopératives
			■	●				Allemand
	■			■				Anglais
						●		Animation
		★	■	★		★		Anthropologie
	■		■	●				Art dramatique
				●				Art et archéologie classiques
				●				Beaux-arts/arts
				●				Cinématographie/études photo-cinéma
	★	★	●	●	■			Commerce
				●				Common Law
	★			●		●		Communications sociales
				●				Comptabilité
						●		Counselling pastoral
				●				Criminologie
				●				Droit civil
						●		Droit ecclésiastique
			●					Droit et justice
	■		■	●				Espagnol
			■	●				Études anciennes (latin et grec)
	■		■	●				Études canadiennes
						★		Études des populations amérindiennes
			■				■	Études en éthique
	■		■					Études en informatique
	★					●		Études familiales
	■			★				Études internationales
				●				Études médiévales
	★				■			Études militaires et stratégiques
	■							Études pluridisciplinaires
				●				Études slaves
	■		★	●				Études sur la femme
			★				★	Folklore
	●	●	●	●	★			Français
		★	●	●	★			Géographie
		★		●	★			Gestion
	■	★	●	●	■	★		Histoire
			★	●				Italien

Collège dominicain	Glendon	Hearst	Laurentienne	Ottawa	Royal Military College	Saint-Paul	Sudbury	
	●	★	●	●				Linguistique
				●				Musique
						●		Pastorale
	■		●	●				Pédagogie
●	■	★	●	●		★	●	Philosophie
	■	●	●	●	★	★		Psychologie
				●				Récréologie
		★	●	●		●	●	Religion/étude des religions
	■	★	■	●	■			Science économique
						●		Sciences missionnaires
	■	★	●	●	■			Science politique
		★	●					Service social
	■	●	●	●	★	★		Sociologie
				●				Systèmes informatiques et gestion
						●		Théologie
	■		●	●				Traducteur et interprète
								Sciences physiques
				■				Biochimie
				■				Biochimie (nutrition)
		★	■	■				Biologie
			■	■	★			Chimie
			■	●	★			Éducation physique et kinésiologie
				■				Ergothérapie
			■					Génie
				■				Génie chimique
				■	●			Génie civil
					●			Génie des combustibles et des matériaux
				■	●			Génie électrique
				■	●			Génie et gestion
				■	●			Génie informatique
				■	●			Génie mécanique
					●			Génie physique
				■				Géologie
				■	■			Géologie-physique
	■	★	■	●				Informatique
	■	★	■	■	★			Mathématiques
				■	■			Mathématiques et physique
				■				Physiothérapie
			■	■	★			Physique
					■			Sciences (appliquées)
			●	■				Sciences infirmières

College dominicain de philosophie et de theologie

Ottawa

Président et régent des études :
G.D. Michel Gourgues, O.P.

Le Collège dominicain de philosophie et de théologie, fondé à Ottawa en 1900 et, à l'origine, un centre d'études supérieures pour les étudiants dominicains canadiens, demeure la propriété des Dominicains canadiens. Sa charte civile de 1967 lui permet de conférer des grades pour études en philosophie et en théologie.

Des cours du soir en philosophie et en théologie furent instaurés, il y a plus de 50 ans, pour le public désireux de parfaire ses connaissances dans ces domaines.

Les cours de philosophie conduisent au B.A. (Ph.), au B.A.(Sp.Ph.), au B.Ph. et à la maîtrise ès arts en philosophie.

Les programmes de la faculté de théologie conduisent au B.Th., à la M.Th., à la M.A. (Th.) et au doctorat en théologie. Depuis 1975, le collège peut conférer des grades canoniques en théologie à tous les étudiants.

Un étudiant en philosophie peut obtenir des crédits pour un certain nombre de cours en théologie après entente avec les responsables des deux départements et un étudiant en théologie peut prendre certaines de ses options en philosophie.

L'étudiant inscrit au collège peut bénéficier du cadre dominicain conventuel, avec possibilité de contacts étroits avec les professeurs.

Les études en philosophie visent à procurer une solide formation de base et une préparation sérieuse à des personnes désirant poursuivre des études dans cette discipline ou s'orienter vers un autre domaine, notamment la théologie.

L'objectif de la formation théologique consiste moins à procurer une préparation à des ministères spécialisés qu'à mener vers l'apprentissage d'une méthode et d'une capacité de travail et de réflexion qui pourront servir dans une forme d'engagement théologique ou pastoral.

Les cours du soir et du samedi, complémentaires au programme de base, abordent des questions portant sur le vécu ecclésial ou préoccupant aujourd'hui la conscience chrétienne.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat du collège.

Inscription actuelle 1989-1990
Pour le département de philosophie et la faculté de théologie :

Temps plein	61
Temps partiel	94

Conditions d'admission
Qualifications scolaires pour l'inscription en première année à une université canadienne.

Programmes entièrement en français

Philosophie
B.A. avec concentration en philosophie, deux ans; B.A. avec spécialisation conjointe en philosophie et en théologie, trois ans; B.Ph., trois ans.

On peut, après entente avec la direction du département, s'inscrire à un programme conduisant à la M.A. en philosophie.

Conditions particulières d'admission : la 1re année de la faculté des arts, le D.E.C. ou des études équivalentes.

Théologie
Premier cycle : programme d'un an en théologie conduisant à un certificat d'études en théologie. Programme de trois ans (six semestres) conduisant au B.Th.

Conditions particulières d'admission : une année en arts, un D.E.C. ou des études équivalentes.

Deuxième cycle : programme de trois semestres (deux semestres de scolarité et un semestre en rédaction de mémoire) conduisant à la M.Th.

Programme de deux ans (quatre semestres) conduisant à la M.A.(Th.).

Condition particulière d'admission : détenir un B.Th.

Troisième cycle : *conditions particulières d'admission :* détenir une M.Th. Deux années (dont au moins une de résidence), présentation d'une thèse conduisant au Ph.D. (Th.).

Éducation permanente
Le service d'éducation permanente du collège offre des cours du soir, des journées théologiques le samedi ainsi qu'un semestre d'été offrant des cours crédités aux mêmes conditions que les autres cours.

Ces cours sont donnés au même endroit que les cours réguliers, soit au 96, avenue Empress, à Ottawa.

Autres renseignements

Bibliothèque
Le collège met à la disposition des étudiants une bibliothèque spécialisée en philosophie et en théologie comprenant les principaux ouvrages et périodiques nécessaires à des études spécifiques, ainsi qu'un bon choix de livres dans les autres secteurs culturels.

Services aux étudiants
L'Association des étudiants du collège organise des activités parascolaires.

Le collège possède un service de librairie pour procurer facilement aux étudiants les ouvrages dont ils ont besoin.

Un service d'information aide les étudiants à se loger.

Les repas du midi et du soir peuvent être pris au collège.

Frais de scolarité*
(frais généraux inclus)
Temps plein : 1 144 $
Temps partiel : 43 $ par crédit.

Adresse et numéro de téléphone
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :
Collège dominicain de philosophie et de théologie
Secrétariat
96, avenue Empress
Ottawa (Ontario) K1R 7G3
Téléphone (613) 233-5696, 233-5697
Télécopieur (613) 233-6064

*Sujets à modification sans avis préalable.

Le College universitaire Glendon

Toronto

Principale : Roseann Runte

Le Collège Glendon de l'Université York, à Toronto, offre, dans un cadre bilingue et multiculturel, un programme d'études en sciences humaines et en sciences sociales. Quel que soit le département de votre choix, vous acquerrez des compétences qui vous seront d'une grande utilité dans la poursuite de votre carrière. Savoir rédiger et s'exprimer oralement de manière correcte, savoir effectuer un travail de recherche ou de synthèse, savoir élaborer des idées novatrices : ce sont là les clefs de la réussite professionnelle. L'avantage d'être à Glendon, c'est qu'on peut apprendre à faire tout cela dans les deux langues officielles.

Glendon prépare au baccalauréat ès arts ordinaire (15 cours) ou spécialisé (20 cours). Vous pourrez choisir votre majeure parmi les domaines suivants : études anglaises, études canadiennes, études françaises, études hispaniques, études internationales, études pluridisciplinaires (art et société, études d'art dramatique, études du XVIII^{e} siècle et études sur l'environnement et la santé), études sur la condition de la femme, histoire, informatique, linguistique, mathématiques, philosophie, psychologie, science économique, science politique, sociologie et traduction.

Si vous souhaitez faire carrière dans l'enseignement, vous pouvez vous inscrire à la faculté des sciences de l'éducation dès votre deuxième année; vous suivrez alors des cours menant au B.A. et des cours menant au B.Éd.

Outre les cours offerts en français, des activités parascolaires en français (telles que poésie, chanson, pièces dramatiques, expositions artistiques, cinéma, conférences et discussions) contribuent à créer une vie culturelle française au collège. En participant à ces activités, les étudiants francophones demeurent en contact avec leur patrimoine culturel.

Les francophones diplômés de Glendon peuvent faire carrière dans un milieu anglophone ou francophone et ont accès à un nombre grandissant de postes bilingues.

Inscription actuelle 1989-1990

Temps plein	1 407
Temps partiel	316

Conditions d'admission

Les étudiants doivent avoir suivi six cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO) ou posséder six crédits de 13^{e} année ou l'équivalent. Les candidats n'ayant pas terminé la 13^{e} année de l'Ontario ou l'équivalent peuvent demander une dérogation spéciale s'ils sont âgés d'au moins 21 ans au début du semestre universitaire visé.

Admission en février

Le Collège Glendon offre des cours d'introduction à diverses disciplines durant les semestres d'hiver et d'été. Normalement, les cours commencent au début de février et se poursuivent jusqu'à la fin juin. Toute personne désireuse de commencer un baccalauréat ès arts peut faire une demande pour le semestre d'hiver-été. Les étudiants qui ont l'intention de faire un baccalauréat en sciences de l'éducation ou en traduction peuvent eux aussi entreprendre leur première année d'études durant cette période.

L'admission aux semestres d'hiver et d'été est soumise aux mêmes règlements que l'admission à l'Université York.

Formation à distance

Le département d'études sur la condition de la femme offre, en collaboration avec TVOntario, des cours de télé-enseignement. Ces cours comprennent des émissions de télévision, des téléconférences et des conférences mensuelles.

Exigences linguistiques

On considère qu'un étudiant satisfait aux exigences linguistiques du programme bilingue s'il réussit un cours de deuxième année dans sa langue seconde, qu'il s'agisse d'un cours dans une discipline donnée ou d'un cours de langue seconde. Les étudiants sont placés dans un cours de langue seconde en fonction des résultats obtenus lors d'un test de classement. Les étudiants bilingues sont dispensés des cours de langue seconde, mais on leur conseille de suivre des cours de perfectionnement dans les deux langues.

Études générales

Tout étudiant du collège doit, pour obtenir son diplôme, réussir trois cours de formation générale choisis parmi les quatre divisions du programme d'études générales : humanités, logique, sciences naturelles et sciences sociales. Au moins un de ces cours doit être au niveau de la troisième ou de la quatrième année.

Programmes d'études offerts

Baccalauréat ès arts

Baccalauréat ès arts spécialisé

Trois genres de programmes conduisent au baccalauréat ès arts spécialisé : le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire et le programme spécialisé général. Pour le programme spécialisé, il faut réussir vingt cours, normalement en quatre ans d'études, et maintenir une moyenne satisfaisante.

- Programme spécialisé

L'étudiant peut suivre des cours dans une des matières suivantes : études anglaises, études canadiennes, études françaises, études pluridisciplinaires, études sur la condition de la femme, histoire, mathématiques, philosophie, psychologie, sciences économiques, sciences politiques, sociologie et traduction.

- Programme spécialisé bidisciplinaire

Avec le consentement des départements intéressés, les études peuvent être réparties entre deux matières offertes par le collège. Pour sa deuxième option, l'étudiant peut en choisir une parmi les treize matières mentionnées ci-dessus, ou parmi l'une des suivantes : études hispaniques, informatique et linguistique.

- Programme spécialisé général

Ce programme offre à l'étudiant la possibilité de suivre une combinaison de cours interdisciplinaires du premier cycle. Il permet aussi aux étudiants, avec l'accord des professeurs, de choisir certaines matières normalement non accessibles à ceux préparant un baccalauréat spécialisé. Il peut par exemple opter pour les études hispaniques, les études internationales ou la linguistique.

Baccalauréat ès arts ordinaire

Pour obtenir le baccalauréat ès arts ordinaire, il faut réussir 15 cours, normalement en trois ans d'études, et maintenir une moyenne satisfaisante. L'étudiant peut choisir son programme parmi les disciplines suivantes : études anglaises, études canadiennes, études hispaniques, études françaises, études pluridisciplinaires, études sur la condition de la femme, histoire, mathématiques, philosophie, psychologie, sciences économiques, sciences politiques et sociologie.

Faculté des sciences de l'éducation

Tout étudiant se destinant à une carrière dans l'enseignement peut, à l'issue de sa première année à l'université, faire une demande d'admission à la faculté des sciences de l'éducation. La sélection est basée sur les critères suivants : moyenne des notes, lettres de recommandation et entrevue.

L'étudiant doit, après son admission, partager son temps entre le programme des sciences de l'éducation et celui des sciences humaines. À la fin de ses études, on lui décernera le baccalauréat ès arts (B.A.) ainsi que le baccalauréat en sciences de l'éducation (B.Éd.).

Pendant les trois ou quatre années du programme, les étudiants enseignent dans des écoles élémentaires et secondaires, en plus de suivre leurs cours au Collège Glendon.

Le programme de base prépare à l'enseignement aux cycles primaire et moyen, moyen et intermédiaire et intermédiaire et supérieur dans le système scolaire anglophone. Pour enseigner aux cycles primaire et moyen, et moyen et intermédiaire dans le système scolaire francophone, les finissants doivent suivre un cours de base supplémentaire offert en français, durant six semaines, à l'Université d'Ottawa ou à l'Université Laurentienne. Les finissants qui vont enseigner aux cycles intermédiaire et supérieur peuvent enseigner dans les deux systèmes scolaires en Ontario.

Durant la période de co-inscription, l'étudiant doit, à titre d'auxiliaire, passer une journée par semaine dans une école et prolonger son année d'études au-delà de l'année universitaire régulière, afin de travailler dans une école pendant plusieurs semaines à temps plein.

Programmes entièrement en français
Un programme complet en français, à l'exception des cours exigés dans la langue seconde, est théoriquement possible pour les programmes spécialisés bidisciplinaire et général ainsi que pour le programme ordinaire dans presque toutes les disciplines à condition que l'étudiant planifie son programme avec soin en choisissant les cours offerts en français.

Études internationales

• Le programme d'études internationales du Collège Glendon s'adresse aux étudiants qui désirent acquérir une formation professionnelle en relations internationales. Le programme propose une étude approfondie de la nature des relations internationales et des forces qui les animent. Trois départements -- histoire, science économique et science politique -- collaborent au programme; d'autres départements, entre autres ceux de psychologie et de sociologie, y participent également. Le programme d'études internationales mène à un baccalauréat ès arts spécialisé général. Premier au Canada à offrir un baccalauréat en études internationales, le Collège Glendon est aussi le seul établissement d'enseignement à offrir un tel programme dans un contexte bilingue.

Études pluridisciplinaires
Les programmes d'études pluridisciplinaires ont été institués pour répondre aux intérêts particuliers des étudiants. Le choix du programme est laissé à l'initiative des personnes intéressées, sous réserve, bien entendu, de l'approbation du département. Pour des modèles possibles de programme (par exemple : arts et la société, études de l'art dramatique, études du XVIII[e] siècle, études sur l'environnement et la santé) consulter le département.

Linguistique et étude des langues
Un programme spécialisé général en linguistique et étude des langues vivantes est offert par les départements d'études françaises et d'études anglaises. Dans ce programme, il faut suivre six cours dans un des deux départements et quatre cours connexes en linguistique et en langues vivantes. Cours préalable : linguistique descriptive en français ou en anglais.

Tous les cours offerts par le département d'études françaises sont donnés en français. Les cours connexes peuvent être en français selon les cours choisis.

Mathématiques

• Le département de mathématiques offre cinq programmes conduisant au baccalauréat avec concentration en mathématiques : B.A. spécialisé, B.A. spécialisé bidisciplinaire, B.A. spécialisé général, B.A. ordinaire et B.A. ordinaire en mathématiques pour le commerce. Ce département bilingue offre des cours constituant une part essentielle de la formation générale et jouant un rôle important dans la méthodologie de toutes les sciences sociales et humaines. Le programme de mathématiques pour le commerce comprend les notions de mathématiques nécessaires à la branche du commerce.

Traduction
L'école de traduction, en collaboration avec les autres départements de Glendon, offre un B.A. spécialisé en traduction. On peut être admis à ce programme à titre d'étudiant à temps plein ou à temps partiel.

Le programme étant conçu pour former des traducteurs vers l'anglais ou vers le français, le diplôme décerné portera la mention «English» ou «français», suivant la langue première de l'étudiant.

Le programme vise, avant tout, à approfondir les connaissances en linguistique, à améliorer la performance écrite en langue d'arrivée (langue première) et la compétence en langue de départ. Il vise aussi à familiariser l'étudiant avec les problèmes théoriques et pratiques de la traduction, à lui faire connaître et utiliser les ouvrages de référence indispensables, ainsi qu'à lui apprendre à bien se documenter, à travailler avec méthode et à constituer et tenir à jour un fichier personnel.

Afin d'élargir sa culture générale, de se tenir au courant de l'actualité et d'acquérir des connaissances de base dans certains domaines indispensables aux traducteurs, l'étudiant devra suivre un certain nombre de cours dans diverses disciplines, tant en anglais qu'en français.

Conditions particulières d'admission : pour être admis au programme, il faut d'abord avoir fait une première année universitaire au Collège Glendon ou l'équivalent; avoir été déclaré admissible par le comité directeur du programme après examen du dossier scolaire; avoir été reçu au concours d'entrée (portant essentiellement sur la maîtrise de l'expression écrite dans la langue première).

Remarque : Un programme de maîtrise en traduction, offert par l'école de traduction et la faculté des études supérieures, a été approuvé par le Conseil ontarien des études supérieures.

Administration des affaires et droit
Les cours prérequis pour les programmes en administration des affaires et droit offerts à l'Université York sont disponibles en français et en anglais. Le département de mathématiques à Glendon offre, en plus des programmes réguliers, un B.A. ordinaire en mathématiques pour le commerce.

Autres renseignements

Logement*
Glendon a la chance d'avoir un grand nombre de chambres en résidence. Les places sont normalement attribuées à la plupart des étudiants de l'extérieur de Toronto qui désirent vivre en résidence, surtout si leur demande a été faite au début de l'été. Cinquante pour cent des 400 places disponibles sont réservées aux nouveaux étudiants qui viennent de l'extérieur de Toronto.
Chambre et pension
– chambre à un lit
3 608 $
– chambre à deux lits 3 264 $

Droits de scolarité*
(frais généraux inclus)
358,92 $ par cours complet

Adresse et numéro de téléphone
Pour tout renseignement au sujet de la vie scolaire, des admissions, etc. s'adresser au :
Collège universitaire Glendon
Service de liaison
2275, avenue Bayview
Toronto (Ontario) M4N 3M6
Téléphone (416) 487-6710

*Sujets à modification sans avis préalable.

Université Laurentienne

Sudbury

Recteur intérimaire : Charles H. Bélanger

L'Université Laurentienne a été fondée en 1960 comme université bilingue et non confessionnelle. Elle possède un caractère bilingue en fonction surtout de ses responsabilités régionales. La plupart des jeunes franco-ontariens du Nord-Est de l'Ontario peuvent, depuis quelques années, faire en français toutes leurs études élémentaires et secondaires. Afin de donner les moyens de poursuivre leurs études universitaires en français à ceux qui choisissent de le faire, l'Université Laurentienne s'efforce d'augmenter le nombre de ses programmes et de ses cours en français.

Les étudiants francophones peuvent actuellement faire toutes leurs études en français dans plusieurs matières, particulièrement en sciences sociales et en sciences humaines.

L'école des sciences de l'éducation offre un programme en français conduisant à un brevet d'enseignement pour les écoles de langue française de l'Ontario, un baccalauréat ès arts avec concentration en éducation ainsi qu'un baccalauréat en éducation.

L'école des traducteurs et interprètes a un programme complet pour les francophones.

Le baccalauréat en commerce spécialisé, le baccalauréat en commerce spécialisé en administration des coopératives et le baccalauréat en administration des affaires sont offerts entièrement en français par l'école de commerce et d'administration. L'école de service social offre un programme complet en français. La plus grande partie du programme de l'école des sciences infirmières est offert en français et la quasi-totalité des cours en éducation physique l'est également.

Même si certains programmes ne sont pas entièrement en français, plusieurs de leurs cours peuvent, au choix des étudiants, être suivis en français.

Selon les dispositions du rapport du Comité de planification en matière de bilinguisme et de promotion du fait français, les possibilités déjà considérables de vivre et d'étudier en français à l'Université Laurentienne prendront beaucoup d'essor au cours des prochaines années.

Inscriptions actuelles (premier cycle, 1989-1990) à l'Université Laurentienne à Sudbury et à l'Université canadienne en France

Temps plein 5 497
Étudiants francophones à temps plein 899
Temps partiel 4 577
Étudiants francophones à temps partiel 739

Conditions d'admission

Sont accessibles aux étudiants de 13e année de l'Ontario :
École d'administration des sports
École de commerce et d'administration
École de génie
École de l'activité humaine
École des sciences infirmières
École des sciences de l'éducation
École de service social
École des traducteurs et interprètes
Faculté des humanités
Faculté des sciences sociales
Faculté des sciences et de génie.
Programmes : droit et justice; études canadiennes; certificat de compétence en français langue seconde; certificat de français, langue principale de communication; certificat en études familiales et sexualité humaine

Conditions générales d'admission

Trois matières (six crédits), moyenne de 60 pour 100 à la 13e année de l'Ontario, en cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO) ou l'équivalent.

Les cas particuliers peuvent être soumis au bureau des admissions.

Admission anticipée

Celle-ci est accordée aux étudiants qui, de l'avis du comité des admissions, ont une formation satisfaisante. Ce genre d'admission exige l'achèvement de la 13e année de l'Ontario, à la satisfaction du directeur.

Programmes d'études offerts

Baccalauréat ès arts

- Diplôme général : trois ans comprenant 15 cours complets (90 crédits) à raison de cinq cours (30 crédits) par année.

La concentration comprend six cours complets (36 crédits) répartis sur trois ans dans une seule matière, dans les disciplines suivantes : allemand, anthropologie, droit et justice, économie, éducation, English, espagnol, éthique, études amérindiennes, études canadiennes, français, French, géographie, histoire, informatique, italien, langue et civilisation françaises à l'intention des anglophones, linguistique, mathématiques, musique, philosophie, psychologie, russe, science politique, sciences religieuses, sociologie et art dramatique. Les programmes de droit et justice ainsi que les études canadiennes sont interdisciplinaires.

- Diplôme avec spécialisation : quatre ans comprenant 20 cours complets (120 crédits) dont au moins 11 cours (66 crédits) de spécialisation. Les programmes de spécialisation commencent en première ou deuxième année.

Conditions particulières d'admission : pour les diplômes général et spécialisé, les étudiants doivent posséder des crédits en English ou en français.

Baccalauréat spécialisé en commerce

Quatre ans d'études comportant 20 cours complets (120 crédits). Le programme de baccalauréat en commerce, spécialisé en administration des coopératives comprend les cours obligatoires du baccalauréat en commerce, plus 24 crédits obligatoires pour la spécialisation. Le baccalauréat en administration des affaires comprend 66 crédits du tronc commun, six crédits en langue et 48 crédits en cours au choix. Le baccalauréat en commerce (administration des sports) est interdisciplinaire. Le programme est offert conjointement par l'école de commerce et d'administration, ainsi que par l'école de l'activité humaine.

Conditions particulières d'admission : English niveau V ou français niveau V (un ou deux crédits) et mathématiques niveau V (deux crédits).

Éducation – Formation d'enseignants de langue française

L'école des sciences de l'éducation a instauré un programme de formation intégrée à l'enseignement pour les écoles de langue française de l'Ontario, menant à un B.A. avec concentration en éducation, après trois années d'études universitaires, ou à un B.Ed., ainsi qu'au certificat d'aptitude à l'enseignement de l'Ontario après la quatrième année.

L'école offre aussi à l'heure actuelle un programme d'un an conduisant au baccalauréat en éducation aux candidats possédant un baccalauréat autre que celui ès arts avec concentration en éducation.

Baccalauréat spécialisé en éducation physique et santé (quatre ans) et baccalauréat en éducation physique et santé (trois ans)

Programmes inculquant à l'étudiant de solides connaissances en éducation physique et en santé.

Baccalauréat spécialisé en éducation physique et santé : activités physiques de plein air (quatre ans) et baccalauréat en éducation physique et santé : activités de plein air (trois ans)

- Programmes de quatre ans inculquant à l'étudiant les qualités personnelles nécessaires pour assurer un leadership informé concernant l'utilisation du plein air à des fins de loisirs et d'enseignement.

Baccalauréat spécialisé en éducation physique et santé (promotion de la santé) (quatre ans) et baccalauréat en éducation physique et santé (promotion de la santé) (trois ans)

- Programmes dont le but est d'inculquer les qualités de leadership nécessaires pour promouvoir un mode de vie sain et actif.

Conditions particulières d'admission : crédits en English ou en français et au moins un cours de sciences de 13e année ou un cours pré-universitaire de l'Ontario en mathématiques, chimie, physique, biologie, géologie ou informatique.

Génie
L'école de génie offre des programmes conduisant à un baccalauréat en génie minier et en génie (métallurgie extractive) et offre aussi les deux premières années en génie chimique, civil et mécanique.

Conditions particulières d'admission : trois cours de mathématiques de niveau V (fonctions et relations, calcul et algèbre), physique et chimie, *ou* deux CPO (calcul, algèbre et géométrie), physique, chimie.

Baccalauréat ès sciences

- Programme général : trois ans comprenant 15 cours complets (90 crédits) à raison de cinq cours (30 crédits) par année, avec possibilité de concentration en biologie, chimie, géologie, informatique, mathématiques et physique appliquée.

- Programme spécialisé : quatre ans comprenant 20 cours complets (120 crédits) dont au moins dix (60 crédits) suivis au cours des années supérieures de la concentration.

Les étudiants peuvent également choisir d'étudier en biochimie, géologie minière et neuroscience du comportement.

Baccalauréat spécialisé en sciences (kinésiologie) (quatre ans) et baccalauréat ès sciences (kinésiologie) (trois ans)

- Programmes dont le but est d'attirer à l'université les étudiants intéressés par l'étude de l'activité physique axée sur la recherche.

Conditions particulières d'admission : pour les diplômes général et spécialisé, l'étudiant doit posséder des crédits en calcul et en chimie, ainsi que deux crédits en biologie, en géologie, en physique ou en mathématiques autres que calcul.

Baccalauréat ès sciences libérales
Programme conduisant au baccalauréat ès sciences libérales (B.Sc. Liberal) offert à temps plein ou à temps partiel.

La grande souplesse du programme permet la création de divers thèmes ou centres d'intérêt pour répondre aux besoins variés des étudiants.

Conditions particulières d'admission : des crédits en English ou en français.

Baccalauréat en sciences infirmières
Programme de quatre ans conduisant au diplôme pour la profession d'infirmières et d'infirmiers dans les hôpitaux, les cliniques et les établissements communautaires d'hygiène physique. Le diplôme prépare aux études du 2e et du 3e cycle en enseignement, administration, recherche et spécialisation clinique.

Conditions particulières d'admission : des crédits en chimie, en biologie, ainsi qu'en English ou en français et une moyenne de 70 pour 100 ou plus.

Baccalauréat en science du langage
Programme de quatre ans préparant des traducteurs à occuper des postes au Canada dans la fonction publique, dans l'industrie et le commerce, les associations et les organismes bilingues, ainsi que dans la presse écrite et parlée où leur formation linguistique est grandement appréciée.

Conditions particulières d'admission : une moyenne d'au moins 60 pour 100, ainsi qu'un minimum de 66 pour 100 en English et en French ou français de 13e année.

Baccalauréat spécialisé en service social et baccalauréat spécialisé en service social (services humains auprès des Amérindiens)
Programmes de quatre ans en études de service social dès la première année.

Condition particulière d'admission : un cours d'English ou de français.

Programmes en français
Sciences humaines et sociales
Programmes de spécialisation (au moins 11 cours – 66 crédits) en littérature française, littérature canadienne française, droit et justice, histoire, science politique, psychologie, philosophie, sciences religieuses et sociologie.

Programmes de concentration (au moins six cours – 36 crédits) en géographie, langue et civilisation françaises, linguistique et science économique.

On offre des programmes sanctionnés par un certificat de compétence en français langue seconde; un certificat de français, langue principale de communication; et un certificat en études familiales et sexualité humaine.

Il y a des cours en folklore, offerts par l'Université de Sudbury, et en langue à l'intention des francophones, offerts par le département de français.

L'école des sciences de l'éducation offre un programme conduisant à un brevet d'enseignement pour les écoles françaises de l'Ontario, un baccalauréat ès arts avec concentration en éducation, ainsi que des programmes de baccalauréat en éducation.

Certains cours sont donnés en français par divers départements et écoles professionnelles, soit les départements de biologie, de chimie, de mathématiques et d'informatique, de physique et d'astronomie. L'école des traducteurs et interprètes, l'école de commerce et d'administration et l'école de service social offrent des programmes complets aux francophones. Signalons que les cours facultatifs offerts par les écoles professionnelles sont surtout des cours en sciences humaines et sociales et que les étudiants inscrits à ces écoles peuvent suivre plusieurs cours en français.

Le programme interdisciplinaire du droit et de la justice est aussi offert en français.

Même si certains programmes ne sont pas offerts en français, les étudiants ont le choix entre plusieurs cours en français.

L'Université Laurentienne décerne un certificat de bilinguisme à tout finissant qui réussit des examens écrits et oraux indiquant sa connaissance du français et de l'anglais relativement à son programme d'études.

Programmes dont certains cours sont donnés en français

- Activité physique : plus de 20 cours seront offerts en français en 1990-1991.

- Commerce et administration : programme complet en français.

- Sciences : jusqu'à huit cours peuvent être
suivis en français.

- Service social : 20 cours complets en français.

- Sciences infirmières : tous les cours seront offerts en français en 1990-1991.

- Administration des sports : 20 cours dont au moins 13 peuvent être suivis en français.

Éducation permanente
Le centre d'éducation permanente de l'université offre des cours à crédits menant à un B.A. dans les matières mentionnées ci-dessus. Les cours offerts sur le campus durant le semestre d'hiver sont intégrés aux cours du programme régulier. Le centre d'éducation permanente sera heureux de discuter la possibilité d'entreprendre des études à temps partiel dans n'importe quel programme offert par l'université. Des cours sans crédit ont été instaurés spécialement à l'intention des personnes âgées de 50 ans et plus. Les cours sont donnés durant l'année scolaire (septembre à avril), du 1er mai au 20 juillet (semestre du printemps) et du début de juillet jusqu'à la mi-août (semestre d'été). L'inscription au semestre d'hiver a lieu au campus, au cours de la première semaine de septembre.

Du 1er février au mois d'avril, les étudiants peuvent suivre deux cours; ils ont ensuite la possibilité de s'inscrire à trois autres cours aux semestres du printemps et d'été. De cette façon, les étudiants peuvent suivre l'équivalent du programme de première année et passer en deuxième année.

En plus des cours offerts au campus, nous offrons des cours à plusieurs autres centres où la population francophone est suffisante, tels que Elliot Lake, Timmins, Kirkland Lake, New Liskeard, North Bay, Sturgeon Falls, Welland et Windsor.

Les cours d'enseignement à distance sont des cours où les étudiants et les professeurs ne se trouvent pas au même endroit. Certains cours sont offerts à la télévision et d'autres par correspondance. Certains comportent des audiocassettes et d'autres sont offerts par téléconférence.

Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les étudiants réguliers, soit avoir terminé la 13e année de l'Ontario ou l'équivalent. Nous aimerions aussi donner quelques détails au sujet des étudiants adultes. Tout candidat qui a 21 ans ou plus en octobre de l'année courante est admissible à l'université, à titre d'essai, comme étudiant adulte, quels que soient ses antécédents scolaires officiels. S'il réussit quatre des cinq premiers cours, il devient alors étudiant régulier à temps partiel.

La procédure d'admission est la même pour les étudiants à temps partiel et pour les étudiants réguliers. Ils peuvent être admis en septembre, au campus principal ou aux centres extérieurs.

Université canadienne en France
Les programmes de l'Université canadienne en France, conçus en 1987, sont administrés conjointement par l'Université Laurentienne et Blyth & Company.

Les programmes de l'Université canadienne en France sont conçus pour permettre aux étudiants anglophones et francophones de toutes les provinces de passer une année dans le Sud de la France tout en continuant à accumuler des crédits universitaires reconnus au Canada.

Le programme de huit mois se compose de cours en sciences humaines, en sciences sociales et en langues, spécialement choisis dans les trois premières années d'un programme ontarien d'études universitaires. On s'attend à ce que les candidats soient déjà inscrits à une université canadienne et qu'à leur arrivée en France ils aient terminé une année d'études universitaires; ceux du Québec doivent avoir obtenu un diplôme d'études collégiales. Les crédits de l'Université Laurentienne obtenus à l'Université canadienne en France peuvent compter pour les programmes auxquels les étudiants sont inscrits à leur université d'origine, avec l'approbation de cette dernière. Le personnel enseignant est choisi parmi le corps professoral de l'Université Laurentienne et d'autres universités canadiennes. Les frais de scolarité sont les mêmes que ceux exigés par l'Université Laurentienne pour ses programmes en Ontario.

En plus du programme de l'année complète, l'Université canadienne en France offre un semestre du printemps qui va du début mai à la mi-juin. En plus d'un nombre limité de cours enseignés en anglais, en commerce, en sciences humaines et en sciences sociales, il comporte un programme intensif de cours de français. Pour ce semestre, les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 12 crédits.

Les frais comprennent la scolarité, le logement et l'aller-retour en avion et s'élèvent à 8 605 $ pour un semestre de 8 mois (1990-1991) et à 2 335 $ à 2 675 $ pour le semestre de printemps (1990).

Autres renseignements

Activités parascolaires
Le campus est doté d'excellentes installations pour l'éducation physique. Le service des affaires culturelles organise des expositions et des séries de concerts à l'université.

Résidence*
Chambre à un lit de 1 908 $ à 2 140 $
Chambre à deux lits de 1 590 $ à 1 840 $
Appartement pour étudiant marié 350 $ par mois. L'étudiant peut payer ses repas au moyen de billets ou de monnaie.

Service aux étudiants
Ces services comportent une nouvelle bibliothèque de 120 000 pieds carrés dotée de rubans magnétiques (cassettes), le service de santé de l'université et un centre pour le développement du talent. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en collaboration avec l'université, met un bureau permanent de placement à la disposition des étudiants.

Logement
Les résidences de l'Université Laurentienne comprennent celle du collège universitaire, les appartements meublés pour étudiants célibataires ainsi que des appartements pour étudiants mariés. Les universités fédérées ont aussi des résidences : le Collège Huntington (Église unie), le Collège Thorneloe (Église anglicane), le Collège de l'Université de Sudbury (Église catholique).

L'étudiant peut obtenir des renseignements auprès du secrétaire général du collège où il veut loger.

Frais de scolarité*
Étudiants à temps plein (sauf en génie)
1 639 $
Génie 1 779 $
Frais généraux de 121,50 $ à 144,50 $

Adresses et numéros de téléphone
Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes, veuillez communiquer avec :
Agent de liaison
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
Téléphone (705) 675-1151 poste 3100
ou 1-800-461-4030

Bureau de l'aide financière
Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
Téléphone (705) 675-1151 poste 3050
ou 1-800-461-4030

*Sujets à modification sans avis préalable.

Le College de l'Universite de Sudbury

Sudbury

Recteur : Laurent Larouche, s.j.
Le Collège de l'Université de Sudbury, collège catholique sur le campus de l'Université Laurentienne, à Sudbury, est au service de la population francophone depuis 1913. Fondé par les Pères jésuites sous le nom de Collège du Sacré-Coeur, il a offert en français le programme du baccalauréat général ès arts durant près de 50 ans.

Les programmes d'études et la résidence du Collège de l'Université de Sudbury desservent également anglophones et francophones, bien que les francophones y constituent un groupe homogène important, au sein duquel tous ceux qui le désirent ont l'occasion de s'intégrer d'une façon privilégiée.

Programmes d'études offerts
Depuis sa fédération avec l'Université Laurentienne, en 1960, le collège continue de participer à la formation postsecondaire en français, au moyen de programmes complets jusqu'à la spécialisation en philosophie et en sciences religieuses en vue d'un diplôme de l'Université Laurentienne. Il offre aussi, en français, certains cours du programme d'études en éthique et du programme en droit et justice, ainsi que des cours en folklore qui donnent accès à une riche et abondante documentation écrite et sonore concernant surtout le folklore franco-ontarien.

Éducation permanente
Certains cours des programmes nommés ci-dessus sont aussi périodiquement offerts dans le cadre de l'éducation permanente à Sudbury, ainsi que dans les centres extérieurs desservis par l'Université Laurentienne.

Cours par correspondance
Des cours sont offerts par correspondance dans les disciplines suivantes : droit et justice, éthique, folklore, philosophie et sciences religieuses. Un nombre suffisant de cours offerts en sciences religieuses sont dispensés en français.

Autres renseignements

Logement
La résidence, dotée de 168 lits répartis dans 86 chambres simples et 41 chambres doubles, est divisée en sections, ce qui encourage le regroupement des étudiants francophones.

Adresse et numéro de téléphone
L'admission au collège se fait par l'inscription de l'étudiant à l'Université Laurentienne.

Pour de plus amples renseignements au sujet des cours, des programmes et des activités parascolaires, veuillez communiquer avec le :
Secrétaire général
Université de Sudbury
Chemin du Lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
Téléphone (705) 673-5661

Le Collège universitaire de Hearst

Hearst

Recteur : Raymond Tremblay

Le Collège universitaire de Hearst, fondé en 1953, a comme but de rendre les études secondaires et universitaires accessibles à la jeunesse francophone du Nord-Est de l'Ontario. En 1957, il s'affilia à l'Université de Sudbury et, en 1963, à l'Université Laurentienne. Le collège universitaire offre en français le programme complet du baccalauréat ès arts et du baccalauréat en administration des affaires. Près de 85 pour 100 des diplômés oeuvrent actuellement dans le Nord-Est de l'Ontario.

Le seul collège universitaire vraiment français en Ontario (deux tiers des cours y sont donnés en français) a comme objectifs le développement intellectuel, spirituel, moral, physique et social de ses étudiants et de son personnel, ainsi que le développement de la société, la diffusion de la science, la promotion du biculturalisme, du bilinguisme et de la culture française dans le Nord-Est de l'Ontario.

L'influence du Collège universitaire de Hearst est d'une grande importance dans la promotion de la culture française en Ontario. Sa qualité de collège universitaire en fait un point d'attraction pour les artistes de toutes les disciplines.

Les étudiants connaissent à leur tour des moments de gloire dans ce domaine, ayant toujours eu à coeur de communiquer le même souffle à la population.

Le collège universitaire, désirant couvrir un terrain encore plus vaste et être plus accessible à toute la population, a offert des cours universitaires dans les localités de Cochrane, Dubreuilville, Geraldton, Hearst, Hornepayne, Iroquois Falls, Kapuskasing, Moose Factory, Moosonee, Smooth Rock Falls et Timmins.

Plus de la moitié des diplômés sont, depuis quelques années, des étudiants à temps partiel qui ont fait leurs études à Kapuskasing, Smooth Rock Falls, Cochrane, Iroquois Falls, ainsi qu'à Hearst.

Tels sont une partie des avantages scolaires et culturels que le Collège universitaire de Hearst procure à ses étudiants et à la population.

Nous tenons à souligner que pouvoir faire une bonne partie de ses études universitaires dans son propre milieu comporte des avantages économiques. Sans mentionner la situation avantageuse dans laquelle se trouve l'étudiant qui, en plus d'être bien connu dans son milieu universitaire, a de multiples façons de se faire valoir et de développer sa personnalité par diverses initiatives.

Inscription actuelle 1989-1990
Temps plein
Programmes entièrement en français 53
Temps partiel
Programmes entièrement en français 280

Conditions d'admission

Baccalauréat ès arts
Conditions d'admission : six cours (six crédits) avec un crédit en français ou en anglais, moyenne de 60 pour 100 à la 13e année de l'Ontario ou en cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO).

Administration des affaires
Conditions d'admission : six cours (six crédits) avec un crédit en français et un crédit en mathématiques, moyenne de 60 pour 100 à la 13e année de l'Ontario ou en cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO); également un diplôme de deux ans en administration des affaires du Collège Northern avec une moyenne de 70 pour 100 (on peut obtenir des équivalences de 30 crédits au maximum).

Remarque : Le candidat qui ne répond pas aux exigences de la langue ou des mathématiques peut être admis mais il devra inclure ces matières à son programme universitaire.

Les cas particuliers peuvent être soumis au bureau des admissions du collège universitaire.

Programmes d'études offerts
Tous les programmes sont entièrement en français, ou partiellement en français.

Baccalauréat ès arts
Le Collège universitaire de Hearst offre le baccalauréat ès arts avec concentration en français, psychologie et sociologie. Il est également possible de faire les deux premières années du baccalauréat en service social (B.Serv.Soc.).

Pour les cours qui sont laissés au choix, les étudiants peuvent s'inscrire aux cours mentionnés plus haut, de même qu'aux cours suivants : commerce, économie, English, français, French, géographie, histoire, humanités, informatique, mathématiques, psychologie, science politique, sciences religieuses et sociologie.

Durée du cours
Le baccalauréat ès arts requiert en moyenne trois années d'études à temps plein, mais, grâce au système de semestres, il est possible de commencer les études en janvier plutôt qu'en septembre, de s'absenter pendant un semestre ou de s'inscrire à plusieurs semestres consécutifs.

Baccalauréat en administration des affaires
Le programme en administration des affaires vise à préparer les administrateurs aux différents rôles qu'ils auront à remplir dans leur carrière. Il s'agit d'abord d'un programme de baccalauréat en administration des affaires. Néanmoins, le programme est conçu de façon à permettre à ceux qui le désirent d'obtenir, après un an, un certificat en administration des organisations ou, après trois ans, un baccalauréat ès arts général (concentration en gestion).

Éducation permanente
Le Collège universitaire de Hearst offre aussi des cours d'intersession et du soir dans les localités suivantes : Cochrane, Hearst, Iroquois Falls, Kapuskasing, Longlac et Timmins.

Pour obtenir la description des cours et les procédures d'admission, veuillez demander l'annuaire du collège universitaire ou consulter les journaux locaux au début de chaque semestre.

Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les étudiants à temps plein, sauf pour les adultes (21 ans et plus), qui n'ont pas à subir de test de maturité et de connaissances générales s'ils ne désirent s'inscrire qu'à temps partiel.

L'inscription se fait pendant la semaine précédant le début des cours. Veuillez consulter les journaux locaux à ce sujet.

Autres renseignements

Logement*
Chambre à un lit 1 392 $ par année
Chambre à deux lits 1 010 $ par année
Chambre à deux lits 1 870 $ par année (occupée par une seule personne)

Frais de scolarité*
Système de semestres
Temps plein : 685 $ pour un semestre ou 1 370 $ pour une année universitaire complète.
Temps partiel : 148 $ par cours de trois crédits
Un cours de six crédits (deux semestres : septembre à avril), 296 $ pour l'étudiant à temps partiel.

Il y a aussi des frais de 8 $ pour l'inscription et de 12 $ pour l'admission.

Association des étudiants à temps plein : 22 $ par semestre.

Adresses et numéros de téléphone
Pour de plus amples renseignements au sujet des programmes et de l'aide financière, s'adresser au :
Collège universitaire de Hearst
Bureau des admissions
C.P. 580
Hearst (Ontario) P0L 1N0
Téléphone (705) 372-1781
Télécopieur (705) 362-7518

Collège universitaire de Hearst
Bureau de l'aide financière
C.P. 580
Hearst (Ontario) P0L 1N0
Téléphone (705) 372-1781
Télécopieur (705) 362-7518

*Sujets à modification sans avis préalable.

Ottawa

Recteur : Marcel Hamelin

Depuis plus d'un siècle, un grand nombre de Franco-Ontariens ont fréquenté l'Université d'Ottawa. Ils y ont trouvé un milieu qui leur a permis d'accroître leur fierté linguistique et culturelle tout en s'initiant aux disciplines qui les préparaient aux carrières de leur choix. Dans une province où l'anglais prédomine, l'Université d'Ottawa constitue un milieu privilégié pour les francophones.

Afin de mieux promouvoir la langue et la culture françaises en Ontario, l'université s'est constamment préoccupée du recrutement d'un nombre important de professeurs francophones qui, par la qualité de leur recherche et de leur enseignement, contribuent à sa réputation d'être le château fort de la culture française en Ontario et à sa renommée dans plusieurs disciplines au Canada. C'est un endroit où les Franco-Ontariens se sentent chez eux, non seulement parce qu'on y parle le français – l'Université d'Ottawa est bilingue – mais à cause de l'ambiance chaleureuse et dynamique qu'y trouvent francophones et anglophones. Les deux langues officielles du Canada sont couramment utilisées à l'université, à tous les niveaux, y compris celui de l'enseignement.

L'Université d'Ottawa offre un large éventail de programmes et au moins tous les cours obligatoires sont offerts en français : 82 programmes au niveau du baccalauréat ou du premier grade professionnel et 49 aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. À cela s'ajoutent 84 programmes dont une partie des cours sont offerts en français pour un total de 215 programmes.

Même dans les programmes qui ne sont pas encore offerts en français, l'étudiant francophone peut soumettre ses travaux et passer ses examens en français, sauf s'il s'agit de cours de langues.

La présence de plus de 8 686 francophones et les activités culturelles en français sur le campus sont telles qu'elles permettent à tous ceux qui le veulent d'approfondir leur connaissance du français.

La capacité de travailler également dans les deux langues officielles est un atout précieux lorsque l'étudiant arrive sur le marché du travail. L'Université d'Ottawa met tout en oeuvre pour fournir cet avantage à ses diplômés.

Inscription actuelle 1989-1990

Programmes de premier cycle
Temps plein 13 313
Temps partiel 7 588

Programmes de deuxième et de troisième cycle
Temps plein 1 702
Francophones 438
Temps partiel 1 929

Conditions d'admission - écoles secondaires de l'Ontario
Les étudiants des écoles secondaires de l'Ontario désirant être admis à l'Université d'Ottawa doivent :
1. être détenteurs du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) lequel doit inclure un minimum de six cours préuniversitaires de l'Ontario (CPO). Les élèves qui terminent actuellement leur 13e année seront également considérés dès la fin du DESO. Tous les candidats qui sont admis conditionnellement doivent obtenir une moyenne finale d'au moins 65 pour 100;
2. remplir les conditions spécifiques d'admission de la faculté ou de l'école de leur choix. La moyenne minimale d'admission à tout programme de l'Université d'Ottawa se situe à 65 pour 100.

Programme présciences ou prégénie
Les candidats des écoles secondaires de l'Ontario ayant obtenu au moins 24 crédits avec une moyenne générale de 65 pour 100 et une moyenne de 65 pour 100 en sciences et en mathématiques peuvent faire une demande d'admission en présciences, année préalable à des études en sciences ou en génie, s'ils possèdent un crédit en français (FRA 4A) ou en English (ENG 4A), un crédit en mathématiques (MAT 4A), un crédit en physique (PHY 4A) et un crédit en chimie (CHM 4A).

Programmes d'études offerts

Programmes de premier cycle
Faculté d'administration

- Programme de trois ans en administration (B.Adm.).
- Programmes spécialisés de quatre ans : comptabilité, systèmes informatiques et gestion (B.Com).
- Programmes de quatre ans avec majeure et mineure : majeures offertes en finance, gestion des ressources humaines, science de la gestion, marketing, management et politique publics (B.Com). Mineures offertes en comptabilité, finance, gestion des ressources humaines, commerce international, management, systèmes informatiques et gestion, science de la gestion, marketing, management et politique publics, informatique.

Remarque : On peut suivre un programme d'enseignement coopératif en comptabilité et en systèmes informatiques et gestion.

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en français ou en English, deux en mathématiques parmi calcul, algèbre, mathématiques discrètes, algèbre et géométrie, ou fonctions et relations (calcul est fortement recommandé). Si l'étudiant choisit mathématiques discrètes, l'autre crédit doit être en calcul. Moyenne générale de 72 pour 100. Admission contingentée.

Faculté des arts
Allemand, art et archéologie classiques, arts visuels, arts visuels (ateliers), arts visuels (photographie), communication, English, espagnol, études anciennes, études canadiennes, études médiévales, études slaves, études des femmes, géographie, histoire, italien, langue française, lettres françaises, linguistique, mathématiques, musique, philosophie, science économique*, science politique*, sciences religieuses, sociologie*, théâtre, théorie et histoire de l'art, traduction.

**Remarque :* On ne peut s'inscrire à ces programmes que dans le cadre d'un programme à double grade.

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en français ou English.

Remarque : On peut suivre un programme d'enseignement coopératif en géographie, en histoire et en traduction. Le candidat qui soumet une demande d'admission au programme de baccalauréat en musique doit réussir une audition et un examen écrit. Le candidat qui soumet une demande d'admission au programme de baccalauréat en arts visuels (ateliers ou photographie) doit passer une entrevue et soumettre un porte-folio.

Faculté des sciences
Biochimie, biochimie (nutrition), biologie, chimie, géologie, géologie-physique, informatique, mathématiques, mathématiques – sciences, physique, physique – mathématiques, physiologie humaine et mammalienne.

Remarque : La faculté des sciences offre des programmes d'enseignement coopératif en mathématiques – sciences et informatique.

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en chimie et un en physique, deux en mathématiques dont calcul et un autre crédit (fonctions et relations, algèbre et géométrie ou algèbre), une moyenne de 65 pour 100 en mathématiques et en sciences, ainsi qu'une moyenne générale de 70 pour 100. L'admission à certains programmes de la faculté est contingentée.

Faculté de génie
Génie chimique, génie civil, génie électrique, génie informatique, génie mécanique, diplôme jumelé en biochimie et en génie chimique.

Remarque : La faculté de génie offre des programmes d'enseignement coopératif en génie électrique, génie chimique, génie civil, génie informatique et génie mécanique.

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en chimie et un en physique, deux en mathématiques dont calcul et un autre crédit (fonctions et relations, algèbre et géométrie ou algèbre), une moyenne de 65 pour 100 en mathématiques et en sciences, ainsi qu'une moyenne

générale de 70 pour 100. L'admission à certains programmes de la faculté est contingentée.

Remarque : On recommande fortement les trois crédits en mathématiques de CPO. Le candidat qui n'a qu'un crédit en chimie ou en physique peut être admis, mais durant l'année d'accueil il doit suivre un cours d'appoint dans la matière qui lui manque. Le candidat qui fait demande en génie diminue ses chances d'admission s'il n'a qu'un crédit en chimie ou physique.

Faculté des sciences de la santé

• Éducation physique

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en français ou English, ainsi qu'une moyenne générale de 70 pour 100. Admission contingentée.

Kinanthropologie

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO, dont un en français ou English, deux en mathématiques parmi fonctions et relations, calcul, algèbre et géométrie ou algèbre, un en chimie et un en physique. Moyenne générale de 70 pour 100.

Remarque : Le candidat qui n'a qu'un crédit en mathématiques et un crédit en sciences peut être admis, mais il doit suivre des cours d'appoint durant l'année d'accueil.

• Physiothérapie, ergothérapie

Conditions particulières d'admission : six CPO, dont un en biologie, chimie, français ou English, mathématiques et physique ainsi qu'une moyenne générale de 75 pour 100. L'étudiant doit présenter une preuve de certification en réanimation cardiorespiratoire pour le programme de physiothérapie. L'étudiant doit être parfaitement bilingue pour être admis à ces programmes puisque certains cours ne seront donnés que dans une des deux langues officielles. Tous les candidats doivent réussir un examen de compétence en langue seconde. L'admission en ergothérapie est limitée à 30 places et celle en physiothérapie à 40.

• Sciences infirmières

Conditions particulières d'admission : six CPO, dont un en français ou en English, un en biologie et un en chimie. Un crédit en mathématiques de 12e année du programme avancé. Une moyenne de 65 pour 100 en biologie, français ou en English et en chimie, ainsi qu'une moyenne générale minimale de 70 pour 100. L'étudiant doit présenter une preuve de certification en réanimation cardiorespiratoire. Admission contingentée.

Faculté des sciences sociales

• Psychologie, sciences du loisir, sciences économiques, science politique, sociologie, criminologie, études canadiennes*, études des femmes*, management et politique publics .

**Remarque :* Ces programmes peuvent être suivis dans le cadre d'un programme à double grade seulement.

Conditions particulières d'admission : six crédits CPO.

Remarques : 1. Le candidat désirant s'orienter en sciences économiques doit avoir un crédit en calcul. 2. Le candidat désirant s'orienter en psychologie doit avoir un crédit en français ou en English. 3. On offre un programme d'enseignement coopératif en récréologie.

Programmes professionnels

Les étudiants désirant s'inscrire à des programmes professionnels doivent être titulaires d'un premier grade universitaire ou avoir terminé un certain nombre d'années d'études universitaires. L'étudiant qui ne détient que le diplôme du secondaire ne peut être admis à un programme professionnel.

• Common Law

Baccalauréat en droit (LL.B.)

Conditions particulières d'admission : au moins deux années d'un programme universitaire.

Remarque : Il est possible de suivre les cours de Common Law en anglais et en français.

• Droit civil

Licence en droit

Conditions particulières d'admission : baccalauréat ès arts d'une université reconnue ou l'équivalent. Un test d'aptitudes en droit civil est aussi requis.

• Éducation

Programme d'un an conduisant à la formation à l'enseignement et au baccalauréat en éducation à l'élémentaire ou au secondaire.

Condition particulière d'admission : un premier grade universitaire.

• Médecine

Docteur en médecine

Conditions particulières d'admission : deux années complètes d'un baccalauréat reconnu, comprenant au moins une année de physique, de chimie générale et inorganique, de biologie générale ou de zoologie et de chimie organique. Le «Medical College Aptitude Test» et une entrevue font aussi partie de la procédure de sélection.

• Sciences infirmières

Baccalauréat ès sciences infirmières : programme de trois ans pour infirmières et infirmiers diplômés.

Conditions particulières d'admission : le certificat d'enregistrement de l'Ontario à titre d'infirmière ou infirmier, ainsi qu'un CPO en biologie et en chimie et en mathématiques de 12e année avancée ou l'équivalent. Une preuve de certification en réanimation cardiorespiratoire est nécessaire.

Programmes en français

Faculté d'administration

• Baccalauréat en administration

• Baccalauréat en commerce

Programmes d'études offerts

Comptabilité (régulier et coopératif), finance, gestion des ressources humaines, management et politique publics, marketing, sciences de la gestion, systèmes informatiques et gestion (régulier et coopératif).

Faculté des arts

• Baccalauréat ès arts avec concentration (trois ans)

Programmes d'études offerts

Allemand, art et archéologie classiques, arts visuels, communication, espagnol, études anciennes, études canadiennes, études médiévales, études slaves, études des femmes, géographie, histoire, italien, langue française, langue et littérature françaises pour non-francophones, lettres françaises, linguistique, mathématiques, musique, philosophie, science économique*, science politique*, sciences religieuses, sociologie , théâtre.

**Remarque :* On ne peut s'inscrire à ces programmes que dans le cadre d'un programme à double grade.

• Baccalauréat ès arts avec spécialisation (quatre ans)

Programmes d'études offerts

Communication, espagnol, études anciennes, études slaves, géographie, histoire, lettres françaises, linguistique, mathématiques, musique, philosophie, sciences religieuses, théâtre, théorie et histoire de l'art, traduction.

• Baccalauréat en arts visuels

Options :

Ateliers ou photographie

• Baccalauréat en musique

Options :

Composition, éducation musicale, interprétation, musicologie et théorie.

Faculté des sciences de la santé

• Baccalauréat avec spécialisation en éducation physique

• Baccalauréat avec spécialisation en kinanthropologie

Faculté des sciences sociales

• Baccalauréat ès sciences sociales avec concentration unique ou double

Programmes d'études offerts

Criminologie, études canadiennes, études des femmes, science économique, science du loisir, science politique, management et politique publics, sociologie.

• Baccalauréat ès arts avec concentration en psychologie

• Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation

Programmes d'études offerts

Criminologie, science économique, science politique, récréologie, sociologie.

• Baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie

• Baccalauréat ès sciences sociales avec spécialisation et concentration

Spécialisation
Criminologie, récréologie, science économique, science politique, sociologie.

Concentration
Administration publique, allemand, art et archéologie classiques, communication, criminologie, English, espagnol, études anciennes, études canadiennes, études médiévales, études slaves, études des femmes, géographie, histoire, lettres françaises, linguistique, management et politique publics, mathématiques, philosophie, psychologie, science économique, science politique, sciences religieuses, sociologie.

• Baccalauréat en sciences avec spécialisation et concentration
Programmes d'études offerts entièrement en français
Spécialisation
Informatique

Concentration
Informatique

Programmes professionnels
Baccalauréat en éducation
Licence en droit civil
Baccalauréat en droit (Common Law)

Programmes dont une partie des cours est donnée en français
Faculté des sciences et génie

• Baccalauréat ès sciences, général
Programmes d'études offerts
Sciences de la terre, sciences de la vie, sciences physiques.

• Baccalauréat ès sciences avec concentration
Programmes d'études offerts
Biochimie, biochimie (nutrition), biologie, chimie, géologie, géologie-physique, mathématiques, mathématiques – sciences, physique, physique – mathématiques.

• Baccalauréat ès sciences avec spécialisation
Programmes d'études offerts
Biochimie, biochimie (nutrition), biologie, chimie, géologie, géologie-physique, mathématiques, mathématiques – sciences, physique, physique – mathématiques.

• Baccalauréat ès sciences avec spécialisation
Programme d'enseignement coopératif
Mathématiques – sciences et informatique.

• Baccalauréat ès sciences appliquées
Programmes d'études offerts
Génie chimique, génie civil, génie électrique, génie informatique, génie mécanique, programme de gestion pour ingénieurs.

• Baccalauréat ès sciences appliquées
Programmes d'enseignement coopératif
Génie chimique, génie civil, génie électrique, génie informatique, génie mécanique.

École des sciences infirmières

• Baccalauréat ès sciences infirmières (programme de quatre ans)

Programmes professionnels

• Baccalauréat ès sciences infirmières (programmes de trois ans)
Le programme d'études conduisant au grade de docteur en médecine est offert entièrement en anglais. Le programme spécialisé en physiologie humaine et mammalienne est offert entièrement en anglais. Il est à remarquer que l'étudiant de l'Université d'Ottawa peut passer ses examens et présenter ses travaux dans la langue officielle de son choix, même si les cours ne sont pas donnés dans sa langue maternelle.

Programmes d'études de 2^{e} et de 3^{e} cycle
Les étudiants désirant s'inscrire aux études de 2^{e} et de 3^{e} cycle doivent être titulaires d'un premier grade universitaire et remplir les conditions d'admission du programme auquel ils désirent s'inscrire.

Sciences humaines
Administration, archéologie classique, criminologie, droit, droit canonique, éducation (concentrations offertes en administration éducationnelle, fondements théoriques de l'éducation, mesure et évaluation, counselling éducationnel, psycho-pédagogie et didactique des langues secondes), éducation physique, English, études anciennes, études grecques, études hispaniques, études pastorales, études romaines, études slaves, géographie, gestion des services de santé, histoire, histoire ancienne, histoire médiévale, musique, musicologie, lettres françaises, langue et littérature latines, langue et littérature grecques, linguistique, politique canadienne, affaires internationales, développement international, pensées sociales et politiques, philosophie, psychologie (counselling psychologie clinique, psychologie clinique de l'enfant, psychologie scolaire, psycho-pédagogie), science économique, sciences missionnaires, science politique, science de la gestion, sciences religieuses, sociologie, théologie, traduction.

Sciences mathématiques, biologiques et physiques
Algèbre, analyse, anatomie, biochimie, biologie, biotechnologie, biotechnologie et génie génétique, botanie, biologie cellulaire, écologie et évolution, biologie moléculaire et biotechnologie), chimie, chimie organique physique, inorganique et biologique, génie chimique, génie civil, génie électrique, génie mécanique, géologie, histologie et embryologie, informatique, kinanthropologie, logique, mathématiques, microbiologie et immunologie, neurosciences, pathologie (immunologie), pharmacologie, physiologie, physique, psychologie générale – expérimentale, zoologie, toxicologie, sciences de la terre, sciences de la terre appliquée et géologique, épidémiologie et médecine communautaire, recherche opérationnelle, probabilités, statistiques, sciences des systèmes, diplôme en «engineering management».

Études à temps partiel
L'Université d'Ottawa a lancé ses premiers cours à temps partiel principalement pour fournir des programmes universitaires aux enseignants désireux d'augmenter leurs connaissances ou de se perfectionner dans l'exercice de leur profession. L'université ayant depuis considérablement étendu ses objectifs, ses cours sont à la disposition d'un beaucoup plus grand nombre d'étudiants. Pendant les cours d'été, qui sont devenus un prolongement de l'année universitaire traditionnelle, soit de mai à août, non seulement les étudiants à temps partiel, mais aussi ceux à temps plein (de septembre à mai) peuvent suivre des cours, quand les circonstances le permettent. Ainsi, un étudiant à temps plein peut, sous réserve des règlements de sa faculté, s'inscrire aux cours d'été pour accélérer son propre programme, préparer un examen de reprise, reprendre un cours, assurer sa promotion à une année supérieure ou tout simplement profiter d'un cours d'été pour étudier une matière intéressante mais impossible à inclure dans son horaire régulier. Les adultes sont naturellement les bienvenus à nos cours soit pour des fins de culture personnelle, soit pour atteindre des objectifs spécifiques étroitement liés à la formation professionnelle ou au recyclage.

En plus des programmes spéciaux offerts chaque année à l'extérieur du Canada, l'Université d'Ottawa donne actuellement, en Ontario, des cours hors campus, à Cornwall, Hawkesbury et Pembroke, entre autres. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour les programmes réguliers d'études à temps plein et les dates limites sont clairement indiquées dans les annuaires des cours d'été, des cours du soir, des cours hors-campus, des cours par correspondance, des cours par télévision, ainsi que dans l'annuaire du campus de Cornwall.

Autres renseignements

Bibliothèques
L'université compte plusieurs bibliothèques, dont la plupart sont spécialisées, comprenant une collection totale d'environ deux millions de volumes et de collections et 13 500 revues et périodiques. Les sciences humaines et sociales sont desservies, depuis 1972, par la nouvelle bibliothèque générale qui occupe la plus grande partie du Pavillon Morisset, et qui peut accueillir 1 100 lecteurs à la fois. Toutes les bibliothèques ont accès au catalogue collectif qui est informatisé. La bibliothèque Vanier dessert les facultés des sciences et de génie. Les facultés ou les écoles suivantes ont leurs propres bibliothèques : formation à l'enseignement, droit (sections de droit civil et de common law), sciences de la santé et musique.

Résidences universitaires
Résidence LeBlanc
(114 étudiants et étudiantes)

Résidence Marchand (347 étudiants et étudiantes)
Résidence Stanton (361 étudiants et étudiantes)
Résidence Brooks (702 étudiants et étudiantes)
Résidence Thompson (459 étudiants et étudiantes)

Frais de logement sur le campus*
Semestre régulier
Chambre simple 1 864 $
Chambre double 1 585 $

Résidence Brooks :
- unité de quatre chambres: 3 084 $ par personne de septembre à août
- unité de deux chambres : 3 660 $ par personne de septembre à août.

Frais de scolarité
(frais accessoires inclus)
Année pré-universitaire 3 751,60 $
Génie 1 952,60$
Médecine 2 257,60 $
Tous les autres programmes 1 811,60 $

Adresses et numéros de téléphone
Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :
Université d'Ottawa
Service du registraire (section de l'admission)
Pavillon Tabaret
550, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-3928

Université d'Ottawa
Service de l'aide financière aux étudiants
Centre universitaire Jock Turcot
85, rue Université/Privé
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-2484

Université d'Ottawa
Services aux étudiants
Centre universitaire Jock Turcot
85, rue Université/Privé
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-5053

Université d'Ottawa
Service des sports et de récréation
Pavillon Montpetit
125, rue Université/Privé
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-3990

Université d'Ottawa
Fédération des étudiants
Centre universitaire Jock Turcot
85, rue Université/Privé
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-4980

Université d'Ottawa
Bureau de l'admission
Tournée du Campus
550, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Téléphone (613) 564-3937
Appels sans frais : 1-800-267-3368
*Sujets à modification sans avis préalable.

Université Saint-Paul

Ottawa

Recteur : Pierre Hurtubise, o.m.i.

L'Université Saint-Paul est un établissement bilingue et catholique qui est ouvert à tout étudiant qui s'intéresse aux objectifs qu'elle poursuit dans le cadre d'une société multiculturelle et pluraliste.

Fondée en 1848 pour répondre aux besoins de la région de l'Outaouais, l'université a toujours porté une attention spéciale au bilinguisme dans son enseignement et ses services. C'est pourquoi la plupart des cours du premier cycle sont actuellement donnés en anglais et en français. Il en est ainsi pour les études de deuxième et de troisième cycle, lorsque l'importance de la clientèle étudiante le justifie.

Depuis 1965, l'Université Saint-Paul est fédérée avec l'Université d'Ottawa. Grâce à une entente déterminant les modalités de la fédération, les deux établissements deviennent complémentaires et sont en mesure de répondre, chacun pour sa part, aux besoins toujours grandissants d'une société chrétienne et pluraliste. L'Université Saint-Paul est surtout responsable des facultés à caractère religieux tandis que l'Université d'Ottawa l'est des facultés à caractère profane.

Les objectifs généraux de l'Université Saint-Paul sont les suivants :
a) assurer par la recherche et l'enseignement le développement et la transmission du savoir; apporter une attention spéciale au domaine des sciences et des disciplines qui contribuent à l'élucidation et à la communication de la foi ainsi qu'à l'éclairage chrétien des réalités terrestres;
b) favoriser à la lumière de la foi catholique l'épanouissement intégral de tous les membres de la communauté universitaire;
c) contribuer au progrès d'une culture ouverte aux valeurs authentiquement chrétiennes.

Pour réaliser ces objectifs, l'Université Saint-Paul possède actuellement :
a) une faculté de théologie, une faculté de droit canonique et une faculté de philosophie;
b) un institut de pastorale, un institut des sciences de la mission et un institut des communications sociales;
c) un centre de recherche en histoire religieuse du Canada;
d) les quatre revues scientifiques suivantes *Église et Théologie* (revue de la faculté de théologie), *Studia Canonica* (revue de la faculté de droit canonique), Kerigma (revue de l'Institut des sciences de la mission) et *Pastoral Sciences – Sciences pastorales* (revue de l'Institut de pastorale);
e) la collection «Histoire religieuse du Canada» dirigée par le centre de recherche et publiée aux éditions Fides (Montréal);
f) «Novalis», un service d'édition de publications et de création de productions audiovisuelles destinées à la pastorale, l'enseignement scolaire et l'éducation populaire.

Inscription actuelle 1989-1990
Temps plein 368
(Francophones 122)
Temps partiel 550
(Francophones 262)
Ces chiffres sont ceux du 23 octobre 1989 et n'incluent pas les nombreux étudiants qui viennent aux cours et aux programmes intensifs de l'été.

Programmes d'études offerts

Voici la liste des degrés universitaires, des prérequis (P.) aux programmes et la durée (D.) de ceux-ci :

Certificats
Certificats en théologie, en droit canonique, en sciences missionnaires, en communications sociales et en animation (P. année préuniversitaire; D. un an).

Baccalauréat
Baccalauréat en théologie (P. diplôme d'études collégiales ou un an en arts; D. trois ans); en droit canonique (P. baccalauréat ès arts ou l'équivalent; D. un an); en philosophie (P. première année des arts; D. trois ans; ou P. baccalauréat ès arts; D. un an).

Maîtrise
Maîtrise ès arts en théologie (P. baccalauréat en théologie; D. deux trimestres); en droit canonique (P. baccalauréat en droit canonique; D. un an, sans thèse); ès arts en droit canonique (P. baccalauréat en droit canonique; D. un an, plus la thèse); ès arts en sciences pastorales (options : ministère pastoral général, ministère du counselling, travail pastoral de groupe avec la famille et la communauté) (P. baccalauréat ès arts avec propédeutique; D. cinq trimestres); ès arts en sciences missionnaires (P. baccalauréat ès arts avec propédeutique; D. un an – trois trimestres – sans thèse; avec thèse – deux trimestres plus la thèse).

Licence
Licence en théologie (P. baccalauréat en théologie; D. quatre trimestres); en droit canonique(P. baccalauréat en droit canonique; D. un an); en philosophie (P. baccalauréat en philosophie; D. un an).

Doctorat
Doctorat en philosophie – théologie (P. maîtrise ès arts en théologie; D. quatre trimestres); en théologie (P. licence en théologie; D. deux trimestres); en philosophie – droit canonique (P. maîtrise en droit canonique; D. quatre trimestres); en droit canonique (P. licence en droit canonique; D. quatre trimestres); en philosophie (P. licence en philosophie; D. quatre trimestres).

Éducation permanente
Si cette expression est comprise dans un sens large et se réfère à ce que l'on appelle l'éducation ou le recyclage des adultes,

nous pouvons dire que les programmes et les cours indiqués ci-dessous contribuent d'une façon particulière à l'éducation permanente.

- Programme du certificat d'études en animation offert en cours du soir.
- Cours intensifs de l'été en animation, droit canonique, pastorale, sciences missionnaires et théologie. Certains de ces cours comportent des crédits universitaires, d'autres non.
- Cours du trimestre d'été offerts par la faculté de théologie au niveau du baccalauréat, par l'Institut de pastorale au niveau de la maîtrise et par l'Institut des communications sociales au niveau du certificat.

Autres renseignements

Services aux étudiants
Bibliothèque
Service d'audiovisuel
Service de logement et de résidences
Service de reprographie
Service d'aide financière aux étudiants
Service de pastorale et d'animation chrétienne

Logement
L'université dispose de résidences pouvant loger environ 225 étudiants et le service de logement et de résidences a des listes d'adresses pour les étudiants ne pouvant ou ne voulant pas loger aux résidences de l'université.

Frais de scolarité (1990-1991)*
Pré-diplômés, à temps plein : 1 330 $ pour l'année (septembre à avril);
à temps partiel : crédit de 56 $
Étudiants étrangers : 2 650 $ par trimestre

Adresse et numéro de téléphone
Pour tous les départements et les services de l'université, l'adresse est :
Université Saint-Paul
223, rue Main
Ottawa (Ontario) K1S 1C4
Téléphone (613) 236-1393
Télécopieur (613) 236-5278

*Sujets à modification sans avis préalable.

Royal Military College

Kingston

Commandant et vice-chancelier : Commodore E.R. Murray, CD, rmc, ndc, pfsc
Le rôle du Royal Military College est d'instruire et de former des élèves-officiers et des officiers pour des carrières dans les Forces armées canadiennes :
1. en leur donnant, dans les disciplines appropriées, l'enseignement universitaire dont ils ont besoin;
2. en développant leurs qualités de chefs;
3. en leur apprenant à s'exprimer dans les deux langues officielles et à comprendre les principes du biculturalisme;
4. en leur faisant acquérir l'habitude de se maintenir en excellente condition physique; et
5. en leur enseignant l'éthique de la carrière militaire.

Le but des programmes d'études est de donner un enseignement bien équilibré en arts et en sciences avec une solide formation militaire. L'organisation interne des collèges et la formation militaire ont, de plus, tendance à développer le sens des responsabilités, la maîtrise personnelle, l'habitude du franc-jeu, en plus de la camaraderie. L'élève-officier apprend à commander et à travailler, dans un esprit de collaboration, en classe, durant l'exercice ainsi qu'au jeu et lors d'autres activités.

Pour faire disparaître les différences, créer des liens amicaux et inculquer tolérance et compréhension, on groupe les cadets de langue française avec ceux de langue anglaise, ceux de provinces différentes et ceux déjà enrôlés dans les Forces canadiennes.

Dans le cadre de la formation propre à la classification de leur choix, les élèves-officiers acquièrent des connaissances fondamentales sur les Forces canadiennes, ainsi qu'une bonne compréhension des questions de défense nationale.

L'année scolaire comporte deux semestres : celui d'automne et celui d'hiver. De septembre à mai inclusivement, environ 85 pour 100 des cours sont réservés aux matières universitaires et 15 pour 100, aux disciplines militaires, comprenant des exercices et des cours d'éducation physique.

Durant l'été, les élèves-officiers reçoivent une instruction militaire pratique, sauf durant leur mois de congé.

Les études durent habituellement quatre ans, à la fin desquelles l'étudiant reçoit un baccalauréat en arts, en sciences ou en génie, selon les études qu'il a suivies.

Les candidats peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre des programmes suivants : le programme de formation d'officiers de la Force régulière ou le programme de formation (intégration à la Réserve).

Programme de formation d'officiers de la Force régulière (PFOR)
Selon les conditions de ce programme, le ministère de la Défense nationale paie les étudiants, lesquels s'engagent à servir pendant cinq ans dans une division des Forces armées régulières, après avoir obtenu leur diplôme.

Programme de formation (intégration à la Réserve) PFIR
En vertu de ce programme, l'étudiant paie ses frais de scolarité et de pension au tarif indiqué. Après avoir obtenu son diplôme et son brevet, il est affecté à la Réserve et peut immédiatement retourner à la vie civile.

Les élèves-officiers de la Réserve obtiennent de plus un emploi d'été avec les Forces canadiennes et touchent la solde de sous-lieutenant.

Inscription actuelle 1989-1990

Programmes de premier cycle

Temps plein	685
(Francophones	119)
Temps partiel	63

Programmes de deuxième cycle

Temps plein	64
Temps partiel	46

Conditions générales d'admission
Nous encourageons vivement les intéressés à soumettre leur demande à un centre de recrutement des Forces canadiennes au début de leur dernière année de secondaire.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :
1. être citoyen canadien;
2. avoir 16 ans révolus au 1er janvier de l'année d'inscription au collège;
3. pour entrer au RMC, au RRMC ou en première année (non en année préparatoire) au CMR, avoir, de préférence, entre 16 et 20 ans révolus au 1er janvier de l'année d'enrôlement;
4. pour entrer en année préparatoire au CMR, avoir, de préférence, entre 16 et 19 ans révolus au 1er janvier de l'année d'enrôlement;
5. satisfaire à la cote médicale minimale requise pour l'enrôlement dans la classification à laquelle il est affecté;
6. obtenir la note de passage à une batterie de tests avant l'inscription;
7. être célibataire et s'engager à le demeurer jusqu'à l'obtention du brevet;
8. obtenir la note de passage à la première partie du cours élémentaire d'officiers avant d'entrer en première année;
9. posséder le niveau d'instruction nécessaire;
10. aptitudes physiques : les candidats doivent satisfaire aux normes d'enrôlement en vigueur dans les Forces armées canadiennes. Un corps sain et une coordination mentale et musculaire normales sont les premières conditions à remplir. Nous portons une attention toute particulière aux systèmes cardio-vasculaire, respiratoire et nerveux, à l'acuité visuelle, à la vision des

couleurs, à la coordination des muscles optiques, aux organes de la parole et à l'ouïe. Toute condition qui, maintenant ou à l'avenir, pourrait nuire à la carrière militaire d'un candidat constitue un motif de refus. Les candidats doivent être prêts à participer à un programme de conditionnement physique intensif et progressif.

Les élèves des écoles secondaires de l'Ontario doivent posséder le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) avec au moins six cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO).

Matières obligatoires pour l'admission en arts en première année
Pour être admis à un programme d'études en arts, tout candidat doit détenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) avec au moins six cours pré-universitaires de l'Ontario (CPO) en anglais, en mathématiques (on préfère le calcul, bien qu'on accepte le cours d'algèbre et géométrie; les élèves qui ont un crédit en mathématiques des grandeurs finies peuvent poser leur candidature à condition d'avoir obtenu de bonnes notes en mathématiques de niveau avancé de 12e année) et en quatre cours à option choisis parmi les CPO offerts, mais un seul parmi les cours suivants : art dramatique, musique, études familiales, éducation physique et santé, études technologiques et arts visuels.

Matières obligatoires pour l'admission au programme général en première année
Pour remplir les conditions minimales d'admission en sciences ou en génie, tout candidat doit avoir un niveau qui satisfasse le collège dans les trois domaines ci-dessous :
1. Un cours de français ou d'anglais, ou English.
2. Calcul, algèbre et géométrie, chimie et physique.
3. Un autre CPO choisi parmi les cours offerts.

Matières de l'avant-dernière année d'études secondaires qui sont obligatoires pour l'admission en arts ou au programme général
Les candidats doivent non seulement satisfaire aux exigences de la dernière année d'études secondaires, mais aussi montrer qu'ils ont un niveau d'instruction suffisant pour aborder les sujets suivants au collège : français ou English (langue maternelle), anglais ou French (langue seconde), mathématiques, physique et chimie.

Ces matières figurent habituellement au programme des années d'études secondaires précédant celle qui est mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus. Toutefois, nous tiendrons compte de la candidature des étudiants qui ne possèdent pas le niveau requis en langue seconde.

Diplômes et programmes
Le Royal Military College a le droit de décerner les diplômes suivants :

- **Baccalauréat ès arts (avec spécialisation) en anglais, économie et commerce, études militaires et stratégiques, histoire, histoire et science politique, science politique et science économique**
- Baccalauréat ès arts (sans spécialisation) en anglais, commerce, économie, études *militaires et stratégiques, histoire, politique* et géographie, science politique
- Baccalauréat ès sciences (avec ou sans spécialisation) en mathématiques et physique
- Baccalauréat ès sciences (appliquées)
- Baccalauréat en génie civil, génie des combustibles et des matériaux, génie électrique, génie informatique, génie mécanique, génie et gestion et génie physique

Première année
Durant la première année, les étudiants peuvent suivre des cours en arts ou généraux.

Deuxième année
En deuxième année, les étudiants ont le choix de cours généraux en arts, sciences ou génie. La spécialisation commence en troisième année.

Les étudiants peuvent terminer la deuxième année en génie, puis, à condition d'avoir obtenu en première et deuxième années la note requise en arts, transférer au programme en arts, avec spécialisation, et obtenir le diplôme après seulement deux années d'études supplémentaires.

Les étudiants du Royal Military College qui ont suivi les matières préalables requises en deuxième année, peuvent être transférés au Collège militaire royal de Saint-Jean, à un programme de baccalauréat en administration, études canadiennes, informatique, sciences physiques, sciences générales ou études militaires et stratégiques; ou au Royal Roads Military College, à un programme de baccalauréat ès sciences en physique et océanographie, physique et informatique, psychologie militaire appliquée ou à un programme ès arts en études militaires et stratégiques ou en psychologie militaire appliquée.

Remarques :
a) Les étudiants terminant la deuxième année en arts avec succès ne peuvent poursuivre leurs études de troisième année qu'en arts.
b) Les étudiants terminant la deuxième année en sciences (appliquées) avec succès peuvent poursuivre leurs études en sciences (appliquées) ou en arts.
c) Les étudiants terminant la deuxième année en mathématiques et physique ou en génie avec succès, peuvent, en troisième année, suivre le programme d'études pour lequel ils remplissent les conditions selon les règlements.

Remarque : Une grande partie des études en génie et en sciences a trait aux arts et une partie importante des études en arts traite des mathématiques et des sciences.

L'anglais est enseigné comme langue seconde pendant les quatre années d'études en arts, en sciences et en génie, afin de permettre aux francophones de devenir bilingues.

Les cours de leadership et de gestion militaire, d'éducation physique et d'exercices *étant indispensables durant tout le pro*gramme, 15 pour 100 des cours sont consacrés à ces matières.

Le programme de leadership et de gestion militaire comprend les matières suivantes : 1re année, psychologie; 2e année, sociologie; 3e année, principes de direction; 4e année, direction du personnel.

Le programme de sports est divisé en trois secteurs : sports inter-collégiaux, sports intra-muros et éducation physique.

Autres renseignements

Aide financière

Bourses
Le coût des programmes de formation des officiers des Forces régulières est entièrement assumé par le ministère de la Défense nationale et l'élève-officier a droit à la solde et aux allocations que comporte le programme. D'autres étudiants peuvent obtenir certaines bourses d'études et d'entretien, y compris le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Bourses du gouvernement fédéral
Quinze bourses couvrant les frais de scolarité, les dépenses personnelles et les frais de pension sont offertes à des élèves-officiers de la Réserve inscrits en première année à un collège militaire du Canada et sont réservées aux enfants d'un membre des Forces armées canadiennes qui est décédé, a été tué ou gravement handicapé dans l'exercice de ses fonctions.

Les demandes doivent être faites par écrit et envoyées au :
Directeur – Recrutement et sélection
Défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Royal Military College Club of Canada

Bourses d'études
Un certain nombre de bourses sont à la disposition des candidats voulant devenir élèves-officiers de la Réserve aux collèges militaires du Canada. Chaque bourse a une valeur de 1 000 $ par an jusqu'à l'obtention du diplôme.

Pour avoir droit à une bourse, le candidat, à titre d'élève-officier de la Réserve, doit avoir été accepté au Royal Military College, au Royal Roads Military College ou au Collège militaire royal de Saint-Jean.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au :
Secrétaire-trésorier
Royal Military College Club of Canada
Royal Military College
Kingston (Ontario) K7K 5L0

Logement
Tous les élèves-officiers des collèges militaires du Canada habitent aux collèges et ont ordinairement des chambres individuelles, sauf en première année, alors qu'il est en général préférable que deux élèves-officiers partagent la même chambre.

Les repas sont pris aux collèges et des locaux bien équipés pour les loisirs, y compris une piscine intérieure, sont à proximité des résidences.

Les élèves-officiers sont répartis en escadrons sous la direction d'élèves-officiers de dernière année et d'un officier expérimenté des Forces armées régulières, qui agit comme commandant d'escadron. La direction générale est confiée au directeur des élèves-officiers.

Cette combinaison de vie universitaire et militaire est une occasion unique d'étudier de façon pratique les problèmes de commandement et de direction abordés pendant les cours.

Frais de scolarité*
Pour les élèves-officiers de la Réserve
1 080 $
Les frais suivants sont compris : instruction, vêtements, livres, instruments, articles pour dessin, ainsi que nettoyage à sec. Repas et logement environ 240 $ par mois. Club récréatif 80 $.

Adresse et numéro de téléphone
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :
Royal Military College
Bureau des admissions
Kingston (Ontario) K7K 5L0
Téléphone (613) 541-6302
Secrétaire général : Peter C. Fortier

*Sujets à modification sans avis préalable.

College de la Garde cotiere canadienne

Ministère des Transports

Le Collège de la Garde côtière canadienne situé à Sydney (Nouvelle-Écosse) offre une formation et d'excellentes possibilités d'emploi aux jeunes qui désirent faire carrière dans la marine et qui veulent mieux connaître le Canada.

Le collège a ouvert ses portes en septembre 1965. Son but est de former des officiers compétents, doués des qualités de chef et de gestionnaire. À la fin de leurs études, les élèves-officiers seront affectés sur de puissants brise-glace, des navires de recherche et de sauvetage, un câblier des plus modernes et des baliseurs qui naviguent constamment sur les voies maritimes canadiennes afin d'assurer la sécurité du transport maritime commercial au pays. La flotte comprend plus de 60 navires de haute mer et certains de ces navires sont les plus puissants et les plus modernes en leur genre.

Inscriptions 1989-1990
Effectifs temps plein 42

Formation
Les cours de formation au collège débutent à la fin août et comprennent des cours de mathématiques, de sciences, de droit maritime et d'autres cours reliés au transport maritime, ainsi qu'aux opérations de pont ou à la salle des machines. La période de formation est divisée en plusieurs cycles.
Élèves-officiers de navigation
- 11 mois au collège,
- sept mois en mer,
- 10 mois au collège,
- huit mois en mer et
- neuf mois au collège;

Élèves-officiers mécaniciens
- 17 mois au collège,
- quatre mois en mer,
- 16 mois au collège
- cinq mois en mer et
- neuf mois au collège.

On donne aux élèves une formation poussée des deux langues officielles afin qu'ils puissent, à la fin de leur cours, être affectés sur tout navire en service dans les eaux canadiennes.

Les candidats doivent être disposés à servir en mer comme officiers de la Garde côtière canadienne pendant quatre années consécutives, immédiatement après avoir terminé leurs études au collège.

Conditions d'admission
Pour être admis au Collège de la Garde côtière canadienne, les élèves doivent être citoyens canadiens ou immigrants reçus; toutefois les citoyens canadiens auront préséance. De plus, les candidats doivent subir un examen médical et un examen de la vue. La date limite pour obtenir le formulaire de demande est le 31 janvier. Les documents doivent être envoyés au collège avant le 28 février (le cachet de la poste faisant foi).

Les élèves doivent avoir obtenu des crédits pour les CPO suivants : mathématiques, physique, français, English et chimie. Ils doivent avoir terminé leur 13e année (Ontario) ou la 1re année du cégep (Québec) ou la 12e année (autres provinces et territoires).

On considérera les candidatures d'élèves qui s'attendent à remplir les conditions exigées avant le mois de juin de l'année où ils débuteront leurs études. Les candidats qui suivent des cours qui se termineront l'année où ils débuteront leurs études doivent soumettre des notes ou une évaluation préliminaires au bureau du registraire au plus tard le 28 février. Toute offre d'admission sera conditionnelle jusqu'à la présentation des preuves d'obtention des crédits requis.

Pour de plus amples renseignements sur le système scolaire propre à chaque province, contacter le registraire du collège.

Remarque : Le collège n'a rien prévu pour les étudiants mariés. Étant donné la rigueur du programme de formation, nous suggérons aux élèves-officiers de repousser leurs plans de mariage.

Avantages
Les élèves-officiers reçoivent une allocation mensuelle (180 $ à 220 $*) pendant qu'ils sont au collège. En ajoutant les allocations versées pendant les stages en mer, les élèves reçoivent 14 000 $ en tout. À leur arrivée, les frais de déplacement entre leur domicile et le collège seront réglés par ce dernier. Une fois par année, à Noël, on leur remboursera le coût d'un voyage aller-retour par la route la plus économique entre le collège et leur domicile, moins 25 $.

Les élèves-officiers reçoivent un uniforme gratuit, des manuels, un logement et les vivres. Ils sont protégés par la *Loi sur l'indemnisation des employés de l'État* et peuvent participer au régime de pension de la fonction publique, au régime d'assurance chirurgicale-médicale du groupe auquel ils appartiennent et ils bénéficient de plusieurs autres avantages.

Éducation physique
Le collège offre un programme d'éducation physique.

Renseignements supplémentaires
Les formulaires d'inscription et de renseignements concernant le Collège de la Garde côtière canadienne doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Collège de la Garde côtière canadienne
Registraire
C.P. 3000
Sydney (Nouvelle- Écosse)
B1P 6K7

*Sujets à modification sans avis préalable.

Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred

Alfred

Directeur : Marcel Paulhus
En 1981, le ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation a fondé ce collège de langue française à Alfred, village situé à 75 kilomètres à l'est d'Ottawa. Au sein du collège, la seule langue d'enseignement et de communication interne est le français.

Le collège dispose d'excellentes installations pour l'enseignement et il est bien équipé pour les loisirs. Les édifices contiennent les salles de classe, les laboratoires, les ateliers, la bibliothèque, la résidence des étudiants, la salle à manger, l'auditorium, une piscine, un gymnase et plusieurs salles de loisirs.

Cet établissement offre un nouveau choix de projet d'avenir aux diplômés d'expression française des écoles secondaires de langue française et des écoles secondaires mixtes de la province. En effet, il offre deux programmes d'études : supervision des services alimentaires et technologie agricole. La durée de chaque programme d'études est de deux années scolaires ou quatre semestres. Au Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred, l'année scolaire comprend deux semestres d'une durée de 15 semaines. Le premier semestre commence en septembre et le deuxième, en janvier.

Conditions d'admission
Détenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (12e année) ou l'équivalent.

Les candidats adultes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires, mais qui possèdent les connaissances et l'expérience requises, peuvent être acceptés à la suite de l'étude de leur dossier, d'une entrevue et d'un test d'habileté scolaire.

Soulignons aussi que l'inscription aux deux programmes d'études est ouverte tant aux étudiantes qu'aux étudiants et que les candidats provenant des milieux urbains et des milieux ruraux sont admissibles aux deux programmes.

Supervision des services alimentaires
Le programme de supervision des services alimentaires a pour but de former des techniciens capables d'occuper des postes de responsabilité dans l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi que dans les hôpitaux, les centres de santé, les centres d'accueil et les établissements d'enseignement.

Les cours de ce programme mettent l'accent sur les principes de gestion et les techniques fondamentales de production.

Une combinaison de cours théoriques et pratiques en supervision des services alimentaires prépare les étudiants à entrer dans le secteur de leur choix, soit comme gestionnaires, soit comme superviseurs.

Chaque étudiant doit, entre la première et la deuxième année d'études, accumuler au moins huit semaines d'expérience pratique (minimum de 300 heures) dans un secteur des services alimentaires approuvé par le collège. Dès ses deux années d'études terminées, chaque étudiant est tenu de faire un stage de cinq semaines (minimum de 160 heures) dans un secteur des services alimentaires approuvé par le collège, afin d'y exercer la surveillance sous la direction de superviseurs diplômés.

Quant aux possibilités d'emploi, l'industrie hôtelière, les restaurants, les hôpitaux et autres établissements de santé requièrent des diplômés pour gérer des services alimentaires et pour voir aux relations avec les fournisseurs, les restaurants titulaires d'un permis de vente d'alcool et les promoteurs d'aliments.

Les diplômés peuvent également trouver des postes intéressants auprès des traiteurs de services aériens, des clubs privés et des centres de villégiature ou devenir démonstrateurs d'appareils ménagers, assistants dans les cuisines expérimentales ou techniciens auprès des services gouvernementaux et d'organismes d'aide internationale.

Technologie agricole
Le programme de technologie agricole vise à former des techniciens hautement qualifiés pour travailler au sein d'organismes agricoles et para-agricoles. Les diplômés posséderont les connaissances requises pour gérer une ferme et diriger des entreprises agricoles.

De façon générale, les étudiants acquerront des connaissances de base en matière de production et de gestion, ainsi qu'une connaissance des méthodes et des techniques de planification des affaires. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des exercices pratiques, des listes de lectures recommandées, l'étude de fermes et d'entreprises agricoles, des excursions d'études, des séminaires, des projets de recherche et des conférences données par des invités provenant de milieux industriels, de services gouvernementaux et d'associations agricoles.

Les étudiants suivent plusieurs cours obligatoires qui leur donnent les connaissances nécessaires, soit sur la gestion d'une ferme, soit sur la gestion des entreprises axées sur l'agriculture. En plus, ils choisissent des cours facultatifs qui leur donnent l'occasion de se spécialiser dans certains secteurs de la technologie agricole.

Quant aux possibilités d'emploi, plusieurs diplômés en technologie agricole exploitent leur propre ferme ou gèrent des entreprises agricoles. D'autres se tournent vers l'industrie agro-alimentaire, où ils trouvent des débouchés dans le secteur des ventes ou des services techniques, notamment dans le domaine des aliments pour animaux, des machines agricoles, des semences, des engrais, des pesticides, des bâtiments de ferme, de l'horticulture et dans divers autres domaines liés au secteur agricole. La fonction publique offre également des possibilités d'emploi comme agents des services régionaux, techniciens, instructeurs, trieurs et inspecteurs.

Cours par correspondance
Les cours suivants sont offerts par correspondance : tracteurs et moteurs, machinerie et équipement de ferme, construction et rénovation de bâtiments agricoles, comptabilité agricole, gestion fiscale de l'entreprise agricole, gestion financière de l'entreprise agricole, s'établir en agriculture : un rêve ou une réalité, élaborer son dossier d'établissement en agriculture, gestion technico-économique de l'entreprise agricole ou comment accroître la rentabilité de l'entreprise agricole, gestion du temps de travail, commercialisation des produits agricoles, introduction aux grandes cultures, grandes cultures I (plantes fourragères vivaces), grandes cultures II (céréales à paille : avoine, blé et orge), production du maïs-grain, culture de la tomate en plein champ, bovins laitiers : hygiène préventive, bovins laitiers : régie et alimentation, éléments de nutrition animale, production porcine : maternité, gestion du boisé de ferme. Pour de plus amples renseignements s'adresser à :
M. Marc Bisson
Coordonnateur – Téléformation
Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred
C.P. 580
Alfred (Ontario)
K0B 1A0

Logement et repas
La résidence d'étudiants sur le campus du collège peut loger 85 étudiants. Néanmoins, certains étudiants préfèrent loger à l'extérieur du collège dans des familles du village d'Alfred ou dans des fermes près d'Alfred.

Le coût d'une chambre et des repas dans la résidence des étudiants est de 17 $ par semaine, soit 476 $ par année scolaire. La moitié du coût des repas servis à la cafétéria pour les étudiants est subventionnée par le ministère.

Aide financière
Les étudiants ontariens inscrits au Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred sont admissibles au Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO); ils peuvent aussi présenter une demande afin d'obtenir une bourse pour étudier en français.

Des bourses de 2 000 $ pour étudiants francophones, ainsi que plusieurs autres bourses offertes par des organisations et individus sont disponibles.

Frais de scolarité*
Chaque semestre : 231 $ (frais accessoires non inclus)

Adresse et numéro de téléphone
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :
Collège de technologie agricole et alimentaire d'Alfred
Service des admissions
C.P. 580
31, rue Saint-Paul
Alfred (Ontario) K0B 1A0
Téléphone (613) 679-2218

*Sujets à modification sans avis préalable.

Formation des enseignants de langue française

Les écoles de langue française de l'Ontario
Pour répondre aux besoins scolaires de ses citoyens francophones, l'Ontario possède un réseau d'écoles élémentaires et secondaires de langue française, sous la direction des sections de langue française des conseils scolaires publics ou séparés. Ces écoles jouissent des mêmes subventions et services pédagogiques que les écoles de langue anglaise.

On compte plus de 91 000 élèves francophones répartis dans quelque 354 écoles élémentaires et secondaires (309 écoles homogènes, 45 écoles mixtes).

Plus de 67 000 élèves francophones sont inscrits au palier élémentaire. Au secondaire, on retrouve plus de 24 000 élèves.

Formation des enseignants

• Palier élémentaire

Le ministère de l'Éducation accorde un brevet d'enseignement pour les écoles élémentaires de langue française, sur recommandation du directeur de l'école des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne ou du doyen de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

L'enseignement à ces deux établissements se fait en français. Il est essentiel que les étudiants désirant s'y inscrire parlent couramment le français, aient réussi leurs études de français et d'anglais et détiennent un baccalauréat ou l'équivalent.

Tous les candidats, en plus de satisfaire aux conditions d'admission de l'établissement de leur choix, sont soumis à une épreuve de compétence linguistique en français.

• Palier secondaire

Enseignement général
Quiconque désire devenir enseignant qualifié en matières générales offertes dans les modules scolaires de langue française au palier secondaire en Ontario doit, pour obtenir le brevet d'enseignement requis, posséder un grade universitaire, en plus d'avoir terminé avec succès un cours de formation des enseignants offert en français à l'école des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne, ou à la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, pour enseigner de la 9e à la 13e année.

Pour être acceptés dans la plupart des facultés d'éducation des universités, les candidats doivent avoir terminé avec succès trois ou quatre années d'études postsecondaires.

Certains programmes de formation intégrée comportent des études universitaires et professionnelles qui s'étendent sur quatre ou cinq années. Des grades universitaires ou professionnels accordés simultanément après trois années d'études et une année de formation professionnelle conduisent au brevet d'enseignement de l'Ontario.

En Ontario, seule la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa offre un programme de formation des enseignants au cycle supérieur du palier secondaire en français.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le doyen de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa ou le directeur de l'école des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne.

Enseignement technique
Les enseignants de matières techniques ou professionnelles, au palier secondaire, doivent avoir terminé la 12e année ou l'équivalent et avoir de l'expérience pratique reconnue dans le métier se rapportant directement à la matière de leur choix.

Pour de plus amples renseignements au sujet des exigences d'admission, des cours, de l'expérience professionnelle requise ainsi que des programmes en français dans ce domaine, communiquer avec le doyen de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

Enseignement spécialisé
L'enseignement de matières spécialisées (anglais langue seconde, arts industriels, beaux-arts, bibliothéconomie, éducation physique et hygiène, enfance en difficulté, études commerciales, français langue seconde, musique, orientation, sciences familiales) requiert, outre les qualifications requises pour l'enseignement général et professionnel, certaines qualifications supplémentaires.

Pour tout renseignement au sujet de ces qualifications additionnelles, s'adresser au :

Ministère des Collèges et Universités
Section de la formation des enseignants
Édifice Mowat, 9e étage
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Enseignement commercial
Pour tout renseignement au sujet des cours préparant à enseigner des matières commerciales, s'adresser au doyen de la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa.

Autres renseignements

Aide financière
Les étudiants peuvent obtenir de l'aide financière en vertu du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) selon l'évaluation de leurs besoins.

Frais de scolarité
Les frais de scolarité et les frais demandés pour les activités parascolaires varient selon les établissements.

Pour tout renseignement au sujet de ces frais, s'adresser directement à la faculté d'éducation des universités.

Adresses et numéros de téléphone
Pour obtenir des formulaires de demande d'admission ou tout renseignement au sujet des programmes de formation des enseignants de langue française, s'adresser à l'un des deux établissements suivants :
Université Laurentienne
École des sciences de l'éducation
Chemin du Lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6
Téléphone (705) 675-1151
Directeur : Yves Herry

Université d'Ottawa
Faculté d'éducation
Pavillon René-Lamoureux
651, rue Cumberland
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Doyen : Gabriel Bordeleau

Pour tout renseignement au sujet des collèges et des facultés d'éducation préparant des enseignants de langue anglaise pour le palier élémentaire ou secondaire, voir la section «Teacher Education» de *Horizons*.

Santé et sécurité au travail
On peut obtenir des renseignements sur la *Loi de 1978 sur la santé et la sécurité au travail* et autres questions connexes auprès du ministère du Travail et des enseignants des collèges et universités de l'Ontario. Le ministère du Travail de l'Ontario et les universités Queen, Lakehead, Laurentienne, Western Ontario et de Waterloo administrent des centres de ressources sur la santé et la sécurité.

Écoles privées de formation professionnelle reconnues

Introduction
Il existe, en Ontario, une grande variété de programmes de formation visant à faciliter l'entrée sur le marché du travail ou l'acquisition de compétences professionnelles.

Dans bien des cas, les écoles privées de formation professionnelle reconnues représentent une alternative intéressante à la formation dispensée par les collèges, les universités et les divers programmes gouvernementaux d'apprentissage. Les écoles privées de formation professionnelle font partie du paysage postsecondaire ontarien depuis très longtemps; en fait, plusieurs d'entre elles viennent de célébrer leur centenaire.

Il y a, en Ontario, plus de 200 écoles privées de formation professionnelle reconnues. Bien que plusieurs écoles offrent une formation dans divers métiers, la majorité offre des programmes de formation spécialisée, notamment celles figurant dans le présent répertoire. Toutefois, toutes les écoles ont le même objectif : donner aux étudiants, dans un laps de temps le plus court possible, les aptitudes nécessaires pour travailler à titre de débutant dans une profession donnée. En règle générale, les cours sont offerts le matin, l'après-midi et le soir et, dans certains cas, ils sont dispensés par correspondance.

Étant donné que l'accent est mis sur l'acquisition d'habiletés pratiques, plutôt que sur les études générales, les programmes attireront surtout ceux qui doivent posséder certaines aptitudes qu'ils pourront mettre en pratique dès leur entrée sur le marché du travail. Font partie de ce groupe les étudiants qui, à ce stade-ci de leur cheminement professionnel, ne sont pas intéressés à poursuivre des études scolaires, ainsi que ceux qui requièrent certaines aptitudes pratiques, en sus de leurs acquis scolaires, pour être plus concurrentiels sur le marché du travail.

Homologation des écoles privées de formation professionnelle
Les écoles privées de formation professionnelle sont des propriétés privées et sont administrées comme des entreprises commerciales. Elles doivent toutefois être homologuées en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle*, que gère l'Unité des écoles privées de formation professionnelle du ministère des Collèges et Universités.

Pour être homologuée, une école doit satisfaire aux critères minimals stipulés dans le Règlement 801 pris en application de la Loi, relativement aux programmes d'études, à la qualification des enseignants, à la publicité et aux politiques de remboursement, etc. Néanmoins, les étudiants - à titre de clients potentiels – doivent choisir avec autant de soin l'école qu'ils fréquenteront qu'ils choisissent avec soin tout achat important. Surtout qu'ils investiront temps et argent dans cette entreprise. Les écoles offrent un grand nombre de cours dans chaque discipline ou secteur professionnel. Le contenu des cours varie beaucoup selon le sujet abordé; par exemple, un cours en techniques de radio peut porter sur la réparation des postes radio, tandis qu'une autre école formera les gens au travail de radiodiffusion. On suggère donc aux étudiants d'écrire aux écoles dispensant les programmes qui les intéressent afin d'obtenir des renseignements précis avant de s'inscrire officiellement à une école donnée.

Bien que plus d'une école privée de formation professionnelle puisse offrir des cours et des programmes ayant le même titre, cela ne signifie pas que ces cours sont de même valeur ni de même qualité. Chaque école est homologuée en fonction des programmes qu'elle offre et il revient à l'étudiant de choisir celle qui répond le mieux à ses besoins. Ainsi, l'étudiant devrait évaluer les programmes d'études, les installations, l'équipement et le calibre des enseignants; tous ces aspects devraient être ensuite comparés aux droits d'inscription.

Les représentants des écoles privées de formation professionnelle reconnues
Quelques écoles mettent à la disposition des clients isolés un représentant qui ira les rencontrer, très souvent au sein même de leur foyer.

Conformément à la loi provinciale, ces représentants doivent posséder un permis indiquant leur nom et celui de l'école qu'ils représentent. Ils doivent montrer ce permis aux clients potentiels lors de tout entretien se déroulant à l'extérieur de l'école.

On déconseille aux étudiants de discuter, hors des limites de l'école, avec quiconque ne possède pas de permis valide émis par l'école indiquant le nom du représentant.

Cours et programmes offerts
Les écoles privées de formation professionnelle offrent divers types de cours ou programmes de formation (sur place, combiné, par correspondance) qui s'adaptent aux modes de vie ou aux engagements professionnels des étudiants. Voici, à titre d'information, la description des types de programmes offerts.

Cours ou programmes offerts sur place
Ces programmes requièrent la présence des étudiants en salle de classe. Ils peuvent être offerts à temps plein ou partiel, de jour et de soir. Ces programmes sont soit sanctionnés ou non sanctionnés.

Cours ou programmes offerts selon le mode combiné
Ces programmes permettent aux étudiants de suivre la quasi-totalité de leurs cours par correspondance. Toutefois, pour pouvoir obtenir le diplôme ou certificat décerné par l'école, ils doivent suivre un certain nombre de cours en classe ou acquérir de

l'expérience sur le tas pendant une certaine période. Ces arrangements doivent être clairement stipulés sur le contrat que signeront l'étudiant et l'école. Il faudrait aussi y indiquer s'il s'agit de programmes sanctionnés ou non sanctionnés.

Cours ou programmes par correspondance
Des centaines de cours et de programmes sont offerts par correspondance, cependant, quelques uns seulement doivent être sanctionnés conformément à la *Loi sur les écoles privées de formation professionelle.*

Cours ou programmes sanctionnés
En suivant l'un de ces cours ou programmes, le diplômé acquiert la formation nécessaire lui permettant de trouver un emploi de débutant dans un secteur professionnel donné. Les écoles qui offrent de tels programmes doivent être homologuées conformément à la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle* et les cours ou programmes doivent être évalués par le ministère des Collèges et Universités. Vous trouverez à la section 1 «Programmes offerts sur place» et à la section 2 «Cours par correspondance» quelques exemples de ces cours. Ils sont indiqués par un astérisque (*).

Cours ou programmes non sanctionnés qui ne sont pas visés par la Loi ni le Règlement.
Bien des établissements offrent une formation ne menant pas à un emploi, il peut s'agir, par exemple, de cours de conduite pour véhicules non commerciaux, de lecture rapide, d'activités physiques et de préparation de rapports d'impôt. Étant donné que de tels programmes ne sont pas de nature professionnelle, ces écoles ne sont pas tenues d'être homologuées en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle.*

Cependant, étant donné que les écoles homologuées conformément à la Loi peuvent elles aussi dispenser des programmes non sanctionnés, soit en salle de classe, soit par correspondance, les étudiants devraient voir à ce que la mention «sanctionné» ou «non sanctionné» figure sur leur contrat. (Les programmes non sanctionnés ne sont pas évalués par le ministère des Collèges et Universités.)

Voici une liste partielle des programmes qui ne sont pas sanctionnés par le ministère :

- cours du palier secondaire ou tout autre cours préparatoire qui devraient être terminés avant de pouvoir être admis à un programme officiel de formation professionnelle;
- programmes de croissance personnelle ou de perfectionnement professionnel;
- programmes très courts, soit moins de 24 heures;
- programmes de nature récréative;
- programmes pouvant donner droit à certains crédits qui satisfont aux critères d'admission à certains corps de métiers requis par des associations professionnelles ou d'autres instances de réglementation.

Apprentissage
Les écoles privées de formation professionnelle reconnues offrent certains programmes étroitement reliés aux programmes d'apprentissage. En effet, un certain nombre de métiers tombent sous le coup de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification des gens de métier* et, selon les règlements pris en application de cette loi, quiconque exerce un certain métier, comme, par exemple, celui de mécanicien d'automobiles, de coiffeur ou de menuisier, doit détenir un Certificat de qualification obtenu à la suite d'un programme d'apprentissage. On recommande aux étudiants de lire la section sur l'apprentissage dans le présent livret avant de prendre quelque décision que ce soit.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes des écoles privées de formation professionnelle reconnues, contacter l'Unité des écoles privées de formation professionnelle du ministère des Collèges et Universités, au (416) 965-5348.

Conditions générales d'admission
Pour pouvoir s'inscrire à la plupart des cours offerts par les écoles privées de formation professionnelle reconnues, les étudiants doivent répondre à l'un des critères suivants :

- avoir terminé la 12e année ou l'équivalent;
- avoir le statut de candidat adulte. Dans ce dernier cas, l'étudiant doit être âgé de 19 ans et avoir quitté l'école depuis au moins un an.

Les étudiants ayant le statut de candidat adulte ne doivent pas oublier que certains employeurs exigent le diplôme de 12e année, même si le candidat a terminé avec succès un programme de formation au palier postsecondaire.

De plus, nous recommandons aux étudiants d'obtenir des renseignements complémentaires sur les critères d'admission auprès de l'école qu'ils comptent fréquenter et sur les critères d'emploi dans le domaine professionnel de leur choix auprès d'employeurs potentiels.

Aide financière aux étudiants
Un certain nombre d'écoles privées de formation professionnelle reconnues sont admissibles aux divers programmes gouvernementaux d'aide financière aux étudiants. Habituellement, cette aide ne s'applique qu'aux programmes de 12 semaines ou plus qui exigent le diplôme de 12e année pour y être admis. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, Direction du soutien aux étudiants, Édifice Mowat, 8e étage, Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 2B4, téléphone (416) 965-2798, appels interurbains sans frais : 1-800-263-2848 ou C.P. 4500, Succursale P, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9, téléphone (807) 345-4830, appels interurbains sans frais : 1-800-465-3013. Consulter également la section «Aide financière aux étudiants» dans ce livret.

Possibilités d'emploi
Le fait d'avoir terminé un programme de formation au collège, à l'université ou à une école privée de formation professionnelle reconnue ne garantit pas nécessairement un emploi. Toutefois, en choisissant un programme de qualité, les étudiants devraient acquérir les aptitudes de base d'un métier donné.

Facteurs à considérer avant de s'inscrire à une école privée de formation professionnelle reconnue

1. Les candidats désireux de suivre des cours devraient d'abord évaluer leurs aptitudes de façon réaliste, puis déterminer s'ils possèdent les ressources physiques, intellectuelles et scolaires requises pour tirer le maximum du programme qu'ils ont choisi. Ils devraient aussi déterminer s'ils sont prêts à consacrer le temps et les efforts nécessaires pour terminer avec succès ce programme.
2. Avant de s'inscrire à une école privée de formation professionnelle donnée, les étudiants devraient s'assurer qu'elle est homologuée en Ontario.
3. Les étudiants devraient examiner soigneusement le coût total du programme (les droits d'admission et d'inscription, les frais de laboratoire, le coût des livres, des déplacements, de la pension et tout autre frais accessoire). Ils devraient également porter une attention particulière au contrat pour connaître le montant de l'amende dans le cas de l'abandon d'un cours avant la fin de la formation. Dans de telles circonstances, ils devront aussi tenir compte des dettes engagées pour suivre le cours, par exemple, les prêts aux termes du RAFEO ou autres.
4. Les étudiants devraient s'assurer que toutes les conditions du programme de formation, y compris les droits d'inscription, la durée du programme, la date du début des cours ainsi que les directives de remboursement, sont clairement indiquées sur le contrat qu'ils signeront.
5. *Les étudiants devraient lire le contrat et bien le comprendre avant de le signer.* On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet ci-après.
6. Les étudiants devraient visiter l'école qu'ils comptent fréquenter et ses installations. Ils devraient aussi, dans la mesure du possible, rencontrer des étudiants et des diplômés ou même des employeurs qui ont embauché des diplômés.

Renseignements complémentaires
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le :
Ministère des Collèges et Universités
Unité des écoles privées de formation professionnelle reconnues
790, rue Bay, 11e étage
Toronto (Ontario) M5G 1N8
Téléphone (416) 965-5348
Renseignements en français :
(416) 963-2069

Pour obtenir d'autres renseignements sur des cours spécifiques, les étudiants devraient contacter les écoles qui les offrent pour obtenir les droits d'inscription, le contenu du cours, la durée du programme, les critères d'admission et la date du début du programme.

Par ailleurs, on peut obtenir des renseignements complémentaires auprès du Private Career Education Council, 1, Place First Canadian, Bureau 5900, C. P. 24, Toronto (Ontario) M5H 1K2, téléphone (416) 366-7386.

Contrat entre l'école et un étudiant potentiel
Le contrat
L'inscription à une école privée de formation professionnelle reconnue doit être sanctionnée par un contrat. L'école ne peut offrir que les services éducatifs décrits dans sa brochure de promotion ou dans son contrat avec le ministère et ce, conformément aux conditions établies. D'autre part, le libellé du contrat doit être approuvé par le surintendant ou la surintendante de l'Unité des écoles privées de formation professionnelle reconnues. Le contrat doit absolument porter la signature des deux parties en cause, soit l'étudiant et le propriétaire de l'école ou son représentant; si l'étudiant est mineur, on doit faire signer la personne qui sera responsable du paiement des droits d'inscription (son tuteur). Chacune des deux parties devrait avoir un exemplaire original du contrat. Le document a valeur légale dès que les deux parties y ont apposé leur signature.

Abandon des études et remboursement des droits d'inscription
Le ministère, afin de s'assurer que les étudiants soient pleinement conscients des coûts entraînés par leur programme de formation ou de leurs responsabilités s'ils abandonnent leurs études, exige que les écoles incorporent à leurs contrats certains extraits des lois refondues de l'Ontario de 1980 et du Règlement 801 de l'Ontario, tel qu'il a été amendé en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle*. Ces extraits portent sur :

- les droits d'inscription;
- la portion des droits d'inscription que l'école conservera et celle qu'elle remboursera à l'étudiant si celui-ci abandonne ses études;
- la portion des droits d'inscription que l'école conservera et celle qu'elle remboursera à l'étudiant si celui-ci est expulsé de l'école, pour quelque raison que ce soit;
- le délai accordé aux établissements pour effectuer leurs remboursements.

Si l'école doit rembourser un étudiant, elle n'est tenue de le faire que si ce dernier a averti par écrit les responsables de l'école de son intention d'abandonner ses études et qu'il a envoyé sa lettre par courrier recommandé ou qu'il l'a déposée lui-même à l'école. La date d'abandon des études correspondra à la date de réception par l'école de l'avis d'abandon des études.

On recommande à l'étudiant ou à son tuteur, selon le cas, de bien comprendre toutes les clauses du contrat avant de le signer.

Voici la liste des écoles privées de formation professionnelle reconnues qui offrent des cours en français. Si vous désirez consulter la liste des écoles de langue anglaise, il vous suffit d'obtenir un exemplaire du guide *Horizons*. Nous n'avons inclu que les écoles homologuées au 31 décembre 1989; vous pouvez toutefois obtenir une liste à jour des écoles privées de formation professionnelle reconnues auprès de l'Unité des écoles privées de formation professionnelle reconnues à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Collège bilingue Larocque et Lafortune
256, av. King Edward, 1er étage
Ottawa (Ontario)
K1N 7M1
(613) 236-0443

Programmes offerts
Administration des affaires
Assistant(e) pharmacien(ne)
Commis comptable
Commis réceptionniste
Conseiller(ère) de voyage
Secrétaire
Secrétaire d'administration
Secrétaire juridique
Secrétaire médicale
Traitement de texte

Académie des couturiers canadiens
447, prom. Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 6Z4
(613) 238-5233

Programmes offerts
Dessin de mode
Couturier

Access Agency and School
134, avenue Clarence
Ottawa (Ontario)
K1N 5P6
(613) 230-3105

Programme offert
Mannequin professionnel

Career Canada College
2315, prom. Riverside
Billings Bridge Plaza
Ottawa (Ontario)
K1H 7X6
(613) 523-8355

Programmes offerts
Assistant(e) dentaire
Aide-opératoire

École d'esthétique
500 - C, rue Old St. Patrick
Ottawa (Ontario)
K1N 9E9
(613) 594-8230

Programme offert
Esthétique

J. and R. Transport Driver Training Schools Inc.
1439, prom. Youville
Orléans (Ontario)
K1C 4M8
(613) 830-9680

Programme offert
Camion-remorque (18 roues)

Old Timer's Truck Driving School Inc.
25, rue Pheasant
Whitby (Ontario)
L1N 7E7
(416) 666-9797

Programme offert
Camion-remorque (18 roues)

Publications recommandées

Certaines de ces publications peuvent être obtenues au bureau d'orientation de l'école secondaire, dans les bibliothèques municipales, au bureau d'admission et à la bibliothèque des collèges et des universités. Les prix indiqués sont sujets à modification sans avis préalable.

• Éducation générale

Accredited Institutions of Postsecondary Education, Programs, Candidates 1988-1989
Anglais seulement 34,95 $ É-U.
Liste annuelle, préparée par le *American Council on Education*, des collèges et universités agréés aux États-Unis.
Collier Macmillan Canada Ltd.
539, prom. Collier Macmillan
Cambridge (Ontario) N1R 5W9
Appels sans frais : 1-800-265-8669/8674 (commande), 1-800-265-8672 (service à la clientèle)

Éducation universitaire à distance : les possibilités en Ontario – Annuaire des cours d'éducation à distance, 1990-1991
Gratuit
On peut en obtenir un exemplaire à n'importe quelle université en Ontario ou en écrivant au :
Conseil des universités de l'Ontario
130, rue St. George
Bureau 8039
Toronto (Ontario) M5S 2T4
Téléphone (416) 979-2165

Horizons
Anglais seulement Gratuit
Livret d'information sur toutes les possibilités d'éducation postsecondaire en anglais en Ontario.
Ministère des Collèges et Universités
Unité des renseignements au public
Édifice Mowat
Toronto (Ontario) M7A 1L2
Téléphone (416) 965-6407

Peterson's Guide to Four-Year Colleges 1990
Anglais seulement 25,95 $
Renseignements généraux sur les universités canadiennes et américaines. Comprend des tableaux de programmes, l'aide financière et les conditions d'admission.
Book Order Department
Monarch Books
5000, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T5

Spectrum 90 Series (4) : Ontario
Anglais seulement 12,95 $
Renseignements élémentaires sur les collèges et universités et autres formes d'éducation. D'autres versions sont également disponibles pour la province de Québec, les provinces de l'Ouest et celles de l'Est, à des prix variés.
Presses de l'IEPO
Centre d'orientation
252, rue Bloor ouest
Toronto (Ontario) M5S 1V5
Téléphone (416) 926-4723

Répertoire des universités canadiennes 1988/1989
14 $ (payable à l'avance)
Renseignements fondamentaux sur les 71 universités canadiennes et les collèges affiliés. Comprend une liste des instituts de recherche et un tableau complet des programmes universitaires.
Association des universités et collèges du Canada
Direction des publications
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5N1

• Professions

Career Selector
Anglais seulement Gratuit
Renseignements sur plus de 150 professions – genre de travail, formation, qualifications, rémunération, etc.
Direction générale de la condition féminine de l'Ontario
480, avenue University, 2e étage
Bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 1V2
Téléphone (416) 597-4605

Emploi Canada 3,50 $
Livret d'information qui aide à choisir une carrière et indique comment s'y préparer.
Bridging the Gap
Conseil scolaire de Toronto
155, rue College
Toronto (Ontario) M5T 1P6
Téléphone (416) 660-1076

Occupational Information Monographs
Anglais seulement
Liste gratuite des bulletins relatifs à quelque 200 professions. Des bulletins sur les professions d'infirmière et de chiropraxie sont disponibles en français.
Presses de l'IEPO
Centre d'orientation
252, rue Bloor ouest
Toronto (Ontario) M5S 1V5
Téléphone (416) 926-4723

Service informatique d'orientation scolaire (SIOS)
Des renseignements sur plus de 500 professions et sur 200 établissements postsecondaires et les programmes qui y sont offerts sont à la disposition de tous les élèves de la 7e à la 13e années des écoles de l'Ontario financées par les fonds publics. Voir votre conseiller en orientation.

• Aide financière

Les brochures suivantes sont offertes gratuitement par le :
Ministère des Collèges et Universités
Direction du support aux étudiants
C.P. 4500
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9
Téléphone (705) 345-4830
Sans frais : 1-800-465-3013

Bourse Aird
Un formulaire et un feuillet d'instructions sur ce programme à l'intention des étudiants handicapés qui entreprennent des études postsecondaires.

Bourses de perfectionnement Sir John A. Macdonald en histoire du Canada
Un dépliant décrivant les critères d'admissibilité et les directives à suivre pour poser sa candidature. Cette bourse a été créée pour rendre hommage au premier chef d'État canadien et encourager les études en histoire du Canada. Format bilingue.

Bourses à l'intention des francophones hors Québec
Un formulaire de demande et un dépliant décrivant les critères d'admissibilité et les directives. Programme financé par le Secrétariat d'État du Canada. Format bilingue.

Bourses d'échange Ontario-Québec
Un dépliant et un formulaire de demande décrivant les critères d'admissibilité et les directives à suivre. Programme à l'intention des étudiants qui entreprennent des études au Québec. Format bilingue.

Bourses d'études supérieures de l'Ontario
Un dépliant décrivant les critères d'admission et les directives à suivre.

Bourses d'études William G. Davis
Un formulaire de demande et un feuillet d'information sur ce programme à l'intention des enfants d'employés de la Couronne qui s'inscrivent en première année d'études postsecondaires. Format bilingue.

Bourses pour étudier en français
Un formulaire de demande et un feuillet de renseignements sont disponibles. Ils décrivent ce programme à l'intention des étudiants qui s'inscrivent à temps plein pour la première fois à un programme d'études postsecondaires en français. Ce programme est financé par le Secrétariat d'État du Canada. Format bilingue.

Programme de cours d'été de langue seconde
Un formulaire de demande et un dépliant décrivant les critères d'admissibilité et les directives à suivre. Le programme est financé par le Secrétariat d'État du Canada. Format bilingue.

Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO)
Un livret décrivant l'aide financière accordée en Ontario aux étudiants du niveau postsecondaire. Disponible en français (RAFEO) ou en anglais (OSAP).

Régime de bourses spéciales de l'Ontario
Un formulaire bilingue décrivant ce régime de bourses octroyées aux étudiants à temps partiel qui ont des difficultés financières.

On peut obtenir gratuitement les livrets bilingues suivants auprès de la :
Direction de l'aide aux étudiants
Programme canadien de prêts aux étudiants
C. P. 2090, Succ. D
Ottawa (Ontario) K1P 6C6
Téléphone (819) 994-1844

Programme canadien de prêts aux étudiants à temps plein
Programme canadien de prêts aux étudiants à temps partiel
Remboursement du prêt canadien aux étudiants